

2008 → 2010

+ DE CULTURE

+ D'ÉDUCATION

+ DE VISION

+ DE DÉMOCRATIE

+ DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA FRANCOPHONIE
De Québec à Montreux

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



40
ans



20 %
du commerce mondial

Une population de
870 millions

70
États et gouvernements

200 millions
de locuteurs de langue française

LE MONDE DE LA FRANCOPHONIE

■ 56 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

Albanie / Andorre / Arménie / Belgique / Bénin / Bulgarie / Burkina Faso / Burundi / Cambodge / Cameroun / Canada / Canada-Nouveau-Brunswick / Canada-Québec / Cap-Vert / République centrafricaine / Chypre / Communauté française de Belgique / Comores / Congo / République démocratique du Congo / Côte d'Ivoire / Djibouti / Dominique / Égypte / Ex-République yougoslave de Macédoine / France / Gabon / Ghana / Grèce / Guinée / Guinée-Bissau / Guinée équatoriale / Haïti / Laos / Liban / Luxembourg / Madagascar / Mali / Maroc / Maurice / Mauritanie / Moldavie / Monaco / Niger / Roumanie / Rwanda / Sainte-Lucie / São Tomé et Príncipe / Sénégal / Seychelles / Suisse / Tchad / Togo / Tunisie / Vanuatu / Vietnam

■ 14 OBSERVATEURS

Autriche / Croatie / Géorgie / Hongrie / Lettonie / Lituanie / Mozambique / Pologne / République tchèque / Serbie / Slovaquie / Slovénie / Thaïlande / Ukraine

+ DE CULTURE

La Francophonie veut agir dans le cadre élargi de la promotion de la diversité culturelle, contre l'uniformisation linguistique. L'OIF a comme premier engagement de promouvoir et de soutenir l'usage de la langue française sur le plan international. À travers son dialogue avec les autres aires linguistiques, les langues nationales ou transfrontalières, la Francophonie assure, dans tous les contextes, y compris au sein de la société de l'information, la promotion du français dans le monde tout en accompagnant ses États et ses gouvernements membres dans la promotion de la richesse et de la variété de leurs expressions culturelles.

+ DE DÉMOCRATIE

La Francophonie est fondée sur le partage d'une langue, le français, mais aussi sur la promotion et la défense de valeurs communes. L'OIF contribue à l'ancrage de la démocratie, mais également à la consolidation de l'État de droit, ainsi qu'à la promotion et à la protection des droits de l'Homme au sein de l'espace francophone mondialisé, et de ses 70 États et gouvernements. Il ne peut y avoir de paix durable sans gouvernance démocratique assumée et sans le respect effectif des droits de l'Homme considérés dans leur universalité et leur indivisibilité.

+ D'ÉDUCATION

La Francophonie, forte de son expertise, de ses opérateurs et de ses réseaux, construit depuis quarante ans des ponts entre le Sud et le Nord. Mettant en avant

ses valeurs originelles, elle agit avec détermination en faveur de l'éducation pour tous en collaboration étroite avec les partenaires internationaux concernés... La Francophonie se doit également de promouvoir une didactique de la langue française, non seulement comme langue d'échange et de communication internationale, mais aussi comme langue d'enseignement et de recherche.

+ DE DÉVELOPPEMENT

La solidarité est pour la communauté francophone, qui accueille tout à la fois des pays parmi les plus riches mais aussi les plus pauvres de la planète, un principe fondateur qui détermine autant sa stratégie politique que ses actions de concertation et de coopération. L'OIF agit en faveur d'un développement durable et solidaire fondé sur un progrès économique inclusif, un développement social équitable, une gestion maîtrisée des ressources naturelles, une prise en compte de la diversité culturelle et des garanties de démocratie et d'État de droit.

2008 → 2010

+ DE CULTURE + D'ÉDUCATION + DE VISION
+ DE DÉMOCRATIE + DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE

De Québec à Montreux

SOMMAIRE

PRÉFACE D'ABDOU DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie 4

1

LANGUE FRANÇAISE, DIVERSITÉ CULTURELLE ET LINGUISTIQUE

La langue française et la diversité linguistique	10
Promouvoir la culture et la diversité culturelle	18

2

PAIX, DÉMOCRATIE, DROITS DE L'HOMME

Contribuer à la prévention et au règlement pacifique des crises et des conflits	32
Soutenir et consolider la démocratie	45
Promouvoir et protéger les droits de l'Homme	54

3

ÉDUCATION, FORMATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Concourir à l'éducation pour tous	64
Faire rayonner l'espace éducatif francophone : innover et former en français	70
Encourager l'excellence universitaire et la recherche scientifique francophone	76

4

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDARITÉ

Promouvoir le développement durable	82
Faciliter l'insertion des pays francophones au sein de l'économie mondiale	85
Encourager le développement local et solidaire	90

5

CONSOLIDER LE PRÉSENT, ÉCLAIRER L'AVENIR

La Francophonie : un ensemble institutionnel rénové et intégré	96
Les actions transversales	102
Le plan de gestion stratégique : réformer pour mieux servir	107
VI ^{es} Jeux de la Francophonie : solidarité, diversité et excellence	110
Solidarité avec Haïti	112
Le 40 ^e anniversaire de l'OIF : une célébration éclatante	116

ANNEXES	118
---------	-----

2008 → 2010

+ DE CULTURE + D'ÉDUCATION + DE VISION
+ DE DÉMOCRATIE + DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA FRANCOPHONIE
De Québec à Montreux

2008 → 2010

- 1 Marie-Christine Saragosse, Directrice générale de TV5MONDE. La chaîne francophone a célébré ses 25 ans en septembre 2009.
© Aurélie Blanc/TV5MONDE et TV5MONDE3
- 2 Clément Duhaime, Administrateur de l'OIF, inaugure la Maison des savoirs de Chisinau (Moldavie, janvier 2010).
© OIF
- 3 Le sénateur Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire de l'APF, avec le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à N'Djamena (Tchad, février 2010).
© APF
- 4 Assemblée générale de l'AIMF, en octobre 2009, date de son 30^e anniversaire.
© Sophie Robichon / Mairie de Paris
- 5 Cérémonie d'ouverture des VI^{es} Jeux de la Francophonie, Beyrouth 2009.
© Patrick Lazic / OIF
- 6 Le slam au service de l'apprentissage du français, avec Grand Corps Malade, John Banzai, Néggus, Mike Sylla, partenaires de la Francophonie.
© Cyril Bailleul / OIF
- 7 La chanteuse béninoise Angélique Kidjo aux Olympiades culturelles de Vancouver 2010.
© Pamela Bethel
- 8 Diplômés de l'université Senghor, promotion 2009.
© Université Senghor
- 9 L'Icann remet les clés de sécurité des serveurs racine du réseau Internet à deux experts francophones (Washington, juin 2010).
© ICANN
- 10 Bernard Cerquilini, Recteur de l'AUF, lors de l'opération « Un dictionnaire par enseignant ».
© AUF
- 11 Feu d'artifice du 14 juillet 2010 à Paris aux couleurs de la Francophonie pour marquer le 40^e anniversaire de l'OIF.
© Christophe Bouquin / JCO
- 12 Journées du plan de gestion stratégique, Paris 2009.
© Patrick Lazic / OIF
- 13 VII^e Conférence francophone des OING/OSC à Genève (Suisse, juin 2010).
© Christian Brun
- 14 Élèves de l'École normale de Paksé (Laos), bénéficiaires du programme Valofrase.
© OIF
- 15 Kossi Efoui, lauréat 2009 du Prix des cinq continents de la Francophonie.
© Didier Gaillard





© Patrick Lacroix / OFP

PRÉFACE

D'ABDOU DIOUF
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE

Le présent rapport rend compte des actions menées par la Francophonie, entre le Sommet de Québec (octobre 2008) et les six premiers mois de l'année 2010. Cette année 2010, année du XIII^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement, accueilli par la Suisse, à Montreux, constitue, à maints égards, une année charnière dans l'évolution de la Francophonie.

Qu'il s'agisse de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2010, d'une nouvelle programmation quadriennale, placée sous le signe d'un recentrage et d'une rationalisation de nos interventions, et marquée par la volonté de tous les acteurs d'agir toujours plus en synergie et en complémentarité, tout en valorisant la spécificité ajoutée et le savoir-faire de chacun.

Qu'il s'agisse, aussi, de la poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion stratégique de l'Organisation internationale de la Francophonie, sous la conduite engagée de l'Administrateur Clément Duhaime, ou des importantes réformes et innovations voulues par les responsables de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, de l'Agence universitaire de la Francophonie, de TV5MONDE, de l'Université Senghor d'Alexandrie, de l'Association internationale des maires francophones, ainsi que des Conférences ministérielles permanentes. Véritable refondation qui se parachèvera en fin d'année, grâce au soutien indéfectible du Président de la République française Nicolas Sarkozy, avec notre installation dans la Maison de la Francophonie.

Qu'il s'agisse, enfin, du quarantième anniversaire de la Francophonie, célébré, à travers plus de mille événements, sur tous les continents. Et c'est à la lumière de cet anniversaire qu'il nous faut, me semble-t-il, lire tant ces efforts concertés d'innovation, d'ajustement de notre ambition aux moyens réels, d'adaptation aux standards internationaux, mais aussi aux réalités et aux défis de l'heure, que les multiples actions menées durant ce biennium.

En effet, la commémoration du traité signé à Niamey le 20 mars 1970, n'a pas été seulement l'occasion, tout au long de cette année, de rendre hommage aux figures tutélaires de notre communauté, de fêter, fraternellement et universellement, la langue et les valeurs qui nous fédèrent, elle a constitué, aussi, une invitation à revenir aux sources du projet francophone pour consolider le présent et éclairer l'avenir.

Revenir aux sources du projet francophone nous a tout d'abord permis de mesurer la pertinence de nos missions qui, telles qu'illustrées dans ce rapport, nous démontrent que nous sommes parvenus, en l'espace de quarante ans, à concrétiser les ambitions nourries et toutes les potentialités imaginées par les pères fondateurs, bien au-delà de la création, au commencement, d'une Agence de coopération culturelle et technique.

En outre, la complémentarité et l'interaction naturelles entre nos programmes au service de la langue française et de la diversité linguistique et culturelle, au service de la démocratie, des droits de l'Homme et de la paix, au service de l'éducation et de la formation, au service du développement durable, s'affirment, dans le contexte international actuel, comme une réalité irréversible que nous nous attachons, chaque jour davantage, à cultiver et à faire fructifier.

À cet égard, notre mission en faveur de l'apprentissage et de la diffusion de la langue française au sein de notre espace institutionnel est demeurée, durant ce biennium, un impératif premier, en tant qu'elle est une condition nécessaire à la pleine réalisation de nos autres missions. Tel est bien le sens des trois premiers pactes linguistiques élaborés, depuis le Sommet de Québec, avec le Liban, Sainte-Lucie et les Seychelles.

Car c'est sur la base d'un patrimoine juridique commun, en français, que se sont développés, durant cette période également, les échanges d'expériences, de pratiques et d'expertises entre parlementaires, entre membres des réseaux institutionnels et professionnels, au service de la veille démocratique et de la consolidation de l'État de droit, entre les maires, également, au service d'une certaine vision de la démocratie de proximité et de l'avenir des villes. C'est en français qu'ont été formés les maîtres du primaire dans le cadre du projet pilote Ifadem. C'est en français que des milliers de jeunes francophones accèdent à la culture numérique dans les trois Maisons des savoirs créées depuis le Sommet de Québec. C'est en français que se sont amplifiés les partenariats universitaires et scientifiques, les échanges intellectuels, la mobilité des enseignants, des chercheurs, des étudiants. C'est en français qu'ont été alimentés les outils d'information sur le développement durable produits par l'IEPF. C'est en français que s'est exprimée une création littéraire, artistique, que nous avons continué de soutenir, de favoriser, de faire connaître, à l'instar de la vitrine que lui offre TV5MONDE, parce que c'est là que se joue, aussi, la mise en œuvre effective de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles que nous avons défendue, et que nous continuons à défendre âprement à l'Unesco.

Nous avons travaillé, avec la même détermination, alors que s'esquisse la volonté d'un nouvel équilibre linguistique et culturel mondial, portée par des puissances émergentes, à conforter et renforcer la place et le statut du français dans la vie internationale à travers, notamment, la formation de fonctionnaires au sein de l'Union européenne et des organisations africaines. C'est aussi dans cet esprit qu'est intervenu, avec succès, Pascal Couchepin, le Grand Témoin de la Francophonie pour les Jeux d'hiver de Vancouver.

Cela étant, le rapport de l'Observatoire du français, déposé à Montreux, permettra, sur la base d'un recensement précis et d'un bilan de la mise en œuvre du vade-mecum adopté en 2006, de mettre en évidence les domaines où la Francophonie pourrait s'investir prioritairement afin d'accroître encore la vitalité de la langue française, tant au sein de son espace que sur la scène internationale, singulièrement dans des organisations internationales, au nom de la diversité linguistique, qui est, pour nous, au fondement de la démocratisation des relations internationales.

Revenir aux sources du projet francophone nous a également permis de mesurer l'actualité des valeurs que nous défendons, au premier rang desquelles la solidarité. Solidarité dans l'allégresse, comme dans la détresse. Allégresse qui a caractérisé la VI^e édition des Jeux de la Francophonie, organisés à Beyrouth en 2009, ou l'engagement des jeunes volontaires francophones.

Détresse, dans le même temps, de nos frères haïtiens que nous avons accompagnés tout au long de ces derniers mois, en coordination avec les autres bailleurs, sur la base de projets validés par les autorités, et que nous continuerons d'accompagner, avec constance, dans le cadre des propositions d'action de la Francophonie pour la reconstruction d'Haïti, notamment dans ces créneaux d'excellence que sont l'éducation, l'enseignement supérieur, la démocratie et la gouvernance.

Détresse des populations de certains de nos États membres, encore malheureusement ébranlés par des crises ou des conflits, et que nous avons également continué d'accompagner, en usant de toutes les dispositions prévues par la Charte, et des mandats qui me sont confiés, en concertation étroite avec les instances de la Francophonie et nos partenaires internationaux. Dans ce contexte, le dixième anniversaire de la Déclaration de Bamako a été, tout au long de l'année 2010, l'occasion d'une vaste réflexion et consultation, qui nous a confortés dans la conviction que cette Déclaration non seulement avait rempli les fonctions qui lui avaient été imparties, celle d'une charte normative consensuelle, utilement complétée par la Déclaration de Saint-Boniface, celle d'une feuille de route au quotidien pour l'approfondissement concerté de la démocratie, de l'État de droit, et du respect des droits de l'Homme, que nous considérons comme autant d'éléments structurels de la prévention des crises et des conflits, celle d'un dispositif opérationnel pour la sauvegarde de ces valeurs et des engagements souscrits, mais aussi qu'elle demeurerait d'une pertinente actualité, nous invitant par là même à une remobilisation et à un partenariat renforcé entre tous les acteurs, à une véritable réappropriation par l'ensemble des États et gouvernements afin qu'elle puisse donner sa pleine portée.

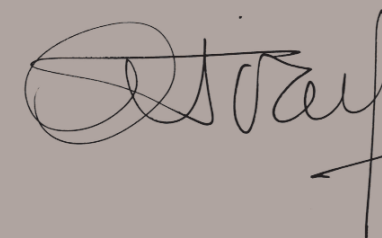
Détresse des hommes et des femmes de nombre de nos pays membres qui voient s'éloigner dangereusement la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, singulièrement sur fond de crise économique mondiale, une crise qui, à l'instar de la crise environnementale, frappe plus durement encore les plus démunis. Et nous nous félicitons que le Premier ministre du Canada, Stephen Harper, nous ait offert la possibilité, au Secrétaire général du Commonwealth et à moi-même, de faire entendre, à ce propos, les préoccupations et les propositions de nos deux organisations, à la veille des Sommets du G20 et du G8, tout en formant le vœu que cet échange de vues puisse se renouveler lors des sommets à venir.

Revenir aux sources du projet francophone nous a démontré, enfin, à la lumière de ces actions déployées dans un esprit permanent d'écoute et de dialogue, dans le respect des valeurs universelles mais en même temps de nos différences, à la lumière, également, des idéaux de liberté, de partage, d'humanisme qui nous guident, à la lumière, enfin, des prises de position concertées que nous avons fait valoir lors des grands rendez-vous inscrits à l'agenda international, que la Francophonie avait une autre voix à faire entendre et une réelle magistrature d'influence à exercer.

Puisse donc le Sommet de Montreux, par les décisions des chefs d'État et de gouvernement, conforter cette volonté et cette légitimité originelles de la Francophonie, au moment où la famille des nations se doit d'imaginer et de décliner, au plus vite, un ordre mondial rénové, une gouvernance politique, économique et culturelle plus démocratique et plus équitable, seule à même de briser la persistance des égoïsmes, le durcissement des extrémismes, et de redonner, à chaque homme, confiance en l'Homme et en l'avenir.

Abdou Diouf

Secrétaire général de la Francophonie



1

LANGUE FRANÇAISE, DIVERSITÉ CULTURELLE ET LINGUISTIQUE

La Francophonie veut agir dans le cadre élargi de la promotion de la diversité culturelle, contre l'uniformisation linguistique. L'Organisation internationale de la Francophonie a comme premier engagement de promouvoir et de soutenir l'usage de la langue française sur le plan international. À travers son dialogue avec les autres aires linguistiques, les langues nationales ou transfrontalières, la Francophonie assure, dans tous les contextes y compris au sein de la société de l'information, la promotion du français dans le monde tout en accompagnant ses États et ses gouvernements membres dans la promotion de la richesse et de la variété de leurs expressions culturelles. Ainsi l'OIF, autour d'un patrimoine linguistique et culturel en partage, réussit à rassembler dans une mosaïque de langues et de cultures profondément enracinées au cœur de leurs traditions, mais ouvertes sur la modernité et l'échange, les valeurs que véhicule la langue française.

LA LANGUE FRANÇAISE ET LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE

La Francophonie a vocation, au sein de son espace, à renforcer l'usage du français comme langue de communication, de coopération, d'enseignement et de développement, tout en stimulant le partenariat avec les autres langues parlées au sein de ses États membres. Cette démarche, destinée à favoriser le plurilinguisme et le dialogue entre les cultures, est également le fondement de la coopération que l'Organisation internationale de la Francophonie a voulu instaurer avec les autres grandes aires linguistiques, ainsi que des actions qu'elle mène pour que soit respecté le statut des langues officielles et de travail – au premier rang desquelles le français – au sein des organisations internationales.

L'ENGAGEMENT DE LA FRANCOPHONIE EN FAVEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

La cohésion et l'originalité de la communauté francophone reposent sur le partage d'une langue commune. Le français représente un outil de communication orale et écrite privilégié que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) entretient et développe pour l'affirmer aussi bien au sein de l'espace francophone qu'à l'échelle internationale.

Utiliser le français dans les enceintes internationales

Par un vade-mecum, adopté lors du XI^e Sommet de la Francophonie à Bucarest (2006), les ministres francophones des Affaires étrangères se sont engagés en leur nom et en celui des représentants de leur État à s'exprimer en français dans les organisations internationales et régionales où celui-ci bénéficie du statut de langue de travail ou de langue officielle, quand l'usage de leurs langues nationales ne serait pas possible.

L'OIF, en concertation avec ses États et gouvernements, a mis en place un mécanisme de recueil des pratiques linguistiques observées par les États membres au sein des organisations internationales et régionales. Force est de constater que la langue anglaise continue de progresser partout dans le monde comme langue de communication internationale. Cette tendance lourde transcende toutes les aires linguistiques, et la langue française n'y échappe pas. Ainsi, au fil des ans, il est possible de constater dans les grandes organisations internationales comme l'Organisation des Nations unies (ONU) ou l'Union européenne une progression constante de l'anglais. Afin de soutenir l'usage du français, l'OIF a développé un vaste programme de formation au français des diplomates et fonctionnaires de plusieurs de ses États et gouvernements membres de manière à ce que ceux-ci soient plus à même de respecter, dans leurs fonctions de représentation, le vade-mecum adopté en 2006 lors du Sommet de Bucarest.

À chaque rencontre des instances de la Francophonie, le Secrétaire général rappelle que le succès de la mise en œuvre du vade-mecum sur l'utilisation du français dans la vie internationale repose essentiellement sur l'implication de chaque représentant de pays membre ou observateur de la Francophonie. Il lui faut d'abord et avant tout utiliser le français lors des

travaux de l'organisation internationale où il exerce ses fonctions de représentation. Ensuite, il se doit d'exiger que les règles relatives au multilinguisme au sein de cette organisation soient respectées. D'ailleurs, un nombre croissant de groupes d'ambassadeurs francophones s'engage dans cette voie et se mobilise afin que le corps diplomatique respecte les engagements pris collectivement à Bucarest.

L'Observatoire de la langue française

Afin d'observer l'état du français dans le monde, et ce dans tous les domaines, l'OIF s'est dotée en 2007 d'un Observatoire de la langue française chargé de collecter et de fournir des données sur la situation et l'usage du français à l'intérieur et hors de l'espace institutionnel francophone, données accessibles en ligne sur le site portail de l'OIF (www.francophonie.org). La méthodologie d'observation a fait l'objet d'un séminaire international, organisé en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), réunissant une cinquantaine d'universitaires, d'experts et d'institutions issus d'une quinzaine de pays. Tous les quatre ans, l'Observatoire élabore un rapport sur la situation de la langue française dans le monde qui examine notamment sa place dans les systèmes éducatifs, les sociétés et la vie internationale. L'édition 2010 est officiellement remise lors du XIII^e Sommet de la Francophonie de Montreux.

En 2009, l'Observatoire a intégré le consortium de partenaires commanditaires de l'enquête annuelle Afriscope conduite par l'institut TNS-SOFRES dans plusieurs grandes villes de six pays d'Afrique subsaharienne (Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, République démocratique du Congo et Sénégal) concernant, entre autres, l'usage de la langue française et l'image de la Francophonie.



Grand Corps Malade, John Banzai, Nèggus, Mike Sylla, slameurs partenaires du projet Slamophonie.

La Francophonie est membre du conseil d'administration de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone dont le siège se trouve à l'université Laval au Québec.

Les données recueillies et analysées par l'Observatoire de la langue française contribuent à la définition de stratégies, bilatérales ou multilatérales, ayant pour but de renforcer la place du français dans le monde. Au-delà des mesures définies dans le Cadre stratégique décennal pour l'enseignement du français dans les systèmes éducatifs nationaux et par le vade-mecum pour promouvoir le français dans les organisations internationales, il importe que la Francophonie continue de s'interroger sur la place que doit occuper cette langue dans les autres domaines stratégiques, pour maintenir sa vitalité et réaffirmer sa modernité.

Une description approfondie de la situation du français à l'échelle mondiale permet de mettre en évidence les domaines où l'action de la Francophonie s'impose de façon prioritaire et éventuellement de la conforter dans le choix de ses interventions.

L'Observatoire de la langue française s'attache en particulier à suivre l'évolution de la situation du français dans les organisations internationales et l'application du vade-mecum adopté à Bucarest. Il a élaboré un premier document de suivi qui a été présenté par le Secrétaire général lors du Sommet de Québec (2008). L'Observatoire est également associé à l'élaboration et au suivi des pactes linguistiques conformément à la Résolution sur la langue française adoptée lors du Sommet de Québec.

La Déclaration et la Résolution de Québec sur la langue française

Lors du XII^e Sommet de Québec, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté une déclaration et une résolution sur la langue française particulièrement volontariste.

Dans l'article 3 du préambule de la déclaration, les chefs d'État et de gouvernement se sont déclarés déterminés à accorder à la langue française toutes les conditions requises pour lui garantir sa pleine reconnaissance sur la scène internationale comme au sein de chacun de leurs pays. De plus, l'article 7 rappelle que la langue française est reconnue comme l'un des éléments fondateurs de la Charte de la Francophonie. D'ailleurs, le Cadre stratégique décennal en fait l'une des missions prioritaires de l'action francophone. Dans l'article 10, les chefs d'État et de gouvernement s'engagent à renforcer la place de la langue française dans leurs systèmes éducatifs respectifs, tant public que privé. Dans l'article 11 est évoquée la nécessité de veiller à la mise en œuvre de mesures indispensables à l'application effective des dispositions nationales et internationales relatives à l'usage



EN CHIFFRES

Dans l'Union européenne, le français est la seconde langue maternelle la plus parlée (16 %), devant l'anglais et derrière l'allemand.

du français dans la vie internationale. L'une d'entre elles est la facilité de diffusion et l'accessibilité de TV5MONDE, chaîne multilatérale francophone, qui participe au rayonnement international et à l'apprentissage du français. Enfin, l'article 13 recommande de prendre toutes les mesures adaptées, en fonction des moyens respectifs, pour valoriser le statut et l'usage de la langue française, langue vivante et utile à l'ensemble des domaines des activités humaines.

Dans la Résolution sur la langue française adoptée au Sommet de Québec, les chefs d'État et de gouvernement ont « demandé au Secrétaire général de mobiliser l'OIF et l'ensemble des opérateurs et partenaires associatifs spécialisés, dans un effort concentré et intégré, pour la promotion de la langue française ». Ils lui ont aussi demandé d'aller de l'avant avec le concept des pactes linguistiques. Lors de l'adoption de la programmation 2010-2013 de l'OIF, les ministres de la Francophonie ont réaffirmé l'importance qui doit être accordée à la promotion de la langue française.

Dans le prolongement des décisions prises à Québec et l'adoption de la programmation 2010-2013, plusieurs actions ont été entreprises qui démontrent les efforts réalisés dans le cadre de cette recherche d'une concertation accrue entre l'OIF et les opérateurs en faveur du français. Il suffit de mentionner l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (Ifadem) et les Maisons des savoirs. De plus, trois pactes linguistiques sont en voie d'être finalisés tandis que le Pôle langue française a été mis sur pied.

LE FRANÇAIS DANS LA VIE INTERNATIONALE

L'usage de la langue de son choix conditionne la capacité des individus à communiquer, à comprendre, à se faire comprendre et donc à défendre leurs intérêts. Toute atteinte portée, dans les enceintes internationales, au respect de la parité des langues officielles et de travail mine la qualité du dialogue et nuit à la coopération qui est à l'origine du multilatéralisme porté par l'OIF. Consciente de l'importance décisive de ces enjeux, la Francophonie s'emploie, par des mesures incitatives ou des actions de formation, à garantir l'usage et l'emploi de la langue française dans la plupart des organisations du Système des Nations unies, de l'Union européenne, des organisations africaines ainsi que dans le Mouvement olympique. La Francophonie encourage et favorise l'adoption puis le suivi de résolutions ayant trait au multilinguisme. Son action s'inscrit en droite ligne du vade-mecum sur le français dans la vie internationale adopté en 2006.

Les orientations prises par les États et gouvernements membres de l'OIF dans le cadre de la nouvelle programmation quadriennale vont permettre de lancer un programme d'envergure en faveur de la langue française dans l'ensemble des organisations internationales, en concentrant des actions sur le soutien au recrutement de francophones à des postes de responsabilité au sein de ces institutions. Un réseau devrait être constitué et animé régulièrement.

Le français, langue de l'Union européenne

L'OIF accueille en son sein vingt-quatre États du continent européen. Sur les vingt-sept États membres de l'Union européenne, quinze sont membres de l'OIF. La Francophonie bénéficie donc de relais importants pour promouvoir le français sur ce continent et dans les instances européennes. En 2002, un Plan pluriannuel pour le français appuyé par la France, la Communauté française de Belgique et le grand-duché de Luxembourg a été instauré. L'objectif est d'aider les États de la Francophonie et de l'Union européenne à former, au et en français, leurs diplomates, fonctionnaires ou experts en poste dans les représentations permanentes, les missions auprès de l'Union européenne à Bruxelles, les administrations centrales et territoriales, ainsi que les auditeurs des écoles nationales d'administration (ENA) et des instituts diplomatiques.



Au premier plan : Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie avec, de gauche à droite, Freddy Thielemans, bourgmestre de Bruxelles, Paul Helminger, bourgmestre de la ville de Luxembourg, et Roland Ries, maire de Strasbourg, le 11 juin 2010 à Luxembourg.

L'OIF a conçu et engagé un vaste programme sur la base d'accords signés avec dix-sept États (Andorre, Arménie, Autriche, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie, République tchèque), avec les directeurs généraux de douze ENA ou instituts diplomatiques ou de formation aux affaires euro-

L'ENJEU DU RENFORCEMENT DE L'USAGE DU FRANÇAIS DANS L'UNION EUROPÉENNE

Langue de trois des six pays fondateurs de la Communauté européenne (France, Belgique, grand-duché de Luxembourg), le français est aujourd'hui, au terme des nombreux élargissements de l'Union européenne, une langue étrangère pour la grande majorité de ses 27 membres. Forte de ses 27 États et 450 millions de citoyens, l'Union européenne a une influence de plus en plus profonde sur les politiques nationales de ses États membres, et parfois même bien au-delà du seul continent européen. Par exemple, l'Union européenne a été le principal bailleur d'aide publique au développement, avec 46 milliards d'euros en 2008, dont 85 % destinés à l'Afrique. La Francophonie est donc particulièrement soucieuse d'accompagner le renforcement des capacités de travail en français au sein de l'Union et de favoriser l'expression des points de vue des francophones.

■ Sur les 27 pays de l'Union européenne, 15 appartiennent à l'OIF
Autriche / Belgique / Bulgarie / Chypre / France / Hongrie / Grèce / Lettonie / Lituanie / Luxembourg / Pologne / République tchèque / Roumanie / Slovaquie / Slovaquie.

■ Autres pays membres de l'Union européenne
Allemagne / Danemark / Espagne / Estonie / Finlande / Irlande / Italie / Malte / Pays-Bas / Portugal / Royaume-Uni / Suède.

■ Les 24 pays du continent européen membres ou observateurs de l'OIF
Albanie / Andorre / Autriche / Belgique / Bulgarie / Chypre / Croatie / Ex-République yougoslave de Macédoine / France / Grèce / Hongrie / Lettonie / Lituanie / Luxembourg / Moldavie / Monaco / Pologne / République tchèque / Roumanie / Serbie / Slovaquie / Slovaquie / Suisse / Ukraine.



TÉMOIGNAGE

Andrroulla Vassiliou

Commissaire européen en charge de l'éducation, de la culture, du multilinguisme et de la jeunesse

Les langues sont un pont entre les cultures et les civilisations. La promotion du multilinguisme et de la diversité culturelle est un vecteur de paix et de coexistence féconde entre les pays et les communautés. Le multilinguisme en Europe est une réalité historique qui bénéficie aujourd'hui d'un soutien politique réel. Le but de l'Union est en effet d'être unis « dans la diversité ». La Commission est très attachée à cette diversité et aux échanges entre cultures, non seulement en Europe mais aussi dans le monde, comme en témoigne son rôle dans la négociation de la Convention de l'Unesco sur la diversité culturelle. La diversité linguistique n'est cependant pas l'apanage de l'Union européenne. L'Organisation internationale de la Francophonie partage ces objectifs et œuvre chaque jour pour l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations, pour le rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle. La langue française contribue à la promotion du multilinguisme, non seulement dans l'espace francophone, mais aussi à l'échelle internationale. Dans ce sens, la Francophonie est l'un des moyens efficaces de promouvoir les valeurs européennes. Cependant, dans la société de la connaissance qu'est l'Europe aujourd'hui, faite de diversité, multiculturelle et multilingue, les langues sont aussi un atout de notre compétitivité. En effet, elles augmentent fortement les chances de trouver un meilleur emploi en Europe et dans le monde entier, brisant les obstacles à la mobilité. De plus, la maîtrise de plusieurs langues favorise la créativité et l'innovation, moteurs d'une croissance européenne durable.

Pour l'ensemble de ces raisons, tous nos programmes dans les domaines de l'éducation, des médias et de la culture sont dotés d'éléments de soutien linguistique. Le programme Erasmus, par exemple, propose des formations linguistiques, qui motivent la mobilité des jeunes, les langues étant la clé d'un séjour et d'études réussis. Erasmus Mundus est aussi l'une des actions phares d'une Union européenne ouverte sur le monde qui promeut la mobilité et ainsi stimule la diversité culturelle et linguistique. Le programme a établi de bonnes relations avec les pays francophones, en Afrique et ailleurs. Il contribue à la promotion des objectifs de l'Union européenne en matière de politique extérieure et de développement durable de nos pays partenaires dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Les défis que nous avons à relever vont s'accroissant, que ce soit au sein de l'Europe elle-même ou à l'échelle du monde, particulièrement en ces temps de crise. Il nous faut inventer de nouveaux paradigmes de croissance et créer – de manière prospective – l'Europe de demain. Pour ce faire, nous devons exploiter toutes nos ressources. L'Europe peut compter sur son très riche capital linguistique. À nous de le faire fructifier pour inventer l'Europe multilingue et pluriculturelle de demain. Aujourd'hui plus que jamais, ce sont des valeurs communes à l'Union européenne et à l'Organisation internationale de la Francophonie. »

peennes, avec l'Université libre de Bruxelles, avec les maire et bourgmestres des trois capitales européennes, avec plusieurs médias, notamment TV5MONDE et EuroActiv, et avec certaines associations de soutien au plurilinguisme.

Dans ce cadre, et sur la base de cofinancement provenant des États et des institutions bénéficiaires, plus de 25 000 diplomates et fonctionnaires des représentations permanentes des États auprès de l'Union européenne à Bruxelles, des ministères et des ENA et instituts diplomatiques dans les principales capitales ont, en 2009, suivi des formations à la langue française, aux grandes questions européennes ou à la préparation de concours pour intégrer les institutions européennes. Quatre-vingts membres de gouvernement (ministres et secrétaires d'État), parlementaires ou hauts chefs de service se sont vu attribuer des séjours linguistiques francophones dans des centres de langue française spécialisés.

Le français, langue des organisations africaines

L'OIF a signé des accords-cadres de coopération, portant sur la langue française, avec les principales organisations cibles du projet « Le français langue des organisations africaines » : la Commission de l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), le Marché commun pour l'Afrique de l'Est et du Sud (Comesa) et la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC).

Il faut ajouter à ces organisations d'autres institutions cibles telles : l'autorité intergouvernementale de développement ayant son siège à Djibouti, la Commission africaine de l'aviation civile, institution spécialisée de l'Union africaine dont le siège est à Dakar au Sénégal, la Communauté de l'Est africain, dont le siège est à Arusha en Tanzanie, et le groupe des États d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique (ACP), dont le secrétariat est à Bruxelles.

Un dispositif mis en place par l'OIF est désormais intégré dans ces institutions comme l'un des éléments pérennes de renforcement des capacités des personnels. Il comprend notamment :

- des cours annuels de français dispensés au siège de ces organisations ainsi que des stages courts de perfectionnement dans les pays francophones ;
- des dotations et services d'actualisation annuelle de logiciels d'aide à la traduction ainsi que des sessions de perfectionnement des interprètes et traducteurs ;
- des rayons francophones dans les centres de ressources constitués d'ouvrages et revues de référence dans les domaines techniques de compétence de chaque organisation ;

- des aides à la communication interne et externe en français (sites Internet) ;

- des sessions de formation aux métiers de la diplomatie et aux techniques de négociations internationales.

À la Commission de l'Union africaine, le dispositif mis en place depuis le début de l'année 2008 est suivi par un représentant de l'OIF, en poste au sein même du cabinet du vice-président de la Commission. S'agissant des autres organisations, ce dispositif est mis en œuvre et suivi dans les capitales des sièges des organisations de manière contractuelle, pour le compte de l'OIF, par les Alliances françaises et Instituts culturels français.

En vue de renforcer leur présence en français dans les organisations internationales ou régionales auxquelles ils appartiennent, le Cap-Vert, Djibouti, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale et le Tchad, membres de l'OIF, bénéficient de plans de formation annuels et intensifs. Pour sa part, la Guinée équatoriale vient de lancer, avec le soutien de l'OIF, un vaste plan de formation au français de ses fonctionnaires en prévision de la tenue à Malabo, en 2011, de la Coupe d'Afrique des nations et du Sommet de l'Union africaine.

Le français, langue du Mouvement olympique

Grâce aux efforts du baron Pierre de Coubertin en 1896, et comme le stipule la règle 24 de la Charte olympique, le français est la langue officielle du Comité international olympique (CIO) et des Jeux olympiques (JO) à l'égal de l'anglais. Cependant, malgré le fait qu'« en cas de litige, la langue française fait foi », son usage et sa visibilité, durant les JO et dans le mouvement sportif international en général, sont de moins en moins assurés. Le maintien de l'utilisation du français au sein des milieux sportifs est donc aussi un des défis qui se posent à la Francophonie, c'est pourquoi, depuis les Jeux d'Athènes en 2004, un Grand Témoin est désigné par le Secrétaire général de la Francophonie pour observer l'usage de la langue française aux JO.

Pour les compétitions olympiques et paralympiques d'hiver à Vancouver, en février et mars 2010, le Secrétaire général a nommé Pascal Couchepin, ancien président de la Confédération suisse, comme Grand Témoin. Son action et celle de ses prédécesseurs ont permis de suggérer des solutions innovantes permettant d'améliorer encore le respect du bilinguisme lors de futurs Jeux.

À Vancouver et à Whistler, l'OIF a organisé une série de manifestations pour promouvoir le français intitulée « Relayons la flamme francophone ». Pour la première fois, l'Organisation a pris part aux Olympiades culturelles, en assurant la participation d'artistes internationaux venus de plusieurs pays francophones. Quinze d'entre eux, lauréats des derniers Jeux de la Francophonie (Beyrouth, 2009), se sont produits sur la Place de la Francophonie à Vancouver. Un grand événement francophone, à l'instar du premier organisé lors des Jeux de Pékin en 2008, a réuni une nouvelle fois la famille francophone sportive et olympique le 13 février 2010 à Whistler.



Événement francophone à Whistler, le 13 février 2010 : le Prince Albert II de Monaco, le Premier ministre du Québec, Jean Charest, la Présidente de la Confédération suisse, Doris Leuthard, avec le Secrétaire général de la Francophonie, le Grand Témoin de la Francophonie aux Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver 2010, les dignitaires et champions olympiques.

LA FRANCOFONIE ET LES AIRES LINGUISTIQUES

La mobilisation en faveur du français s'inscrit, pour la Francophonie, dans un objectif plus vaste, celui de la protection et de la promotion de la diversité linguistique à l'échelle du monde. Consciente que ce défi ne pourra être relevé qu'en partenariat avec les autres grandes langues internationales de communication, et que le problème ne se pose pas en termes de rivalité ou de concurrence mais bel et bien de complémentarité, l'OIF s'est engagée dans un dialogue et une coopération étroite et synergique avec d'autres aires linguistiques, telles que l'hispanophonie, la lusophonie, l'arabophonie et l'anglophonie.

Francophonie, hispanophonie, lusophonie

La coopération entre les communautés de langues latines, encouragée depuis plusieurs années, s'est notamment traduite par des rencontres entre les

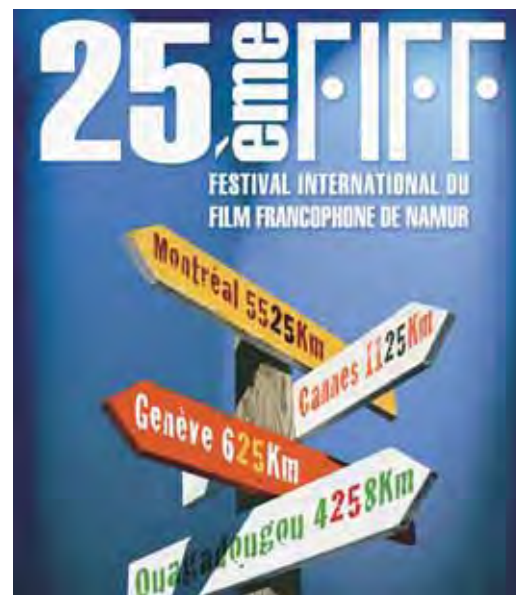


EN CHIFFRES

Plus de la moitié des États membres de l'Union africaine sont membres de l'OIF, soit 30 sur 53.

PROMOUVOIR LA CULTURE ET LA DIVERSITÉ CULTURELLE

La valorisation des identités culturelles dans le dialogue et le respect de leur diversité devrait être une condition essentielle du monde contemporain. C'est dans cet esprit que l'Organisation internationale de la Francophonie agit pour préserver, développer, faire connaître et circuler les expressions culturelles des pays francophones.



L'ENJEU DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

En 2005, grâce notamment à la forte mobilisation de l'OIF et de ses États et gouvernements membres, la communauté des nations a plébiscité à l'Unesco la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La Francophonie est par définition un espace d'expression de la diversité culturelle. En premier lieu, parce que les soixante-dix États et gouvernements qui la composent sont présents sur les cinq continents et représentent tous les régimes politiques, toutes les croyances et confessions. Mais également parce que les pères fondateurs de la Francophonie – le Nigérien Hamani Diori, le Sénégalais Léopold Sédar Senghor, le Tunisien Habib Bourguiba, le Cambodgien Norodom Sihanouk – incarnent cette diversité d'origine qui s'est regroupée autour d'une langue et de ses valeurs communes, faisant de l'OIF un laboratoire des identités plurielles et un catalyseur de la diversité culturelle.

La mobilisation de la Francophonie en faveur de la diversité culturelle

L'implication continue et multiforme de la Francophonie en faveur de la promotion de la diversité culturelle, fondée sur la Déclaration et le Plan d'action de la Conférence ministérielle de Cotonou (juin 2001), et sa capacité à entraîner l'adhésion de plusieurs espaces linguistiques partenaires ont conféré à son action une visibilité et une crédibilité renforcées.

La Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle (21 novembre 2001)

La 31^e session de la Conférence générale de l'Unesco a permis l'adoption, à l'unanimité des États membres, de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle. Celle-ci constituait la première formalisation de cette thématique. Durant tout le processus, l'OIF s'est fortement investie pour susciter, puis maintenir, la mobilisation des États en faveur de la Déclaration.

Il s'agissait d'établir un cadre réglementaire international qui assure effectivement le respect de la diversité des identités culturelles dans l'ordre des libertés publiques, en incluant les droits culturels au sein des droits de l'Homme.

La Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (20 octobre 2005)

Cette convention, premier instrument juridique contraignant en matière culturelle, se veut une réponse aux inquiétudes des pays développés et des pays en développement sur le risque d'uniformisation culturelle à l'ère de la mondialisation. Si la Francophonie s'est massivement mobilisée en faveur de son élaboration et de son adoption, c'est notamment parce que ses objectifs recoupent parfaitement les principes d'action défendus depuis toujours dans l'espace francophone.

Entrée en vigueur le 18 mars 2008, la convention a déjà été ratifiée à ce jour par cent onze États, dont quarante-huit sont membres de l'OIF. Le Secrétaire général de la Francophonie s'emploie à faire aboutir les ratifications par les États le plus rapidement possible : depuis le dernier Sommet de Québec, le Congo, la Serbie, Haïti, l'Ukraine et la Guinée équatoriale l'ont fait. Par ailleurs, l'OIF mobilise les acteurs concernés : l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, la société civile par le biais des trente-trois coalitions pour la diversité culturelle, les ministres de la Culture réunis au sein du Réseau international pour les politiques culturelles, le groupe d'ambassadeurs francophones à l'Unesco... afin que le plus grand nombre d'États ratifient cette convention.

De nouveaux enjeux pour la culture

L'OIF intensifie ses partenariats afin de préserver et développer mais aussi de faire connaître, circuler et rayonner les cultures de l'espace francophone. La culture est un challenge de paix, de connaissance, de développement et de modernité à investir dans l'intérêt de chacun.

Le dialogue des cultures et des civilisations

Coorganisée par l'OIF et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (Ilesco) dans la capitale de la culture islamique 2009, la Conférence internationale de Kairouan a réuni, du 2 au 4 juin 2009, de hautes personnalités politiques, dont le Président tunisien, les représentants d'une vingtaine d'organisations internationales dont les Nations unies, l'Unesco, le Conseil de l'Europe, l'Union africaine, la Ligue des États arabes... et régionales (Union du Maghreb arabe, Conseil de coopération pour les pays du Golfe, banques africaines et islamique de développement) et d'institutions de la société civile, telle la fondation Anna Lindh. Le 4 juin, a été adoptée la Déclaration de Kairouan pour le renforcement du dialogue des civilisations et le respect de la diversité culturelle. Un groupe de réflexion et de propositions regroupant l'Ilesco, l'Unesco et l'OIF a été constitué



TÉMOIGNAGE

Irina Bokova

Directrice générale de l'Unesco

« Je voudrais rendre hommage à l'Organisation internationale de la Francophonie et à son Secrétaire général, M. Abdou Diouf, pour avoir œuvré sans relâche depuis 2002 en faveur de la diversité des expressions culturelles. Cet engagement reste inégalé. Aucune autre organisation intergouvernementale n'a autant coopéré avec l'Unesco pour l'élaboration, la négociation, la ratification et la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. L'OIF, présente et active depuis le Sommet de Beyrouth en 2002, a poursuivi son action en organisant le séminaire de Bruxelles, en mai 2007, qui a préparé la première réunion du Comité intergouvernemental. Prenant acte, à la première heure, des défis de la mondialisation, l'Organisation internationale de la Francophonie n'a pas ménagé ses efforts pour expliquer les enjeux, articuler des principes, négocier des positions et établir des passerelles entre les pays du Sud, ainsi qu'entre ceux du Sud et du Nord.

Depuis l'adoption de la convention en 2005, son Secrétaire général n'a cessé d'exhorter les États membres de la Francophonie à la ratifier. Je suis heureuse de constater que ses appels répétés ont été entendus, puisque 70 % des États membres de la Francophonie en font partie. Sous l'impulsion du Groupe des ambassadeurs francophones de l'Unesco, le comité a adopté une stratégie d'encouragement des ratifications, afin de mobiliser toutes les parties prenantes à la Convention, et de chercher à assurer la coordination de leurs efforts pour promouvoir sur place la Convention. Cette stratégie met l'accent sur l'importance de la coopération avec les organisations intergouvernementales. Dans ce contexte, je me réjouis de l'implication de nos deux organisations en tant que partenaires dans l'organisation de la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles, qui aura lieu à Québec en février 2011. Par ailleurs, les Secrétariats de l'Unesco et de l'OIF collaborent étroitement pour la mise en œuvre de la Convention depuis la réunion de Madrid, en septembre 2007, première réunion d'experts organisée par l'Unesco, jusqu'au Symposium sur la gestion des risques dans le financement de la culture, en avril 2010, qui préparait une participation conjointe au Séminaire international de Gérone sur « Culture et développement ». C'est un domaine dans lequel je m'implique beaucoup personnellement, persuadée que la culture est un élément central et un puissant levier du développement. Ensemble, l'OIF et l'Unesco animent un groupe composé du British Council, des pays d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique, de l'association Culture et Développement, d'ARTÉrial et de l'Union européenne. Ce groupe a pris l'engagement de coordonner les travaux de cartographie des industries culturelles; de reconnaître les festivals comme des plates-formes artistiques significatives et des outils d'aide au développement de l'économie locale; et d'échanger des informations sur les programmes de formation, de manière à construire une stratégie cohérente de développement culturel, dans le cadre des politiques culturelles nationales, ainsi que sur les bonnes pratiques en matière d'accès au crédit financier pour les industries culturelles et créatives. C'est avec grande satisfaction que je mesure l'implication très importante de l'Organisation internationale de la Francophonie dans la mise en œuvre de la convention de 2005. Je me réjouis d'autant plus de la fructueuse coopération à venir entre nos deux organisations, afin d'œuvrer ensemble dans le domaine de la diversité des expressions culturelles. »



pour assurer le suivi de la conférence, avec une première action en direction de la jeunesse. Un concours international de vidéos produites en langues arabe, française ou anglaise sera lancé sur Internet pour permettre aux jeunes de témoigner au quotidien de leur propre expérience de la diversité culturelle.

Par ailleurs, l'OIF a participé au 3^e Forum de l'Alliance des civilisations des Nations unies qui s'est tenu à Rio de Janeiro (Brésil) du 27 au 29 mai 2010, manifestation qui a réuni plus de trois mille participants dont quinze chefs d'État, une vingtaine de ministres, des parlementaires, des journalistes, des artistes, des hommes d'affaires et des intellectuels. Cette rencontre a été l'occasion de constater la convergence de vues existant sur la base d'une réflexion traditionnelle en Francophonie sur la nécessaire transformation des termes de la négociation et du dialogue entre États, religions et communautés humaines.

Culture et développement

Le Secrétaire général de la Francophonie a clôturé le Colloque « Culture et création, facteurs de développement » organisé en partenariat avec l'OIF par la Direction générale du développement de la Commission européenne et les pays ACP (Bruxelles, avril 2009) et qui a conduit à l'adoption de la Déclaration de Bruxelles présentant l'ensemble des bonnes pratiques et des propositions des organisations internationales ou régionales, des États et de la société civile sur les moyens à mettre en œuvre pour valoriser l'apport du secteur culturel dans les stratégies de développement.

Lors du séminaire international organisé à Gironne (Espagne) les 5 et 6 mai 2010, dans le cadre de la présidence espagnole de l'Union européenne, la Francophonie a présenté une initiative commune avec l'Unesco, les pays ACP, l'Union européenne ainsi que le British Council et le réseau d'artistes ARTÉrial dont le programme de travail établi sur deux ans porterait sur : l'établissement d'une cartographie des industries culturelles dans les pays du Sud et notamment en Afrique, la valorisation des grands festivals comme lieux d'échanges et promoteurs de la diversité culturelle, l'établissement d'une synergie entre les différents programmes de formation et de renforcement des capacités dans le secteur culturel et la mise en œuvre de systèmes de financement innovant pour les industries culturelles dans le cadre de politiques culturelles spécifiques nationales.

Une réflexion est actuellement conduite avec l'Unesco et plusieurs États sur le rôle de la culture dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

MISE EN ŒUVRE DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

La Francophonie vise à créer un environnement favorable à l'affirmation de la diversité des expressions culturelles. Parallèlement, elle réaffirme les liens tissés entre la culture, le développement et le dialogue, et définit un cadre novateur pour la coopération culturelle internationale.

Le soutien aux politiques culturelles des États

Afin de donner à la convention toute sa portée, l'OIF accompagne ses États membres, notamment ceux du Sud, dans la création de cadres favorables aux expressions culturelles par le biais de la législation et de la réglementation en matière de droits d'auteur, de propriété intellectuelle, de statut des artistes, de lecture publique...

Cet appui varie en fonction des besoins et des réalités nationales, il se matérialise par une mise à disposition d'experts, un soutien financier ou une dotation en matériel et en documentation, ou par l'organisation de concertations, d'actions de formation en partenariat avec des organismes internationaux et régionaux...

La formation a été au cœur de l'appui apporté par l'OIF à diverses institutions nationales dans une perspective de renforcement des capacités professionnelles, axe majeur des politiques culturelles nationales. Ainsi, une dizaine de soutiens financiers ont été apportés à des structures professionnelles, associatives ou inter-États pour l'organisation de formations techniques (animation et administration culturelles, régie générale, régie son et lumière, management d'artistes, etc.).



La Camerounaise Kareyce Fotso, médaille d'argent du concours chanson aux VI^{es} Jeux de la Francophonie (Beyrouth, 2009).

Pour l'émergence d'un secteur culturel marchand

Les pays en développement jouent un rôle encore trop souvent marginal dans les échanges internationaux des biens culturels, alors qu'ils connaissent une extraordinaire vitalité culturelle. En conséquence, la Francophonie s'attache à valoriser dans ces pays l'émergence d'un secteur culturel marchand organisé, compétitif et créateur de revenus et d'emplois durables.

Les fonds de garantie pour les industries culturelles

L'accès aux financements constitue l'un des principaux obstacles à l'essor d'industries culturelles au Sud. Pour tenter d'y remédier, l'OIF a mis en place depuis 2003 trois fonds de garantie bénéficiant à deux pays francophones du Maghreb (Maroc et Tunisie) ainsi qu'aux huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Ils ont pour objectif de cautionner à hauteur de 70 à 80 % les prêts des institutions bancaires locales consentis aux entrepreneurs. Ces fonds sont gérés en partenariat avec la Caisse centrale de garantie du Maroc, Tunis Re, société d'assurances tunisienne, et la Banque de développement et d'investissement de la Cedeao (BIDC). En 2009, la BIDC a décidé de contribuer au mécanisme, en renforçant la dotation du fonds destiné à la zone UEMOA de 650 000 euros et en étendant, d'un commun accord avec l'OIF, sa couverture aux quinze pays de la Cedeao. Ce partenariat très important pour le financement du développement des industries culturelles est une première dans la sous-région.

En complément de ces dispositifs, l'OIF organise des sessions de formation à destination des entrepreneurs culturels, dans les filières de l'image, de l'édition et de la musique. En 2008-2009, l'OIF a organisé cinq séminaires de formation des entrepreneurs culturels en formulation de projets et gestion d'entreprises culturelles des pays francophones d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et de l'océan Indien. Ces séminaires ont rassemblé plus de 185 promoteurs culturels, qui ont pu prendre connaissance des outils de négociation les mieux adaptés à la structuration et au développement de leurs activités. Ces séminaires donnent aux participants les outils pour obtenir de nouvelles sources de financement.

Des formations destinées aux cadres de banque sont également organisées pour les sensibiliser à l'analyse économique et financière des risques sur projets culturels.

La cartographie des industries culturelles

L'OIF a entrepris une action d'identification des entreprises et des industries culturelles dans les pays du Sud.

Ces cartographies, en établissant un état des lieux précis des industries culturelles, facilitent, d'une part, l'élaboration et l'exécution de politiques publiques adéquates et, d'autre part, mettent à la disposition des diverses organisations professionnelles des données statistiques leur permettant de connaître le niveau des activités et la nature des freins à la performance de ces entreprises et industries culturelles. Plus généralement, ces différents projets d'identification contribuent à l'établissement d'un système d'information économique sur la culture et sa pérennisation.

Après trois États de la zone Asie-Pacifique (Cambodge, Laos, Vietnam) et deux États de la Caraïbe, ce projet a concerné, en 2009, trois pays de l'UEMOA : Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Sénégal. Une cartographie détaillée de la situation des entreprises et industries culturelles dans ces différentes zones a été établie et fera l'objet d'une publication fin 2010. Une mission exploratoire pour un travail similaire dans les pays de la Commission économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) en 2010 a été effectuée au Cameroun et au Congo.

Soutenir la filière du livre

L'OIF met en œuvre des formations pour aider à la professionnalisation du secteur du livre dans les pays qui en ont le plus besoin. Elle agit en partenariat avec les associations et regroupements de professionnels parmi les plus efficaces, le Bureau international de l'édition française (Bief), l'Association internationale des libraires francophones (AILF), l'Alliance internationale des éditeurs indépendants, le Centre africain de formation à l'édition et à la diffusion (Cafed).

Elle soutient les déclarations et recommandations visant à assurer une application rigoureuse de la Convention de Florence sur la circulation des biens culturels et du Protocole de Nairobi sur la taxation des intrants. Elle participe à la professionnalisation et à la valorisation du secteur. Elle a été à l'initiative, avec l'AILF, de l'adoption d'une Charte du libraire francophone en octobre 2009, lors du Salon du livre de Beyrouth.

L'OIF apporte également son soutien aux coéditeurs solidaires promues par l'Alliance internationale des éditeurs indépendants. En 2009, ce sont près de quatre-vingts professionnels du livre du Sud qui ont été formés aux métiers du livre par l'AILF et le Bief. Sept formations régionales et accompagnements individualisés de libraires francophones ont été organisés à Madagascar pour l'océan Indien, au Cameroun pour l'Afrique centrale, au Liban pour le Moyen-Orient et à Chypre pour l'Europe.

FOCUS

DIVERSUM, UNE STRATÉGIE DE PLACEMENT STIMULANTE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

En obtenant, en 2009 et en 2010, le label Diversum, l'OIF est assurée que les placements financiers qu'elle utilise pour gérer sa trésorerie à court terme servent de manière significative au financement d'entreprises et de collectivités agissant dans le monde pour la diversité culturelle.

Le label Diversum finance, accordé en toute indépendance par l'association Diversum, est une manière nouvelle et originale pour les investisseurs de se montrer responsables, en incitant les entreprises et autres institutions cotées en Bourse à davantage prendre en compte la préoccupation liée à l'« environnement culturel » dans leurs pratiques et leurs politiques de développement durable.

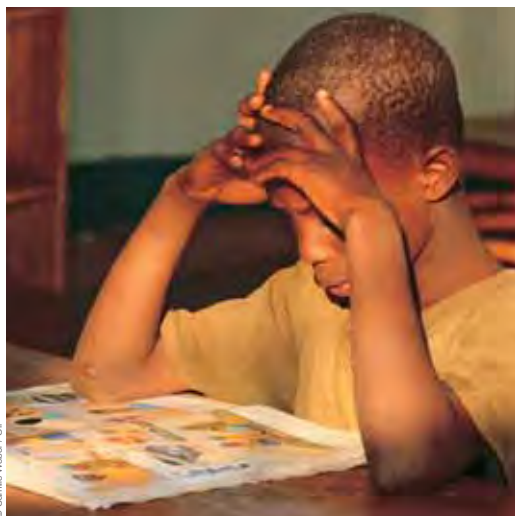
Au 1^{er} janvier 2010, ce sont ainsi 1 200 sociétés et 800 administrations d'Europe et d'Amérique du Nord qui faisaient l'objet d'un suivi régulier, confié par l'association Diversum à sa filiale, l'agence de notation Diversum SAS, pionnière en ce domaine.

EN CHIFFRES

Entre 2008 et 2010, les activités des Clac ont touché plus de 6 millions d'utilisateurs.

L'OIF et l'AILF ont soutenu la Caravane du livre en Afrique subsaharienne qui a touché près de 100 000 personnes, dans 47 villes, grâce à la mobilisation d'une trentaine de librairies et la participation d'une trentaine d'écrivains.

L'OIF récompense tous les deux ans, par le Prix Alioune Diop, remis en marge de la Foire internationale du livre et du matériel didactique de Dakar (Fildak), une maison d'édition africaine qui a contribué par la valeur de sa production au renforcement des capacités éditoriales en Afrique francophone et à l'émergence d'éditions africaines de qualité. En 2009, le Prix Alioune Diop a été attribué à la maison d'édition Maguilien du Sénégal.



© Camille Weber / OIF

LA VALORISATION DES EXPRESSIONS CULTURELLES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

La Francophonie littéraire et culturelle connaît un formidable rayonnement qui dépasse les frontières des pays de langue française. L'aide à la production et à la diffusion des créations, le soutien à la circulation des artistes, notamment ceux des pays francophones du Sud, et de leurs œuvres, au-delà de leurs frontières nationales, sont essentiels pour valoriser la diversité et la richesse des expressions culturelles et artistiques de l'espace francophone et assurer leur présence sur les grands marchés internationaux.

Le livre et la littérature francophones

L'OIF souhaite inscrire concrètement l'accès au savoir et aux produits culturels en langue française, en particulier les littératures francophones, dans la réalité quotidienne des populations pour donner à chacun l'opportunité d'une ouverture sur le monde.

L'action de la Francophonie en matière de lecture publique

La lecture publique constitue un enjeu de première importance pour les pays en développement dans la mesure où l'accès à l'écrit et la maîtrise de la lecture ont un impact essentiel sur l'éducation, le développement économique-social et l'exercice de la démocratie. Le livre demeure toujours un moyen privilégié de conservation, de transmission et de diffusion des connaissances, en même temps qu'un mode d'expression de la diversité culturelle. Le succès des Centres de lecture et d'animation culturelle (Clac) témoigne de l'attente et du besoin de lecture des populations, surtout dans les zones les plus reculées.

Faire rayonner les littératures francophones

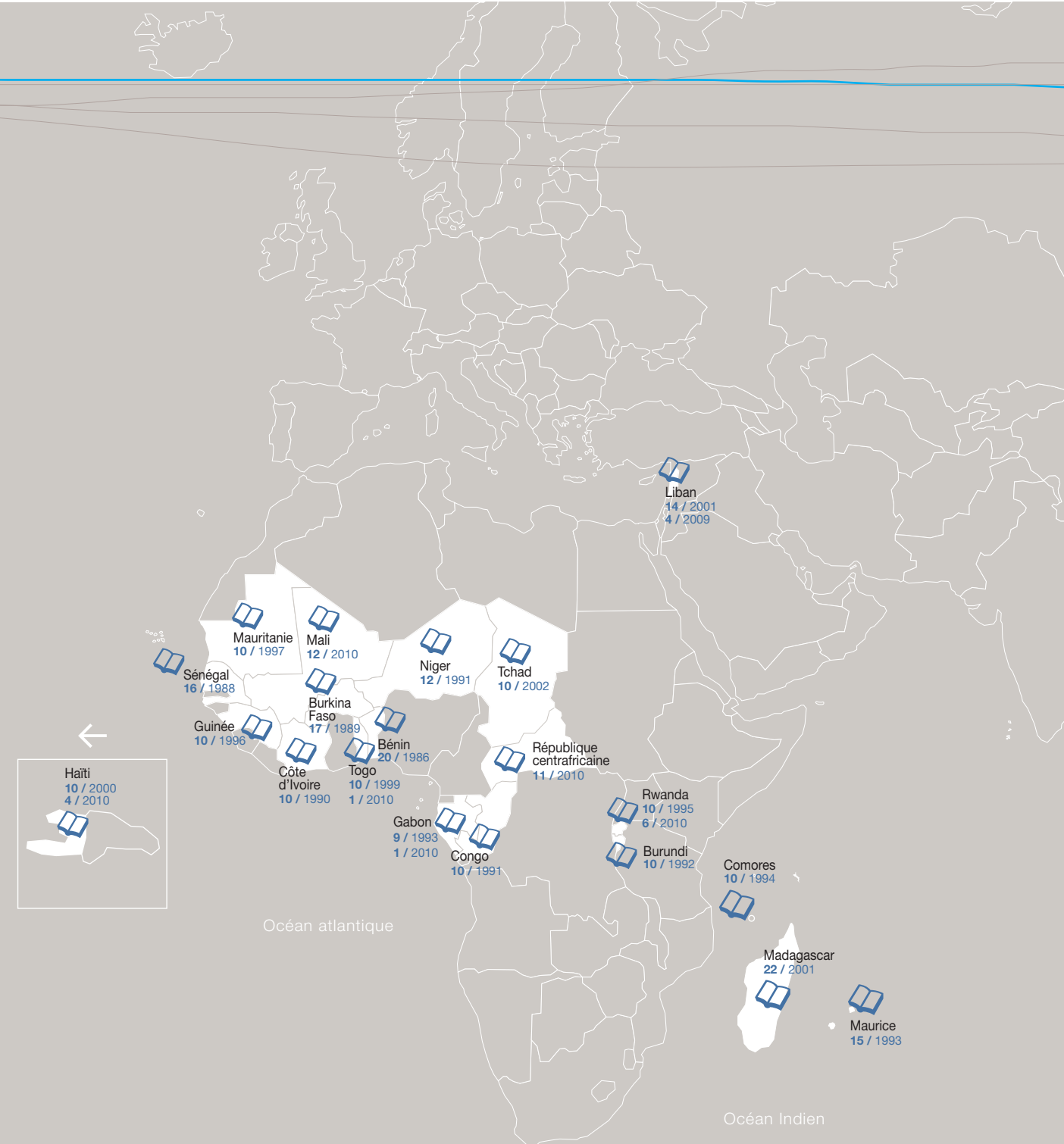
La diversité des écrivains francophones, la place qu'occupent leurs œuvres dans la littérature mondiale et les distinctions internationales qu'ils obtiennent sont la plus belle illustration de la richesse et de la vivacité de la langue française. Les littératures francophones donnent ainsi au français l'éclat d'une langue vivante qui traduit la diversité du monde.

L'OIF organise, depuis 2001, le Prix des cinq continents de la Francophonie qui consacre chaque année un roman écrit en français dans le but de mettre en lumière des talents littéraires reflétant la diversité culturelle et éditoriale en langue française sur les cinq continents. Le prix est attribué par des comités de lecture et un jury prestigieux. En 2010, il réunit, sous la présidence de Lionel Trouillot, Lise Bissonnette, Monique Iboudo, Paula Jacques, Vénus Khoury-Ghata, Pascale Kramer, Jean-Marie Gustave Le Clézio, Henri Lopes, René de Obaldia, Leila Sebbar et le lauréat de l'édition précédente.



© Didier Guillard

Kossi Efoui, le lauréat 2009, pour son roman Solo d'un revenant (Édition du Seuil).




LES CENTRES DE LECTURE ET D'ANIMATION CULTURELLE

Implanté dans des zones rurales et périurbaines, le Clac est un espace de convivialité, de loisir et de culture. L'OIF propose l'installation de réseaux d'établissements au pays francophone demandeur après avoir eu l'assurance qu'une politique de lecture publique permettra de mettre en place au niveau national une coordination et de dégager des moyens budgétaires pour conduire l'appropriation à terme du réseau. Elle apporte son expertise pour le choix de l'implantation du local, forme des cadres nationaux et offre l'équipement en matériel et les dotations en livres, journaux, DVD...

En 2009, les Clac ont enregistré en moyenne :

- plus de 180 000 abonnés pour un peu moins de 2 millions de prêts d'ouvrages ;
- près de 3 millions de visites dans les salles de lecture ;
- plus de 165 000 prêts de jeux ou de matériel didactique pour 1,22 million d'utilisateurs ;
- plus de 30 000 activités culturelles pour 1,6 million de participants.

 Centre de lecture et d'animation culturelle (Clac) de l'OIF
8 / 2001 Nombre de Clac et année d'ouverture



TÉMOIGNAGE

Jean-Marie Gustave Le Clézio

Prix Nobel de littérature 2008

Membre du jury du Prix des cinq continents

« Les réflexions dont je vais vous faire part sont très personnelles et n'engagent que moi. Le français est beaucoup plus qu'une langue, c'est un lieu d'échange et de rencontre. Ses frontières se sont dissoutes dans la totalité du monde.

Cela ne signifie pas un déracinement, ni une vulnérabilité, mais au contraire une plus grande liberté, une audace, une résonance nouvelle. Par une sorte de justice immanente, ce sont ceux qui ont souffert de l'oppression coloniale qui ressentent aujourd'hui la menace de la mondialisation à l'anglaise. Ils sont les plus fervents défenseurs de notre langue, ce sont les Québécois, les Africains, les Libanais, les Antillais, les Haïtiens, les Indiens océaniques, les Mauriciens, et d'autres encore, qui se battent très fort pour la promotion de notre langue et de notre littérature. Tous aujourd'hui portent dans le monde notre langue comme un choix, comme une passion, avec une foi et un enthousiasme qui ne sont pas toujours payés en retour par les intellectuels de France.

Cet amour de la langue française que tant de peuples différents partagent est une grande chance, un devoir, une nécessité. Il ne suffit pas de proclamer ses intentions, ni de reconnaître la dette du passé. Il faut aussi que le lieu d'échange soit celui des responsabilités mutuelles, que les hommes puissent voyager aussi bien que les idées et que les idées trouvent les moyens de se faire connaître malgré les obstacles des disparités économiques. En d'autres termes, il faut que l'amour de la langue française soit aussi l'amour de ceux qui la parlent, que la diffusion des livres, les aides aux coéditions, le financement des bibliothèques circulaires mais aussi le soutien aux langues dites minoritaires fassent de notre langue un vrai terrain de rencontre.

Je ne parle pas là d'une œuvre charitable dont l'exercice serait injurieux, mais d'un devoir ou, plutôt, d'une absolue nécessité afin d'accroître le précieux trésor de la culture plurielle dans toutes ses différences; seul gage de la pérennité de notre espèce. »

Par ailleurs, l'OIF soutient le Prix du jeune écrivain de langue française, organisé par l'Association du Prix du jeune écrivain et qui distingue des manuscrits (nouvelles, contes) écrits en français par de jeunes francophones âgés de quinze à vingt-sept ans. Six lauréats ressortissants de Suisse, du Cameroun et du Canada-Québec ont été récompensés lors de la 25^e édition en 2009.

L'OIF apporte une aide à l'organisation de plusieurs salons du livre – comme par exemple ceux de Genève et de Québec – qui valorisent les expressions littéraires francophones. Le Salon du livre de Beyrouth, en octobre 2009, a été l'occasion de mieux faire connaître l'ensemble de ces initiatives lors des manifestations organisées pour célébrer la ville désignée capitale mondiale du livre par l'Unesco.

La numérisation des fonds en français des Bibliothèques nationales

La Francophonie soutient la création d'une véritable Bibliothèque numérique francophone, pilotée par le Réseau des bibliothèques nationales numériques francophones, qui devrait permettre, à terme, l'accès à tous les fonds en français des Bibliothèques nationales ou assimilées des pays francophones sur un portail unique. D'ores et déjà, le site du Bureau des bibliothèques nationales est hébergé et géré par Bibliothèque et Archives nationales du Québec; il commence à recueillir les principaux titres de la presse francophone de chaque pays ainsi que les grands documents (« trésors ») patrimoniaux de chaque établissement.

Les arts vivants et les arts visuels



La SR Danse Compagny (Maurice), médaille d'or du concours de danse des VI^{es} Jeux de la Francophonie de Beyrouth en 2009.

L'OIF entend favoriser la circulation des artistes du Sud et la diffusion de leurs œuvres. L'objectif est de mieux faire connaître la vitalité de la création artistique dans le domaine des arts vivants et des arts visuels, tant auprès des publics du Nord que de ceux du Sud, tout en aidant les créateurs à acquérir une notoriété internationale.

La programmation d'artistes francophones dans 67 festivals et l'organisation de 41 tournées internationales sont ainsi subventionnées par l'OIF chaque année dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre. Il en est de même dans le domaine de la photographie, de la sculpture et de la peinture, où l'OIF aide des artistes à participer à des manifestations à forte notoriété, comme la Biennale de l'art africain contemporain de Dakar (Dak'Art), les Rencontres africaines de la photographie de Bamako...

L'OIF participe à la Commission internationale du théâtre francophone. À ce jour, près de 150 projets ont été soutenus, donnant à plus de 600 artistes l'occasion de découvrir d'autres cultures francophones et de conquérir de nouveaux publics.

Depuis 2008, l'OIF s'est associée à CulturesFrance autour du projet « Équation Musique » afin de permettre, annuellement, à des structures professionnelles du continent africain de rencontrer des formations analogues du Nord, faire connaître leurs productions musicales ainsi que leurs artistes dans les circuits internationaux. Au-delà des résultats encourageants obtenus, ce projet commun a permis de créer en Afrique des synergies et des collaborations qui contribuent à la structuration de la filière musicale.

Le cinéma et l'audiovisuel

Le programme « Image »

L'engagement actif de la Francophonie en faveur du dialogue des cultures et pour la promotion de la diversité culturelle se traduit, depuis sa création en 1970, par des actions concrètes destinées à soutenir la réalisation, la production et la promotion des cinémas du Sud, vecteurs d'expression des identités culturelles. Dans le domaine de l'audiovisuel, l'OIF développe un programme « Image » dédié au cinéma et à la télévision. Ce programme comprend quatre volets : l'aide à la production, l'aide à la promotion et la mise sur le marché, l'aide à l'exploitation et la formation.

Depuis la création en 1988 de son Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud, doté de près de 2 millions d'euros par an, l'OIF a contribué à

plus d'un millier de productions dont plus de deux cents longs métrages d'auteurs des pays francophones d'Afrique subsaharienne, du Maghreb, de la Caraïbe, du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est.

La Francophonie accompagne certains festivals internationaux en concentrant son aide sur ceux jugés porteurs pour la cinématographie du Sud (Fespaco de Ouagadougou, Journées cinématographiques de Carthage, Festival du film francophone de Namur, Vues d'Afrique à Montréal, Écrans noirs au Cameroun, Quintessence au Bénin...).

La Francophonie assure depuis douze ans la présence de dix films produits dans les pays francophones du Sud au sein du Marché international du film de Cannes (MIF). Elle participe également au Pavillon des cinémas du monde qu'elle anime en partenariat avec CulturesFrance, l'Audiovisuel extérieur de la France, TV5MONDE, le ministère français des Affaires étrangères, Canal France International et pour la première fois en 2010 le groupe des États ACP.



La Française Sandrine Bonnaire et le Cambodgien Rithy Panh, parrains du Pavillon des cinémas du monde en 2010.

Elle invite également aux principaux marchés du secteur – Marché international du cinéma africain de Ouagadougou, MIF de Cannes, Marché international des produits de télévision de Cannes – des producteurs du Sud qu'elle accompagne dans leurs démarches de commercialisation.

L'OIF renforce les compétences ainsi que les capacités des professionnels et des entrepreneurs du secteur de l'image dans l'écriture de longs métrages, dans le cadre du programme « Scénarios du Sud ».



Focus

LA COMPILATION MUSICALE « FRANCOPHONIE 2009 »

« Francophonie 2009 », la nouvelle compilation musicale de l'OIF, regroupe trente-deux talents de la scène musicale originales de quatorze pays et régions francophones. Ce coffret de trois disques compacts est destiné à promouvoir les artistes du Sud auprès des professionnels dans le cadre des marchés du secteur musical. Cette compilation est une invitation au voyage, au gré des rythmes et des musiques du monde francophone.

Composé d'artistes reconnus et confirmés tels que Victor Démé, révélation de la musique africaine en 2008, on y retrouve également de jeunes talents appelés aux plus belles carrières, à l'instar de la Camerounaise Kareyce Fotso, déjà médaillée d'argent au concours de la chanson des VI^{es} Jeux de la Francophonie (Beyrouth, 2009) et finaliste du Prix RFI Découvertes. Ce coffret a été réalisé en collaboration avec le Conseil francophone de la chanson et Radio France international (RFI).

EN CHIFFRES

La distribution mondiale de TV5MONDE a progressé de 10,2 % en 2009.



TÉMOIGNAGE

Dora Bouchouca

Productrice, directrice des Journées cinématographiques de Carthage 2010, présidente du Fonds Sud

Depuis 1992, date de la création de l'Atelier de projets des Journées cinématographiques de Carthage, l'OIF m'a soutenue, encouragée et accompagnée dans mes activités.

En accordant une bourse de développement à un auteur africain ou arabe sélectionné à l'Atelier de projets des Journées cinématographiques de Carthage tous les deux ans, en accordant des aides à la production aux projets de courts et longs métrages tunisiens ou africains présentés par Nomadis Images, ma société de production, et en accordant, depuis 1997, une subvention aux Ateliers Sud Écriture qui ont pour vocation la formation de scénaristes africains et arabes.

Ces aides ont permis à plusieurs films de voir le jour et à plusieurs scénarios africains d'être primés dans des festivals internationaux.

L'OIF m'a également nommée à la tête de la Commission d'aide aux œuvres audiovisuelles en 2009, mission que j'ai remplie avec beaucoup d'intérêt. Enfin, l'OIF soutient les Journées cinématographiques de Carthage en participant financièrement à la prise en charge du séjour d'invités africains à Tunis pendant le festival.

L'action de l'OIF est essentielle à la promotion et la défense des cinématographies et de l'audiovisuel du Sud. Comme tous les professionnels du continent africain, je suis très attachée à l'existence et la pérennité de cette organisation. »

Le Catalogue numérisé de l'image francophone

Afin de mieux exploiter le stock d'images accumulées en vingt ans d'existence du Fonds d'aide à la production, l'OIF a initié en janvier 2010 le lancement d'un catalogue numérisé de l'image du Sud à vocation professionnelle. Son objectif principal est de renforcer la diffusion des œuvres audiovisuelles du Sud en constituant sur Internet un catalogue homogène des œuvres par la mise en ligne d'informations facilitant leur exploitation (format, thématique, coordonnées des ayants droits) et en favorisant les échanges entre les intervenants du secteur sur les questions de la profession par le biais de communautés Internet.

Toujours à l'écoute des exigences des professionnels et du développement des technologies, l'OIF contribue ainsi à donner une traduction concrète aux deux lignes de force qui sous-tendent toute son action : la promotion de la diversité culturelle et la solidarité.

Les médias francophones

Afin de favoriser la production et la circulation d'une information pluraliste de qualité, l'OIF appuie la presse écrite et les radios locales dans les pays du Sud. La Francophonie soutient le renforcement de la liberté de la presse et plus largement la liberté d'expression, en participant au développement d'instances d'autorégulation indépendantes et de cadres réglementaires adaptés et modernes.

TV5MONDE : première chaîne panafricaine internationale

TV5MONDE s'est affirmée comme le premier acteur audiovisuel francophone généraliste sur le continent. Une position qui se traduit par une audience cumulée hebdomadaire dépassant les 21 millions de téléspectateurs. Dans six pays sur dix, l'audience cumulée hebdomadaire de TV5MONDE avoisine 50 % et plus. Au niveau de la notoriété, neuf personnes sur dix déclarent connaître la chaîne. TV5MONDE est également en nette progression en Afrique de l'Est et australe où, après avoir lancé en 2009 le sous-titrage en anglais de ses programmes (plus de 120 heures par mois pour les films, fictions, magazines, documentaires...), la chaîne s'apprête à doubler son signal, témoignant ainsi de son engagement à rendre toujours plus accessibles ses programmes non seulement aux francophones mais aussi aux francophiles.

Avec son portail web entièrement dédié à l'Afrique (tv5monde.com/afrique) doté d'une WebTV unique TV5MONDE + Afrique, des programmes diffusés mondialement qui font la part belle aux productions

subsahariennes, de partenariats avec les plus grandes manifestations culturelles du continent... TV5MONDE est chaque jour un peu plus au cœur de l'Afrique.



Renforcer la presse et les radios locales

Dans le dossier de la presse et des radios locales, l'OIF s'emploie en priorité à répondre aux demandes des médias en matière de politique éditoriale, de formation, et de gestion managériale.

■ La presse

L'OIF a mis en place en 1998 un fonds d'appui en faveur des entreprises de presse des pays francophones du Sud qui désirent améliorer leur politique éditoriale, leur gestion managériale ou leur développement technologique. Ce fonds contribue notamment au financement d'actions de mise en réseau et de formation.

Les agences de presse font l'objet de dotations en équipements et en formations, à travers le plan de réhabilitation et de modernisation des agences de presse nationales d'Afrique francophone. À titre d'exemple, on peut citer l'aide octroyée par l'OIF à l'Agence congolaise d'information pour l'achat de matériel.

■ Les radios

Les radios, notamment locales, tiennent une place importante aussi dans les programmes de l'OIF, puisqu'elles contribuent à valoriser les cultures mais aussi, plus largement, à promouvoir la scolarisation des jeunes et à appuyer les campagnes de prévention en matière de santé ou d'alphabétisation. L'OIF a acquis et installé des équipements audionumériques pour quinze radios locales au Burkina Faso et au Bénin et s'est également chargée de la formation audionumérique des personnels des stations.

Grâce à la contribution de l'OIF, une dizaine de représentants de radios communautaires francophones d'Afrique provenant de cinq pays (Bénin, Burundi, Mali, Rwanda et Sénégal) ont pu participer à la

IV^e Conférence panafricaine de l'Association mondiale des radios communautaires qui s'est tenue à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire), du 27 avril au 1^{er} mai 2009. Enfin, la Francophonie a participé à la création de cyber-centres au sein de cinq radios locales en Haïti.

■ La transition de la radiophonie vers le numérique

L'OIF, en partenariat avec l'UEMOA, a organisé à Ouagadougou, du 30 novembre au 4 décembre 2009, un atelier d'experts sur le thème « L'Afrique francophone face au défi de la transition de la radio-diffusion vers le numérique ».

Cette rencontre a regroupé des experts provenant de douze pays africains (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, République centrafricaine, Sénégal, Togo, Tunisie), de trois pays européens (Belgique, France, Suisse) et de différents réseaux de régulateurs (Réseau francophone de la régulation des télécommunications, Réseau des instances africaines de régulation de la communication, Réseau francophone des régulateurs des médias). À l'issue de l'atelier, les experts ont adopté une feuille de route intitulée Déclaration de Ouagadougou sur la transition vers le numérique.

■ La numérisation des archives audiovisuelles

L'OIF développe avec le Conseil international des radios-télévisions d'expression française (Cirtef) un programme de numérisation des archives audiovisuelles (systèmes AIME). Ce programme devrait être prolongé par la création d'un Système audiovisuel global de l'expression francophone (SAGE/F) dont l'objectif est d'accroître l'offre et la disponibilité de contenus francophones par la mise en œuvre d'un réseau associant les médias francophones et intégrant le numérique, le multimédia et les nouveaux médias.



42^{es} Assises de la presse francophone à Rabat (juin 2010). De gauche à droite : A. Dan Moussa, président international de l'UPF, A. Dilami, vice-président international de l'UPF, K. Naciri, ministre de la Communication du Royaume du Maroc, O. Paye, conseiller spécial du Secrétaire général de la Francophonie, G. Gros, secrétaire général de l'UPF.

FOCUS

UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

L'Union de la presse francophone (UPF) est l'une des plus anciennes associations internationales francophones. Elle a fêté en mai 2010 son 60^e anniversaire. L'UPF, OING ayant statut consultatif auprès de la Francophonie, compte 3000 adhérents organisés en 125 sections à travers le monde et concerne les secteurs public et privé, presse écrite, audiovisuel et Internet. La Francophonie a participé aux 42^{es} Assises de la presse francophone, qui se sont tenues du 1^{er} au 4 juin 2010 à Rabat.

RÉSEAU DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC DE L'AFRIQUE FRANCOPHONE

Créé à Bamako en 2007, le Réseau de l'audiovisuel public de l'Afrique francophone regroupe 19 télévisions d'Afrique subsaharienne et totalise environ 220 millions de téléspectateurs. En 2008-2010, ce réseau soutenu par la Francophonie a permis de jeter les bases d'une coopération solide entre les télévisions publiques africaines, de créer une alliance capable d'affronter les évolutions technologiques du domaine de l'audiovisuel mais aussi de négocier et d'acquiescer des droits pour le bénéfice de ses membres, en particulier lors d'importants événements internationaux comme les compétitions sportives, telle la Coupe du monde de football 2010 en Afrique du Sud.



FOCUS

CREA NUMERICA : DES CRÉATIONS ARTISTIQUES NUMÉRIQUES

Initiative pilote de l'OIF à l'occasion des VI^{es} Jeux de la Francophonie (Beyrouth, 2009), Crea Numerica a réuni une vingtaine de créateurs d'art numérique, de divers horizons et compétences, invités à présenter leurs œuvres et leur savoir-faire aux professionnels et au public libanais. Les ordinateurs et Internet investissent aussi les champs de la création artistique.

Ensemble de pratiques reposant sur l'utilisation des médias technologiques, les arts numériques se développent de plus en plus et génèrent de nouvelles formes d'expressions culturelles. Pour faire découvrir ces potentialités innovantes, des créateurs francophones d'art numérique animent des conférences, des ateliers de formation, des démonstrations et des représentations dans une approche à la fois pédagogique et ludique.

Crea Numerica en quelques chiffres : 14 expositions d'œuvres numériques francophones ; 8 conférences ouvertes au public ; 14 rencontres professionnelles ; 7 spectacles ; 12 lieux ; 27 intervenants francophones

de différents horizons et compétences (créateurs numériques, conférenciers) ; plus de 20 médias (presse, audiovisuel...) nationaux et internationaux couvrant l'événement ; 8 partenaires libanais associés à l'IFN.

AFRINIC ATTRIBUE UN PRIX À L'OIF POUR SA CONTRIBUTION À LA RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

L'OIF a été honorée par un prix lors de la célébration du 5^e anniversaire du registre régional d'adresses Internet pour l'Afrique et l'océan Indien (Afrinic) qui s'est déroulée à Kigali dans le cadre de la 12^e rencontre de l'Afrinic du 23 mai au 4 mai 2010.

Ce prix lui a été décerné en reconnaissance de son appui constant dans la mise en place effective de l'Afrinic depuis 2005. En se dotant de son propre registre, l'Afrique contribue activement à la gouvernance mondiale de l'Internet. Les registres régionaux dans le monde, au nombre de cinq, gèrent l'attribution d'identifiants uniques aux équipements connectés à Internet, condition indispensable à l'échange d'informations sur le réseau.

S'appropriier la culture numérique

Depuis le Sommet de Cotonou (Bénin, 1995), la Francophonie s'est résolument engagée aux côtés de ceux qui œuvrent à l'édification d'une société de l'information et de la connaissance respectueuse de la diversité culturelle et linguistique grâce aux nouvelles technologies au premier rang desquelles se trouve Internet. La communauté francophone a toujours placé en tête de ses priorités le renforcement de sa présence sur Internet par la création et la mise à disposition des internautes de contenus numériques en langue française.

La Francophonie, notamment grâce à l'Institut de la Francophonie numérique (IFN) de l'OIF, a accompagné l'espace francophone vers ce grand bond en avant que sont le numérique et les nouveaux défis qu'il pose. Parmi ces défis se trouvent la liberté des choix technologiques, le maintien du plurilinguisme et de l'utilisation du français, la conservation des contenus culturels et la valorisation des patrimoines qui incite les populations à communiquer, à découvrir les cultures du monde et à les enrichir.

En 2009, l'OIF a soutenu les actions de sessions d'acquisition et de transferts de compétences en numérisation dans les pays francophones en développement qui se sont engagés à enrichir le portail du Réseau francophone des bibliothèques nationales numériques.

Pleinement consciente de la nécessité d'accroître la présence francophone sur la Toile, la Francophonie appuie les créations multilatérales de contenus et accompagne les initiatives de numérisation des patrimoines culturels et des ressources documentaires des différentes filières professionnelles.

Agir en faveur d'une gouvernance Internet respectueuse de la diversité géo-linguistique et culturelle

La Francophonie a toujours appelé à une gestion multilatérale de l'Internet, démocratique et transparente, qui tienne compte des besoins de tous les acteurs et respecte la diversité géographique et culturelle. L'IFN a joué un rôle important dans cette direction, en engageant des actions de renforcement des capacités dans les pays francophones en développement, notamment en Afrique. De ce fait, des experts issus des pays francophones africains sont présents et assument des responsabilités dans les plus hautes instances de la régulation de l'Internet au niveau africain et international et notamment dans les instances de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers du Forum de la gouvernance de l'Internet. En soutenant et en accompagnant les experts du Sud dans ces instances, à travers l'appui



© ICANN

Pour la première fois dans l'histoire de la société de l'Information, deux experts francophones reçoivent de l'ICANN les clés cryptographiques de sécurité permettant d'assurer la restauration des infrastructures d'Internet en cas de dysfonctionnements sérieux (Washington, 17 juin 2010).

apporté aux organisations régionales spécialisées pouvant porter la voix et les intérêts des pays en développement (PED) dans les instances internationales en charge de la régulation mondiale de l'Internet, l'OIF vise particulièrement au développement et au renforcement des capacités techniques, mais aussi stratégiques des experts des PED.

Par ailleurs, dans le cadre de la 4^e édition du Forum sur la gouvernance de l'Internet, l'IFN a également soutenu l'organisation d'un atelier sur le thème « L'égalité d'accès à la société du savoir à travers la diversité linguistique et culturelle ».

Le Fonds francophone des inforoutes

Le Fonds francophone des inforoutes, dont la création a été décidée à Hanoi lors du VII^e Sommet de la Francophonie (1997), vise à développer l'usage et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication dans les pays du Sud et/ou d'Europe centrale et orientale membres de l'OIF en soutenant sur plusieurs années, à la suite d'appels à projets, des initiatives multilatérales de production de contenus et d'applications numériques francophones dans des secteurs d'intervention aussi variés que la diversité linguistique, l'éducation, les médias, le cinéma, la création de logiciels, les sciences et techniques, la création de bibliothèques électroniques...

Les dossiers déposés lors de chaque appel à projets sont examinés par un groupe d'experts francophones indépendants qui juge de la pertinence et de la faisabilité de ces projets. Leur avis est ensuite soumis à une instance décisionnelle, le Comité francophone des inforoutes qui est constitué de représentants des différents États ou gouvernements bailleurs de ce fonds et, à titre d'observateur, de chacun des opérateurs de la Francophonie.

Dans le cadre du 17^e appel, dix projets sur les quatre-vingt-six présentés ont été retenus pour un montant global de plus d'un million d'euros. Parmi eux, des projets d'apprentissage, tel « Éducation 2.0, enseigner les droits des technologies par les technologies », et des projets sur le développement durable, tel le « Portail collaboratif francophone de sensibilisation à la sécurité environnementale par la simulation ».

Le projet pilote des Maisons des savoirs : un réseau numérique en pleine croissance

Trois Maisons des savoirs sont aujourd'hui implantées à Hué, Chisinau et Ouagadougou, une quatrième est en cours de création à Kinshasa. Les Maisons des savoirs sont des projets pilotes développés en synergie par l'OIF et l'AIMF auxquels s'associent l'AUF et TV5MONDE. Elles sont implantées en zone urbaine dans des États où la présence de la langue française reste à consolider. Ces espaces publics numériques sont désormais ouverts à la population, en particulier aux jeunes et aux femmes, offrant un accès facile et peu coûteux aux savoirs et à la culture numérique.

Toutes les Maisons des savoirs proposent différentes activités culturelles et éducatives, notamment l'initiation aux logiciels libres afin d'en renforcer l'usage éducatif et d'accroître ainsi la lecture publique à l'ère du numérique. Les animateurs contribuent à l'appropriation, par les enseignants, de l'usage de logiciels éducatifs pouvant ainsi bénéficier à près de dix mille élèves de niveau primaire et secondaire. Quotidiennement, les quinze animateurs en poste au sein du réseau peuvent initier et former jusqu'à cinq cents usagers.

La Maison des savoirs de Ouagadougou, composée de six unités réparties dans la ville, a été inaugurée le 19 mai 2010 en présence du Secrétaire général de la Francophonie.

Une évaluation concernant l'ensemble des Maisons des savoirs sera réalisée au cours de l'année 2011 afin de mesurer les résultats opérationnels atteints. ■



Clément Duhaime, Administrateur de l'OIF, et Dorin Chirtoaca, maire général de Chisinau, inaugurent la Maison des savoirs de Chisinau (Moldavie), le 29 janvier 2010.

FOCUS

LE RÉSEAU FRANCOPHONE NUMÉRIQUE

Le Réseau francophone numérique a pour mission de réunir au sein d'une instance coopérative ouverte les grandes institutions documentaires de la Francophonie déjà engagées dans des programmes de numérisation patrimoniale, ou développant des projets dans ce domaine. Il entend offrir à ces institutions un forum d'échanges permettant de mener de façon concertée les initiatives lancées dans le champ de la numérisation patrimoniale, afin d'éviter tout doublement d'effort et d'assurer le partage des meilleures pratiques. Le fonds contribue ainsi à la préservation à long terme et à la diffusion auprès d'un large public d'un patrimoine précieux et souvent menacé de disparition, faute de conditions adéquates de conservation.

En 2010, le Réseau se composait de la Bibliothèque royale de Belgique, des bibliothèques nationales du Cambodge, de Côte d'Ivoire, de la France, du Luxembourg, du Mali, du Royaume du Maroc, de la Suisse, de la Tunisie, du Vietnam, de la Bibliothèque universitaire d'Antananarivo, de la Bibliothèque centrale de l'Université Cheikh Anta Diop, de la Bibliotheca Alexandrina en Égypte, de la Bibliothèque haïtienne des Pères du Saint-Esprit, de Bibliothèque et Archives Nationales du Québec et enfin de Bibliothèque et Archives Canada.

2

PAIX, DÉMOCRATIE, DROITS De L'HOMME

La Francophonie est fondée sur le partage d'une langue, le français, mais aussi sur la promotion et la défense de valeurs communes.

L'Organisation internationale de la Francophonie contribue à l'ancrage de la démocratie, mais également à la consolidation de l'État de droit, ainsi qu'à la promotion et à la protection des droits de l'Homme au sein de l'espace francophone mondialisé, et de ses soixante-dix États et gouvernements. Les engagements pris, en 2000, par les États et les gouvernements francophones, au titre de la Déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et les libertés, ainsi qu'en 2006, dans la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, puis, en 2008, dans la Déclaration de Paris sur la justice, ont consacré et consolidé l'engagement constant de la Francophonie, depuis 1989, dans ces domaines.

Pour l'Organisation, il ne peut y avoir de paix durable sans gouvernance démocratique assumée et sans le respect effectif des droits de l'Homme considérés dans leur universalité et leur indivisibilité.

CONTRIBUER À LA PRÉVENTION ET AU RÈGLEMENT PACIFIQUE DES CRISES ET DES CONFLITS

La multiplication croissante des interventions de la Francophonie pour contribuer au règlement des crises et des conflits reflète l'évolution des situations politiques dans l'espace francophone et les attentes élevées à son endroit émanant de ses États membres confrontés à ces situations difficiles. C'est à l'aune de la légitimité découlant de la Charte de la Francophonie et des engagements consensuels souscrits par les États et les gouvernements francophones dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, de même qu'à la lumière des enseignements tirés des expériences développées durant ces dernières années, que sont conduites, sous l'autorité du Secrétaire général en liaison avec les instances, les actions de la Francophonie en matière de prévention des crises et des conflits et d'accompagnement des transitions.

DÉVELOPPER L'ALERTE PRÉCOCE ET LA PRÉVENTION DES CONFLITS

La prévention des crises et des conflits est au cœur de la démarche francophone en faveur de la paix et de la stabilité, comme le précise le chapitre V de la Déclaration de Bamako, tout entier inspiré d'un « *souci de progrès concerté et de prévention* ». S'appuyant sur un travail de veille continue, par la collecte permanente d'informations et l'évaluation systématique des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés à l'aune des engagements de Bamako, la Francophonie dispose d'outils propres à une prévention tant structurelle qu'opérationnelle.

Concernant les mesures prises par la Francophonie en matière de prévention des conflits, elles sont, principalement, d'ordre structurel et visent à approfondir la vie démocratique de ses États membres, à travers la consolidation de l'État de droit, la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, la gestion d'une vie politique apaisée, l'intériorisation de la culture démocratique et le plein respect des droits de l'Homme. Cette option a été confirmée par la Déclaration de Saint-Boniface, qui a, par ailleurs, élargi les champs de mobilisation de la communauté francophone à ceux liés à la sécurité humaine.

Les mécanismes *ad hoc* peuvent être actionnés soit en vue d'apporter des réponses à l'imminence d'une crise, soit afin d'éviter qu'un conflit déjà déclaré ne s'aggrave, en particulier par l'envoi de médiateurs ou de facilitateurs. La multiplication des crises ces dernières années au sein de l'espace francophone a démontré néanmoins qu'il est indispensable de développer davantage la réactivité du dispositif francophone face à ces risques de crise, en particulier ceux de nature à générer des coups d'État, des ruptures de l'ordre constitutionnel ou des dérèglements des processus de démocratisation et de construction de l'État de droit.

De l'alerte précoce à la réaction rapide

Dans la continuité des recommandations de la réunion des 21 et 22 avril 2008, organisée conjointement par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Organisation des Nations unies (ONU), la Francophonie s'est particulièrement investie, au cours de ces deux dernières années, dans l'examen des modalités utiles au renforcement de ses capacités opérationnelles en matière de prévention des conflits. À l'initiative du Secrétaire général, le Conseil permanent de la Francophonie (CPF), lors de sa séance du 27 avril 2009, a demandé à sa commission politique de mener une réflexion approfondie pour identifier de façon immédiate et concrète les voies propres à améliorer les mécanismes existants pour renforcer l'efficacité de ces derniers à travers, notamment, un passage plus effectif de l'alerte précoce à la réaction rapide.

Cette mobilisation s'est trouvée justifiée par l'expérience des crises qui ont touché l'espace francophone ces dernières années et qui appellent à une plus grande efficacité des outils mis en œuvre ainsi qu'à une meilleure coordination des interventions des acteurs.

Sur la base d'une étude réalisée par l'OIF, un panel d'experts de haut niveau, mis en place par le Secrétaire général en mai 2010, a été chargé de définir des orientations et de formuler des recommandations concrètes et pratiques, réalisables à court et à moyen termes.

Le panel était présidé par Pierre Buyoya, ancien président du Burundi, et composé de : Louise Fréchette, ancienne vice-secrétaire générale des Nations unies; Mohamed El Hacen Ould Lebatt, ancien ministre des Affaires étrangères de Mauritanie; Soumeylou Boubey Maïga, ancien conseiller spécial du chef de l'État du Mali et ancien ministre de la Défense; Fred Tanner, directeur du Centre de politique de sécurité de Genève; Jacques Frémont, vice-recteur et Provost de l'Université de Montréal; Fabienne Hara, vice-présidente du Bureau d'International Crisis Group à New York.

Les recommandations émises dans le rapport, que le panel a remis au Secrétaire général en septembre 2010, ont mis l'accent sur l'amélioration du dispositif de l'observation et de l'évaluation permanentes des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés, par la collecte et le traitement des informations, ainsi que sur les efforts de coordination de l'OIF avec les autres organisations internationales et régionales.

La mise en œuvre d'une « diplomatie préventive »

Au service d'une diplomatie de la prévention, le Secrétaire général a engagé, conformément aux mandats et aux décisions des instances, de nombreuses initiatives de médiation et de facilitation, tout en veillant à renforcer le partenariat avec les autres acteurs internationaux pour une action concertée. Il s'agit également d'assurer la continuité de l'attention et de l'action de la Francophonie dans les pays où la situation politique est, ou demeure, fragile et où des risques de résurgence de crise existent.

En République centrafricaine, compte tenu du climat politique tendu qui a prévalu dès la fin de la transition en 2005 et qui a été marqué au cours de ces dernières années par l'émergence de groupes rebelles aux frontières de ce pays, la Francophonie s'est engagée, aux côtés d'autres partenaires internationaux, à favoriser le retour à la stabilité et l'émergence d'une solution politique durable. Plus d'une dizaine de missions francophones ont ainsi été dépêchées à Bangui, au cours de ces deux dernières années, pour préparer et soutenir le dialogue politique inclusif qui s'est déroulé, du 5 au 20 décembre 2008 à Bangui et dont l'OIF assure la facilitation. Ces travaux ont permis d'aboutir à d'importantes recommandations de nature à favoriser le rapprochement des principaux protagonistes, la formation d'un gouvernement de large ouverture, ainsi que la tenue d'élections libres et transparentes prévues pour le début de l'année 2011.

L'envoyé spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, Pierre Buyoya, a effectué plusieurs missions d'information et d'expertise pour encourager les principaux acteurs à respecter les recommandations du dialogue politique inclusif, favoriser l'adoption concertée des textes électoraux et la mise en place de la Commission électorale indépendante, et encourager le maintien de l'opposition dans le processus électoral dont la commission contestait vivement les conditions d'organisation.

L'OIF a mené ces différentes actions en collaboration avec les autres organisations internationales impliquées dans ce processus, en particulier les Nations unies et l'Union africaine. À la suite d'une première rencontre, tenue en janvier 2010 à Addis-Abeba, les envoyés spéciaux pour la République centrafricaine de l'Union africaine, des Nations unies et de la Francophonie se sont réunis à Paris, les 11 et 12 mars 2010, à l'instigation de l'OIF, pour une concertation sur le processus de consolidation de la paix en République centrafricaine.

Au Tchad, à la suite de la visite conjointe du Secrétaire général, du président de la République française et du commissaire au développement de l'Union européenne au lendemain des événements de février 2008, l'envoyé spécial du Secrétaire général désigné en mars 2008, Mohamed El Hacem Ould Lebatt, a contribué au renforcement du dialogue entre les acteurs politiques et sociaux tchadiens dans le cadre du processus de relance de la mise en œuvre de l'accord du 13 août 2007, devant conduire à la tenue d'élections pluralistes et crédibles.

Suite aux nombreuses contestations de l'opposition intervenues lors du processus de révision des textes électoraux, l'envoyé spécial a participé à plus d'une dizaine de séances plénières du comité de suivi et d'appui de cet accord, au sein duquel la Francophonie bénéficie du statut d'observateur et de facilitateur. À cette fin, la Francophonie a mis à la disposition du comité de suivi une expertise juridique de haut niveau pour élaborer des propositions juridiquement fondées et politiquement acceptées par toutes les parties.

Au Bénin, dans le souci de prévenir les risques de crise qui se dessinaient à la suite de la remise en cause, par l'opposition, de la loi portant organisation de la liste électorale permanente informatisée, pourtant adoptée à l'unanimité, en mai 2009, l'OIF est intervenue, sur sollicitation du président de la République. Elle a ainsi contribué de façon significative, en liaison avec l'ONU et le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), à faire surmonter les divergences entre les parties et à relancer la réalisation consensuelle de la liste électorale permanente informatisée, dans la perspective des élections présidentielle et législatives de 2011.

Le Niger était confronté à une grave crise politique, depuis juin 2009, marquée par une succession d'actes posés par le président de la République visant à modifier la Constitution, par voie référendaire, sur des questions fondamentales et qui étaient de nature à affecter gravement le fonctionnement régulier des institutions.

Depuis le début de cette crise, l'OIF a suivi avec la plus grande attention l'évolution de la situation, en liaison avec les instances et les partenaires régionaux et internationaux, et marqué, tout en condamnant fermement ces agissements contraires à la Déclaration de Bamako, sa disponibilité à accompagner toute initiative pouvant encourager l'instauration d'un

dialogue politique entre tous les acteurs et faciliter une sortie de crise pacifique. Le CPF s'est prononcé à deux reprises sur la question, lors de ses sessions du 10 juillet 2009 et du 14 décembre 2009.

Le Secrétaire général a dépêché deux missions de haut niveau au Niger. La première a été conduite par Pierre Buyoya, du 23 au 26 juillet 2009. L'envoyé spécial du Secrétaire général a réitéré la disponibilité de la Francophonie à apaiser la situation et à favoriser le retour au strict respect de la légalité constitutionnelle et de l'État de droit. La seconde, menée par Ousmane Paye, conseiller spécial du Secrétaire général de la Francophonie, en décembre 2009, au lendemain de la 74^e session du CPF, faisant valoir auprès de ses différents interlocuteurs le souci expressément énoncé par les instances de privilégier le caractère consensuel du retour à l'ordre constitutionnel et à la vie démocratique.

Le CPF, réuni le 14 décembre 2009, a également jugé opportun de donner toutes ses chances à la médiation engagée sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et conduite par l'ancien président du Nigeria, Abdoulsalami Abubakar, et à laquelle l'OIF a participé en qualité d'observateur. Le Sommet des chefs d'État de la Cedeao, qui s'est tenu le 16 février 2010 à Abuja, a cependant constaté la faiblesse des progrès réalisés dans le cadre du dialogue inter-nigérien.

C'est dans ce contexte que sont intervenus le coup d'État militaire du 18 février 2010 et la prise du pouvoir par un groupe de militaires organisé en Conseil suprême pour la restauration de la démocratie. Conformément aux dispositions de la Déclaration de Bamako, le CPF s'est réuni en session extraordinaire à Paris, le 1^{er} mars 2010, pour apprécier la situation. Le CPF a exhorté les acteurs politiques nigériens à ramener rapidement, en œuvrant de manière consensuelle et inclusive, leur pays sur le chemin de la démocratie, notamment en organisant des élections libres, fiables et transparentes, en rétablissant des institutions conformes aux principes d'un État de droit et en respectant le plein exercice des droits et libertés sur l'ensemble du territoire national.



TÉMOIGNAGE

Pierre Buyoya

Envoyé spécial du Secrétaire général de la Francophonie en République centrafricaine

« Selon moi, et selon la démarche consacrée, le choix d'un médiateur se fait à partir d'un certain nombre d'éléments. Avant tout, celui-ci doit être accepté par les parties. Pour cela, il doit donc faire valoir sa neutralité. De plus, il doit jouir d'une certaine autorité morale vis-à-vis des parties; cette autorité morale peut découler de la notoriété personnelle du médiateur ou d'une compétence particulière qu'on lui reconnaît en la matière.

La Francophonie a bâti sa stratégie de médiation autour de ces éléments. Elle est aujourd'hui reconnue comme source d'une médiation de qualité en raison du sérieux des personnalités appelées à assumer cette fonction et du respect dont elle bénéficie au sein des États concernés. En effet, la Francophonie, regroupement institutionnel de 70 pays autour de valeurs communes de solidarité, de paix et de développement, jouit d'un statut particulier auprès des organisations internationales et régionales et auprès des États, qui lui confère un magistère d'influence particulièrement utile et reconnu dans le cadre de la médiation internationale.

Son rôle majeur en faveur de la défense de la paix, de la promotion de la démocratie, des droits et des libertés, associé aux moyens institutionnels dont elle s'est dotée (tout particulièrement les réseaux institutionnels), permet à la Francophonie de dialoguer avec toutes les structures nationales impliquées dans ses domaines d'activité.

De plus, l'on a constaté, à travers la pratique, que les États en crise sollicitent de plus en plus les organisations multilatérales pour une médiation. C'est le cas de la Mauritanie, de la Guinée et de Madagascar. Dans le cadre de toutes ces démarches, la Francophonie joue un rôle important, notamment parce que, au-delà de l'activité de médiation en soi, elle agit sur les structures institutionnelles en déployant rapidement de l'expertise là où des déficits sont constatés.

Dans le cas particulier de la République centrafricaine, la médiation de la Francophonie est particulièrement visible car elle a bâti, avec les acteurs politiques et sociaux impliqués dans le processus politique et électoral en cours, un précieux capital de confiance. Elle a su mobiliser à temps une expertise utile et a, en outre, joué un rôle de plaidoyer auprès d'autres acteurs internationaux pour appuyer les efforts de consolidation de la paix. Inscrite dans la durée, l'intervention de la Francophonie est marquée par un suivi soutenu et régulier.

Plusieurs foyers de conflits se trouvent dans l'espace francophone. La Francophonie a donc une réelle carte à jouer dans leur règlement en faisant valoir ses outils de médiation et de facilitation. Elle doit donc renforcer son engagement, ce qui lui permettra également de perfectionner ses approches. »

PARTICIPER À LA GESTION DES CONFLITS ET À L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS

Priorité de l'action de la Francophonie dans le cadre de la gestion des conflits touchant l'espace francophone, l'accompagnement des processus de transition s'appuie sur deux volets complémentaires : l'appui et le renforcement des institutions transitoires; la contribution à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, destinées à parachever ces processus. Sur ces deux aspects, la Francophonie a développé au fil des années une expertise et un savoir-faire particuliers, complémentaires des activités menées par les autres organisations internationales et régionales.

Le soutien aux processus de transition

En cas de rupture de la démocratie ou de violations massives des droits de l'Homme dans l'un des pays membres, le Secrétaire général est habilité à recourir aux procédures prévues à l'alinéa 3 du chapitre V de la Déclaration de Bamako, aux fins du rétablissement de l'ordre constitutionnel ou de l'arrêt immédiat de ces violations. En dernier recours, le CPF peut décider de suspendre l'État de l'Organisation. Cette décision s'impose « en cas de coup d'État militaire contre un régime issu d'élections démocratiques ».

Toutefois, la démarche spécifique de la Francophonie ne se limite pas à condamner de telles atteintes; il s'agit aussi d'inciter et d'accompagner les États concernés sur le chemin du retour à un ordre constitutionnel démocratique. La Francophonie s'attache donc à renforcer les institutions des pays en transition, qu'elles soient *ad hoc* ou permanentes, aux fins de restauration de la stabilité politique et de la démocratie ainsi que du respect des droits et des libertés. Forte de son vivier d'experts et de son expérience en la matière, la Francophonie intervient, en liaison avec les autorités concernées et les différents acteurs impliqués, pour contribuer à la mise en œuvre des accords politiques, à la réappropriation par les pays en transition des valeurs et des principes de l'État de droit démocratique, ainsi qu'au fonctionnement régulier et efficace des institutions de la transition.

Dans ce cadre, les actions francophones se déclinent sous plusieurs aspects : participation aux structures de suivi des accords, à titre d'observateur et/ou de facilitateur; organisation d'activités de sensibilisation, de formation, d'intériorisation par les acteurs nationaux des processus de dialogue politique, de concertation et de plaidoyer; production et diffusion d'informations relatives aux pratiques de la démocratie, des droits et des libertés, et partage d'expé-

riences ; soutien au renforcement des capacités matérielles et mise à disposition d'expertise auprès des institutions de la transition ; appui à la révision ou à l'élaboration des textes fondamentaux, etc.

En **Guinée**, après avoir condamné le coup de force perpétré le 23 décembre 2008 par un groupe de militaires à la mort du président Conté, le Secrétaire général a convoqué une réunion extraordinaire du CPF le 16 janvier 2009. Constatant la rupture de la démocratie par la prise du pouvoir par la force et la violation des normes constitutionnelles en ce qui concerne l'exercice intérimaire du pouvoir, le CPF a prononcé « *la suspension, conformément aux dispositions du chapitre V de la Déclaration de Bamako, à titre provisoire, de la participation des représentants de la Guinée aux réunions des instances de la Francophonie* ».

Considérant que la tenue d'élections libres, fiables et transparentes constitue une étape décisive en vue du retour à l'ordre constitutionnel, le Secrétaire général a mis en place un plan d'accompagnement de la transition et du processus électoral. Dans ce cadre, l'appui de la Francophonie a été donné en priorité aux institutions électorales ; il s'est traduit par la mise à disposition d'experts francophones de haut niveau en vue de renforcer les capacités des institutions électorales et de les accompagner dans la planification et l'exécution des tâches afférentes au processus électoral. Membre du Groupe international de contact sur la Guinée depuis sa création, la Francophonie a participé à toutes les réunions.

À l'occasion de sa 74^e session, le CPF a adopté une résolution prononçant la suspension de la Guinée de l'Organisation, entraînant l'application de l'ensemble des mesures déclinées à l'alinéa 3 du chapitre V de la Déclaration de Bamako.

Au **Niger**, à la suite du coup d'État militaire du 18 février 2010, le CPF, réuni en session extraordinaire le 1^{er} mars 2010, a exhorté les acteurs politiques nigériens à rendre public le chronogramme devant conduire à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes au terme d'une transition consensuelle. À la demande du CPF, une mission d'information et de contact a été dépêchée à Niamey, du 9 au 11 avril 2010, par le Secrétaire général en vue d'évaluer le processus de retour à l'ordre constitutionnel.

Les conclusions de la mission, approuvées par le CPF réuni le 16 avril 2010, soulignent que des actes importants ont été posés par les autorités nigériennes, à savoir : ordonnances sur l'inéligibilité et la neutralité ; mise en place du Conseil consultatif de transition et de la Cour constitutionnelle de transition ; tenue des États généraux de la presse ; et perspective annoncée de la dépenalisation des délits de presse. Sur cette base, l'OIF s'est engagée à accompagner le

processus de transition au Niger tout en évaluant régulièrement sa conformité au regard de la Déclaration de Bamako. Cet accompagnement concerne notamment les domaines électoraux et institutionnels. La durée de la transition a été fixée à douze mois à compter du 18 février 2010 et l'ensemble des scrutins électoraux a été prévu pour se tenir durant cette période.

S'agissant de la **République centrafricaine**, en suivi des recommandations du dialogue politique inclusif, la Francophonie apporte un appui soutenu aux institutions de la transition. Elle a ainsi mis à la disposition du ministre de la Justice un expert de haut niveau pour accompagner la préparation et la rédaction du plan sectoriel de modernisation de la justice centrafricaine. Cette opération, conduite en collaboration avec l'Union européenne, a débouché sur la production d'un premier document qui a été intégré dans la démarche globale de la réforme des systèmes de sécurité (RSS), mise en place par le gouvernement centrafricain et la communauté internationale.

Au **Tchad**, l'OIF a pris part aux diverses concertations menées en vue du renforcement des institutions dans ce pays. La Francophonie s'est ainsi engagée à œuvrer aux côtés des Nations unies et de l'Union européenne au renforcement de l'État de droit, notamment en faveur du développement des capacités des ressources humaines chargées d'animer et de coordonner le fonctionnement des institutions déconcentrées dans l'est du Tchad. Elle s'est aussi engagée à contribuer à la réhabilitation et à un meilleur fonctionnement des institutions judiciaires dans cette région.

Par ailleurs, la Francophonie a contribué aux travaux de la commission d'enquête sur les événements survenus au Tchad du 28 janvier au 8 février 2008 – créée par les autorités tchadiennes, sur la base des recommandations de l'Union européenne et de l'OIF – afin de faire la lumière sur les atteintes portées aux personnes et aux biens au cours des opérations militaires menées sur le territoire tchadien par des groupes armés basés au Soudan. La Francophonie a ainsi mis une expertise de haut niveau à la disposition de la commission pendant près de trois mois.

Enfin, la Francophonie a apporté un soutien à la préparation et la tenue du Forum national sur les droits de l'Homme au Tchad chargé de dresser un état des lieux et d'élaborer une stratégie pour le respect et la promotion des droits et des libertés dans le pays.

L'évolution de la situation à **Madagascar** a été suivie de près par le Secrétaire général. Convoqué en session extraordinaire par le Secrétaire général, le 2 avril 2009, le CPF, en examinant l'ensemble du processus qui a conduit à un changement de pouvoir

à Madagascar, a conclu que celui-ci constituait une rupture de l'ordre constitutionnel et de la démocratie. Le CPF a donc prononcé la suspension de Madagascar de l'Organisation, conformément aux dispositions du chapitre V de la Déclaration de Bamako. Les membres du CPF ont cependant tenu à réaffirmer la disponibilité de l'OIF à accompagner le processus de retour à un ordre constitutionnel démocratique, et en particulier la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, dans les délais les plus rapides.

Parallèlement, et dès l'éclatement de la crise, le Secrétaire général a désigné un envoyé spécial, Edem Kodjo, ancien Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine, qui a participé à toutes les négociations ayant abouti, sous la supervision de l'équipe de médiation composée de la Francophonie, de l'Union africaine, de l'ONU et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), à la signature des accords de Maputo (août 2009) et à celle de l'Acte additionnel d'Addis-Abeba (novembre 2009).

À l'issue d'une mission à Antananarivo, du 20 au 22 janvier 2010, une délégation du groupe international de contact, composée notamment de l'OIF, de l'Union africaine, de l'ONU et de la SADC, a élaboré et présenté aux parties malgaches des propositions de compromis portant sur les institutions de la transition, l'organisation et la mise en œuvre des accords de Maputo.

L'action de la médiation internationale, qui a été suspendue depuis la prise de sanctions de l'Union africaine à l'encontre des autorités malgaches en mars 2010, a été relancée en avril 2010 par une initiative franco - sud-africaine appuyée par l'OIF et en liaison avec celle du Groupe international de contact sur Madagascar et avec la médiation de la SADC, menée par le président Chissano.

En **Côte d'Ivoire**, la Francophonie appuie la facilitation du président Compaoré et œuvre, de concert, avec les missions internationales sur place ainsi qu'avec le représentant du facilitateur, en vue de favoriser la tenue effective d'élections de sortie de crise et de maintenir un climat de stabilité. Outre la participation de l'OIF aux différentes réunions du comité d'évaluation et d'accompagnement de l'accord politique de Ouagadougou, le Secrétaire général a effectué une visite officielle, en juin 2009, en Côte d'Ivoire afin de prendre la mesure des avancées réalisées dans la préparation de l'élection présidentielle. Il a confirmé à cette occasion la disponibilité de la Francophonie à répondre favorablement aux requêtes formulées par les autorités ivoiriennes pour un soutien à la Commission électorale indépendante, au Conseil constitutionnel ainsi qu'à la régulation des médias.

FOCUS

L'APPUI DE LA FRANCOPHONIE AU PROCESSUS DE RÉCONCILIATION NATIONALE AUX COMORES

Dans la lignée de son engagement en faveur de la réconciliation nationale comorienne – qui s'est concrétisée par la signature le 17 février 2001 de l'accord de Fomboni –, le Secrétaire général de la Francophonie suit avec une attention soutenue la consolidation de la démocratie et des institutions, par le biais notamment de son envoyé spécial, le professeur André Salifou.

La tenue de l'élection présidentielle, à Anjouan en juin 2008, à l'occasion de laquelle le Secrétaire général a dépêché une mission d'information et de contact, a ouvert la voie à la reprise du dialogue inter-comorien en vue d'un partage équitable des compétences entre les autorités de l'Union et des îles autonomes, et à l'harmonisation des mandats des exécutifs.

La question de la répartition des compétences et des ressources entre les différents exécutifs a suscité des tensions entre les parties comoriennes. L'opposition a décidé de boycotter le référendum sur le projet de Constitution proposé par l'exécutif de l'Union au motif que la réforme, qui prévoyait l'harmonisation des mandats électoraux par le Congrès et l'éventuelle prorogation du mandat de l'actuel président de l'Union, remettait en cause l'accord de Fomboni.

Contestant la date de l'élection présidentielle, fixée le 27 novembre 2011, l'opposition a saisi la Cour constitutionnelle, qui a annulé les dispositions concernées. La Cour a déclaré l'ouverture d'une période intérimaire, à partir du 26 mai 2010, marquant la fin du mandat constitutionnel du président jusqu'à l'investiture du nouvel exécutif de l'Union.

Face à cette nouvelle situation, le Secrétaire général, après avoir rappelé l'esprit inclusif et consensuel de l'accord de Fomboni, dont la Francophonie est garante, a invité les parties comoriennes à privilégier le dialogue et la concertation en vue de garantir la paix et la stabilité dans le pays.

Avec ses partenaires, la Francophonie s'est engagée à faciliter la reprise du dialogue entre les parties prenantes, en particulier en vue de l'adoption d'une date consensuelle des prochaines élections.

En application de l'accord signé le 16 juin 2010 par les autorités de l'Union et des îles autonomes, le calendrier électoral adopté fixe les dates de l'élection du président et des gouverneurs au 7 novembre et 26 décembre 2010. La Francophonie est membre du Comité de suivi chargé de la mise en œuvre de cet accord.

Enfin, dans le cadre de son accompagnement, la Francophonie met des experts à la disposition des autorités et institutions comoriennes.

FOCUS

LES GROUPES INTERNATIONAUX DE CONTACT

Le règlement des conflits et l'accompagnement des transitions ont connu, ces dernières années, une nouvelle dynamique. En effet, des actions afférentes à ces deux secteurs ont été menées, de manière concertée, au sein des groupes internationaux de contact (GIC), dont la création constitue une approche novatrice dans les gestions des crises et des transitions. La composition de ces GIC varie selon les pays.

Ainsi, les GIC regroupent généralement les membres permanents et africains du Conseil de sécurité et les organisations et institutions internationales impliquées dans le règlement des conflits et l'accompagnement des transitions.

Des trois expériences menées (Mauritanie, Guinée et Madagascar), il ressort que les GIC ont contribué activement à la négociation et à la signature d'accords de sortie de crise. Les membres des GIC ont mobilisé les fonds et l'expertise nécessaires au bon fonctionnement des institutions transitoires, en particulier celles chargées des processus électoraux.

Les GIC offrent l'avantage de réunir des partenaires internationaux et de mutualiser les contributions en vue de créer les conditions consensuelles de sortie de crise, de tenue

d'élections libres, fiables et transparentes, et de consolidation des institutions démocratiques.

Pour ce faire, ils se réunissent régulièrement afin d'évaluer l'évolution de la situation générale des pays concernés et d'échanger avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les autorités au pouvoir, les responsables des institutions, les acteurs politiques et les responsables de la société civile ainsi que les représentants de la communauté internationale sur place.

Mis en place sous l'égide de l'Union africaine, les GIC constituent à la fois un outil d'incitation, un cadre de médiation et d'accompagnement. Dans les différents cas, ils ont permis des avancées significatives des processus de transition, concrétisées notamment par la signature de textes consensuels, la détermination des chronogrammes électoraux et la mobilisation du financement des différentes phases et opérations du calendrier de sortie de crise.

Le coup d'État intervenu en Mauritanie le 6 août 2008 a été fermement condamné par le Secrétaire général de la Francophonie qui a décidé d'y envoyer une mission d'information et de contact. À l'occasion de sa session extraordinaire, tenue le 26 août 2008, sur la base des informations contenues dans le rapport de la mission, le CPF a prononcé, conformément aux dispositions du chapitre V de la Déclaration de Bamako, la suspension de la Mauritanie de l'Organisation.

La Francophonie, en concertation avec les partenaires extérieurs, a poursuivi son action en faveur de la recherche d'une sortie de crise concertée et pacifique. La médiation du président sénégalais Abdoulaye Wade a permis d'aboutir à la signature, le 5 juin 2009, de l'accord dit de Dakar, étape décisive pour une transition inclusive et consensuelle. Cette facilitation des négociations inter-mauritaniennes s'est faite en liaison avec les efforts du Groupe international de contact sur la Mauritanie, au sein duquel la Francophonie a joué un rôle actif.

L'accompagnement des processus électoraux dans les pays en transition

En recommandant à l'OIF de concentrer les missions d'observation des élections dans les pays en situation de sortie de crise, les représentants des États et gouvernements des pays ayant en commun l'usage du français, réunis en commission politique le 21 février 2008, avaient pris la mesure des avancées significatives réalisées dans l'espace francophone dans ce domaine.

Dans cette optique, et se fondant aussi sur la Déclaration de Québec de 2008 dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à nouveau à « appuyer l'action de la Francophonie en matière d'assistance électorale et d'observation et d'évaluation permanentes des pratiques démocratiques, des droits et libertés dans l'espace francophone », l'OIF a affecté davantage de ressources à l'accompagnement des processus électoraux dans les pays en situation de crise, bénéficiant notamment depuis 2009 de contributions financières supplémentaires de la France. En ce qui concerne la nature des interventions, priorité est donnée aux programmes de renforcement des capacités des acteurs et des institutions impliqués dans le processus électoral. Par ailleurs, plusieurs pays dont les processus électoraux se sont révélés fragiles ont continué à bénéficier de l'accompagnement soutenu de l'OIF.

Le renforcement des capacités électORALES

L'assistance électorale a constitué l'axe essentiel de l'action francophone en matière d'appui aux processus électoraux. À cet effet, et compte tenu du nombre sans cesse croissant de sollicitations dont elle a fait l'objet et de l'importance des besoins exprimés par les États dans ce domaine, l'OIF a ciblé des secteurs pour lesquels son appui est le plus utile et son savoir-faire bien établi, tout en s'efforçant d'intervenir, en synergie avec d'autres partenaires internationaux, à toutes les étapes du processus électoral. Les actions menées par la Francophonie concernent, plus précisément, le renforcement des capacités des institutions impliquées dans le processus électoral et se traduisent, notamment, par la mise à disposition d'expertises juridiques et électORALES, l'appui à la rédaction de textes électORALES, le soutien à la formation des acteurs institutionnels et de la société civile impliqués dans le processus électoral ou encore l'organisation de rencontres et de séminaires avec les institutions chargées du processus électoral.

En Mauritanie, l'OIF a mis à la disposition de la Commission électorale nationale indépendante, dans des délais très rapides, des experts de haut niveau pour l'aider à préparer et à organiser l'élection présidentielle du 18 juillet 2009. Répondant à la demande des autorités mauritaniennes, la Francophonie a mobilisé une expertise pour procéder à l'audit du fichier électoral et accompagner la procédure d'élaboration des listes, afin d'en garantir la transparence et de réduire les risques de contestations après le scrutin. La Haute Autorité de la presse et de l'audiovisuel a également bénéficié de l'appui d'un expert francophone en vue de renforcer ses capacités en période électORALE.

En Guinée, dans la perspective des échéances électORALES de 2010, le Secrétaire général de la Francophonie a dépêché sur place deux missions d'évaluation et mis à la disposition des institutions chargées du processus électoral des experts de haut niveau. C'est ainsi que la Commission électorale nationale indépendante, le ministère de l'Administration du territoire et des Affaires politiques et le Conseil national de transition ont bénéficié des compétences de l'expertise francophone pour, d'une part, la conception et la mise en œuvre des étapes préparatoires aux scrutins et, d'autre part, la révision des textes fondamentaux et électORALES.

La Francophonie s'est également intéressée au secteur des médias en période électORALE. Dans cette perspective, un expert avait été envoyé en Guinée, en décembre 2008, afin d'établir un état des lieux des

besoins et proposer des axes prioritaires d'intervention de la Francophonie. La prise du pouvoir par l'armée a cependant retardé la poursuite de l'appui au Conseil national de la communication (CNC). La réforme des lois sur la liberté de la presse et sur le CNC, adoptée par le Conseil national de transition, ouvre de nouvelles perspectives de coopération avec le secteur des médias.

Afin de contribuer à la fiabilité et à la transparence du scrutin, la Francophonie, à la demande des autorités guinéennes, s'est attachée à concevoir et à mettre en œuvre un système de sécurisation de la transmission des résultats électORALES. Par ailleurs, et dans le souci de contribuer à l'acceptation des résultats électORALES, elle a décidé de renforcer les capacités de la Cour suprême, en charge du contentieux électoral.

Dans le cadre des préparatifs des scrutins présidentiel et législatifs prévus en 2011 en République centrafricaine, et à la suite d'une mission d'expertise et d'évaluation auprès de la Commission électorale indépendante qu'elle avait menée en décembre 2009, l'OIF a dépêché quatre experts de haut niveau auprès de cette dernière. Cette assistance technique de quatre mois visait à appuyer la commission dans la compréhension des textes électORALES, la réévaluation de son chronogramme et la relance sur le plan technique des préparatifs du processus électoral.

En vue de la préparation des élections législatives prévues fin 2010 au Tchad, la Francophonie a participé à l'élaboration d'un document-cadre préparé par le Pnud, destiné à identifier les besoins et les secteurs pour lesquels une mobilisation de la communauté internationale serait nécessaire. L'OIF a ainsi déployé, en juin 2010, des experts auprès de la Commission électorale nationale indépendante afin de lui permettre d'engager les opérations techniques pour la tenue des prochains scrutins.

En application des accords de Maputo, la Francophonie a accompagné le processus électoral à Madagascar. Sur le terrain, elle a déployé une mission d'évaluation et d'étude de faisabilité des élections en novembre 2009.

À l'occasion de la présentation de propositions de sortie de crise par le Groupe international de contact sur Madagascar en janvier 2010, la Francophonie a mis à la disposition du ministère de l'Intérieur un expert électoral chargé de contribuer à l'élaboration d'un fichier électoral consensuel ainsi que des experts auprès des institutions nationales chargées de la préparation des élections.

L'observation des pratiques électorales

Entre les Sommets de Québec et de Montreux, l'OIF a organisé près d'une quinzaine de missions électorales (voir carte page 43) dans le cadre de la transition politique ouverte à la suite d'une crise. Quand la situation politique s'avérait particulièrement délicate, la Francophonie a suivi avec une attention accrue les élections qui s'y sont déroulées.

L'accompagnement du processus de transition engagé en **Mauritanie** depuis le coup d'État du 6 août 2008 s'est parachevé par l'organisation d'une mission d'observation à l'occasion de l'élection présidentielle du 18 juillet 2009. Cette mission, conduite par Pierre Buyoya, a mobilisé soixante-dix observateurs, dont de hautes personnalités politiques, des responsables en charge de la gestion des processus électoraux et des experts, provenant de toutes les régions de l'espace francophone.

En liaison avec les missions internationales d'observation électorale, notamment celles de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique, les observateurs francophones se sont déployés sur l'ensemble du territoire et ont couvert les derniers jours de la campagne électorale ainsi que le déroulement du scrutin. Ils ont, par ailleurs, accompagné le processus de traitement et de proclamation des résultats électoraux.

Sur recommandation des experts francophones, tous les procès-verbaux des bureaux de vote ont été scannés et publiés officiellement sur le site de la Commission électorale nationale indépendante. La mission francophone s'est attachée au respect des dispositions relatives à la régularité, à la fiabilité et à la transparence des opérations électorales. La mission d'observation de la Francophonie a publié un communiqué à la fin du scrutin et contribué à la rédaction d'un communiqué commun avec l'ensemble des missions internationales d'observation. Le rapport de cette mission d'observation est disponible sur www.democratie.francophonie.org.



En **Guinée-Bissau**, l'OIF a déployé une mission d'information et de contact à l'occasion des élections législatives du 16 novembre 2008, conduite par Théodore Holo, ancien ministre des Affaires étrangères du Bénin. La mission dépêchée par le Secrétaire général a saisi cette occasion pour formuler des recommandations en prévision de l'élection présidentielle. Il était ainsi proposé que la Francophonie soutienne et appuie, en coordination avec les autres partenaires, les structures électorales bissau-guinéennes.

En raison de l'assassinat, en mars 2009, du président Vieira, une élection présidentielle anticipée a dû être organisée, en juin et juillet 2009. Le Secrétaire général a envoyé à cette occasion une nouvelle mission d'information et de contact. Les membres de la délégation francophone ont constaté que le scrutin s'était déroulé sans incidents de vote et ont dégagé plusieurs priorités pour les acteurs politiques bissau-guinéens : lutte contre le narcotrafic et l'impunité, aboutissement de la RSS, mise sur pied d'une commission d'enquête internationale sur les assassinats politiques de mars 2009.

Aux **Comores**, le Secrétaire général a dépêché, à l'occasion de l'élection des députés de l'Union et des conseillers des îles autonomes, les 6 et 20 décembre 2009, une mission d'information et de contact, conduite par son envoyé spécial, André Salifou. La mission avait une double dimension : il s'agissait, d'une part, de mettre à la disposition de la Cour constitutionnelle deux experts juridiques pour assister les membres de cette institution dans le traitement du contentieux et des résultats électoraux et, d'autre part, de prendre contact avec les autorités et partenaires sur place et de recueillir auprès des partenaires et des autorités les informations relatives à la préparation et au déroulement des scrutins.

La mission a constaté des dysfonctionnements dans la préparation des élections, dus en partie à la mise en place tardive de la Commission électorale nationale indépendante.

Les observateurs nationaux, financés par la Francophonie, ont couvert 92 % des bureaux de vote au premier tour et 83 % au second tour. Sur la base de leurs constats, ils ont formulé des recommandations en vue de l'amélioration des prochains scrutins, notamment la qualité des listes électorales et des textes électoraux.

Bureau de vote en Mauritanie, élection présidentielle de juillet 2009.

APPORTER UN APPUI AU MAINTIEN ET À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

La question de la participation des pays francophones aux opérations de paix continue de se poser avec acuité. Bien que l'on ait récemment constaté une légère amélioration, le faible volume des effectifs déployés par les États francophones aussi bien dans les opérations de maintien de la paix que dans la phase de consolidation de la paix demeure un motif de préoccupation. En mars 2008, le Secrétaire général des Nations unies a exprimé au Secrétaire général de la Francophonie le souhait que l'OIF encourage ses États membres à s'impliquer davantage dans les opérations de maintien de la paix.

Le renforcement de la participation francophone aux opérations de maintien de la paix

S'inscrivant dans le droit-fil des engagements pris par la Conférence ministérielle d'Antananarivo en 2005, puis par la Déclaration de Saint-Boniface, les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie se sont résolument engagés lors du Sommet de Québec de novembre 2008 à « renforcer les capacités des États francophones en matière de maintien de la paix et à les encourager à fournir à l'ONU et aux organisations régionales compétentes, dans la mesure de leurs moyens, des contingents francophones (militaires, policiers et civils) afin d'accompagner les transitions et consolider la paix ».

Dans cette perspective, l'OIF a travaillé à évaluer avec précision la contribution francophone aux opérations de maintien de la paix et cherché à identifier de nouveaux contributeurs potentiels en procédant à une analyse comparée des capacités, des limites et des besoins de plusieurs États francophones.

En outre, l'OIF, avec l'appui des gouvernements du Canada et du Mali, et en collaboration avec l'ONU, a organisé en juin 2009 un forum régional à Bamako à l'intention des pays de l'Afrique de l'Ouest, en présence du Secrétaire général adjoint de l'ONU en charge des opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy. Un second forum, réunissant des pays de la région d'Afrique centrale et de l'océan Indien, s'est tenu à Yaoundé en novembre 2009. Ces réunions ont rassemblé plus d'une centaine de participants.

Au-delà du travail de sensibilisation mené auprès des États francophones en faveur d'une contribution accrue aux opérations de maintien de la paix et d'une information détaillée sur les enjeux, conditions et dividendes liés à leur participation aux opérations de maintien de la paix, ces deux séminaires ont permis

de partager une approche pratique sur les normes et les procédures régissant leur organisation et sur la rétribution des États contributeurs. Des recommandations très concrètes ont été formulées pour améliorer et accroître rapidement la participation francophone à ces opérations.

Certaines de ces recommandations ont été reprises par la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) du 14 décembre 2009, qui a adopté une résolution soulignant l'importance de prendre des mesures concrètes en vue de favoriser une participation active des États francophones aux opérations de maintien de la paix.

Sur la base de ces dispositions, l'OIF élabore depuis une stratégie opérationnelle quadriennale afin d'aider les francophones à surmonter les obstacles entravant leur participation active aux opérations de maintien de la paix.

L'investissement de l'OIF dans les activités de formation aux opérations de maintien de la paix s'est d'ores et déjà traduit par un soutien aux initiatives régionales de formation menées par l'École de maintien de la paix Alioune Blondin Beye de Bamako, au Mali, et l'École internationale des forces de sécurité d'Awaé, au Cameroun.

Enfin, des mécanismes de concertation entre États francophones et avec les Nations unies ont été mis en place au cours de ces deux dernières années, que ce soit via les réunions du « réseau de veille » sur les opérations et la consolidation de la paix organisées par la représentation permanente de la Francophonie à New York avec les conseillers militaires et de police des missions permanentes francophones ou encore avec le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et le Département d'appui aux missions de l'ONU.

Ainsi, à l'occasion du processus de génération de forces pour les Missions des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad (Minurcat), un groupe de travail OIF/DOMP a été mis en place afin de sensibiliser les pays francophones disposant de réelles capacités militaires.



TÉMOIGNAGE

Alain Le Roy

Secrétaire général adjoint des Nations unies pour les opérations de maintien de la paix

Depuis plus de soixante ans, les casques bleus de l'ONU ont agi dans le monde entier pour prévenir l'éclatement de nouveaux conflits, gérer et juguler la violence et aider les acteurs nationaux à consolider la paix après un conflit. Cependant, et surtout depuis ces dix dernières années, nos opérations sont confrontées à de nombreux défis : assurer le déploiement et le fonctionnement de missions de plus en plus larges – au cours des dix dernières années, le personnel civil et militaire du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) est passé de 20 000 à 120 000 – et de plus en plus complexes, définir des stratégies de transition viables, tout en faisant face à des contextes pleins d'incertitudes. Ces différents défis ne peuvent être relevés qu'au moyen d'un partenariat global pour le maintien de la paix.

Dans ce cadre, le rôle et l'apport de l'OIF pour donner corps à ce nouveau partenariat sont à mes yeux essentiels.

D'une part, parce que la dimension francophone est un paramètre important dans les opérations de maintien de la paix (OMP). D'abord comme théâtre d'opération : six des quinze OMP administrées par le département sont mises en œuvre dans des pays francophones, et près de 54 000 personnels, militaires et policiers sont déployés dans ces six missions francophones, soit environ 54 % du nombre total des personnels déployés. On retrouve cette importance francophone au sein des pays contributeurs de personnels, actuels, et surtout potentiels. Les pays membres de la Francophonie fournissent en effet de manière croissante des troupes, des experts civils et des policiers aux différentes missions déployées à travers le monde. Ainsi, environ 21 500 casques bleus originaires de ces pays participent aux missions onusiennes, dont environ 13 500 déployés dans les six missions francophones. Il convient néanmoins de constater que seulement 13 % du personnel de maintien de la paix opérant dans les théâtres francophones provient de pays usant du français comme langue de travail. Ce manque important de casques bleus parlant la langue locale – cette langue étant, dans de nombreux cas, le français – vient donc s'ajouter aux défis posés aujourd'hui aux OMP.

Je sais que la Francophonie, sous l'impulsion de son Secrétaire général, s'engage aujourd'hui très fortement auprès de ses pays membres pour encourager leurs contributions aux opérations de maintien de la paix en établissant par exemple des partenariats entre pays du Sud et pays du Nord. Dans cet esprit, les séminaires de Bamako et de Yaoundé organisés par l'OIF en 2009, auxquels le DOMP s'est associé, ont permis de sensibiliser et d'encourager les échanges entre les États francophones africains sur les meilleures pratiques en matière de participation à ces opérations.

D'autre part, la Francophonie a développé au cours de ces dernières années des outils très utiles pour les tâches de consolidation de la paix, composantes désormais centrales de nos mandats. Ainsi, son expertise en matière d'accompagnement des processus électoraux, moments clés pour les pays en sortie de crise, tout comme son implication, via ses experts et ses réseaux institutionnels, en faveur de la réforme des secteurs de sécurité et de justice sont des ressources précieuses pour le DOMP. »

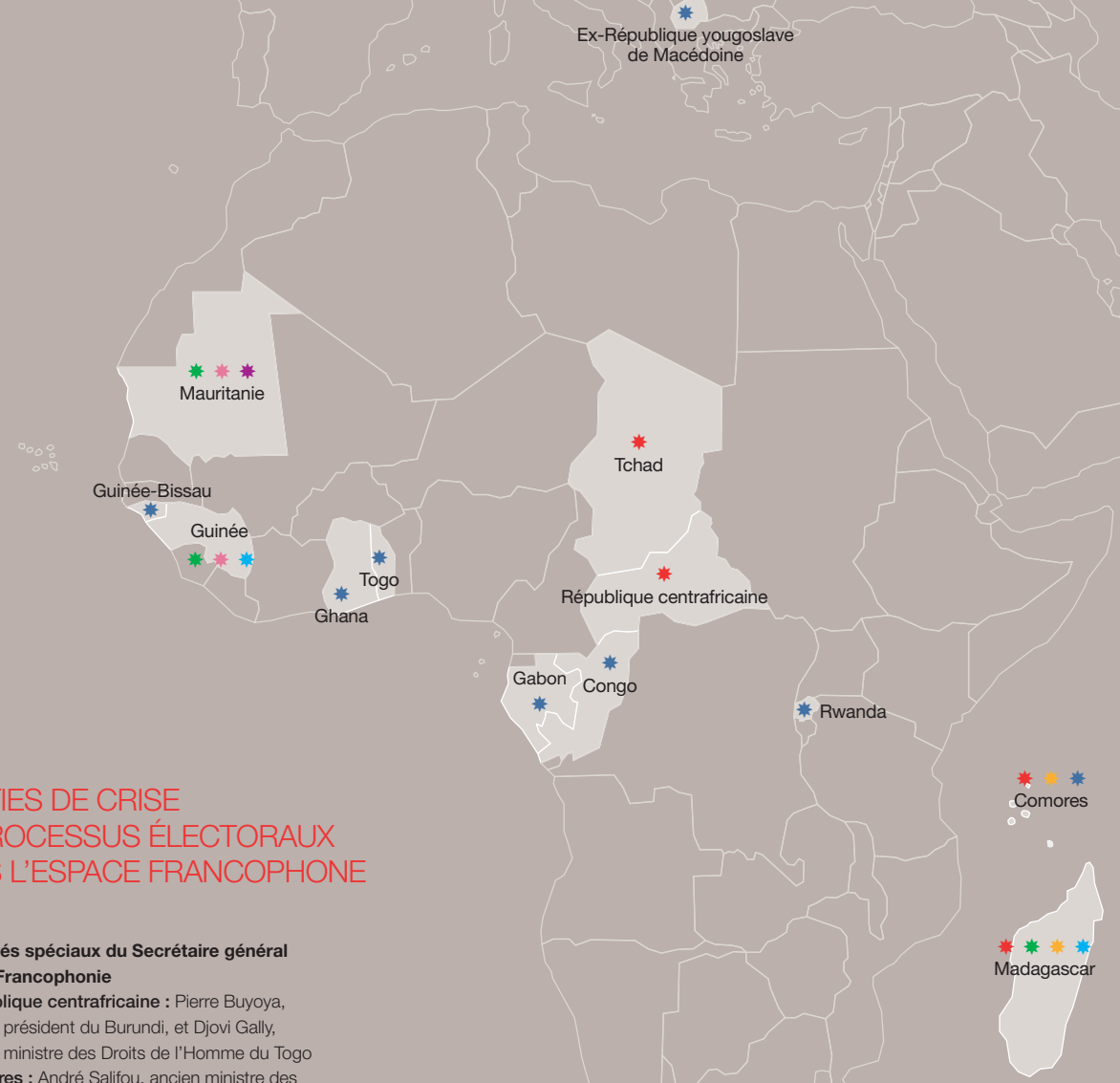
La réforme des systèmes de sécurité comme contribution aux efforts de consolidation de la paix

De manière croissante, les opérations de paix s'inscrivent dans le cadre d'un effort plus large et visant à plus long terme à aider les pays sortant d'un conflit à établir une paix durable. Le mandat des missions de paix devient donc de plus en plus complexe et requiert des expertises impliquant une multiplicité d'acteurs dotés de compétences spécifiques dans des domaines de plus en plus variés. Les besoins en personnels se font désormais fortement sentir dans toute une série de fonctions civiles (juristes, analystes politiques, logisticiens, médecins...) et de police. Des recherches sur la contribution de la Francophonie dans le volet civil des opérations de paix de l'ONU, centrées sur le cas de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah), ont permis d'étudier les enjeux de l'intervention de l'OIF dans le volet civil des processus de consolidation de la paix liés aux engagements de la Déclaration de Bamako et de Saint-Boniface. De même, sur le terrain, l'OIF a été étroitement associée aux travaux de la Commission de consolidation de la paix (CCP) des Nations unies dans deux pays francophones inscrits sur la liste des priorités de la Commission : l'Organisation a ainsi participé aux travaux menés par la CCP en République centrafricaine, en mai 2009, et à la mission de la CCP au Burundi, en février 2010.

L'OIF a noué des échanges avec les organisations multilatérales impliquées dans la formalisation du concept de RSS – ONU, Union africaine, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Union européenne, Cedeao – afin de peser sur les orientations normatives et les réflexions doctrinales actuellement en cours de définition ou de révision au sein de ces enceintes internationales. Dans ce contexte, l'OIF travaille avec le Bureau État de droit du DOMP sur les actions menées en matière de RSS.

Elle a aussi mis en place des partenariats avec les principales fondations et organisations non gouvernementales œuvrant en faveur de la démocratisation des systèmes de sécurité, au premier rang desquelles le Réseau africain pour le secteur de sécurité (RASS). L'OIF a également inauguré un partenariat avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées et de sécurité, en accueillant en février 2010 la réunion de lancement de la version en français de la *Boîte à outils sur la place du genre dans la réforme du secteur de sécurité* qui vise à favoriser la prise en compte de la dimension genre dans les processus de RSS mis en œuvre au sein de l'espace francophone.

En outre, l'OIF s'est montrée active dans l'accompagnement des processus de RSS dans les pays en sortie de crise.



SORTIES DE CRISE ET PROCESSUS ÉLECTORAUX DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

Envoyés spéciaux du Secrétaire général de la Francophonie

- République centrafricaine** : Pierre Buyoya, ancien président du Burundi, et Djovi Gally, ancien ministre des Droits de l'Homme du Togo
- Comores** : André Salfou, ancien ministre des Affaires étrangères du Niger et ancien sherpa du président du Niger
- Madagascar** : Edem Kodjo, ancien Premier ministre du Togo
- Tchad** : Mohamed El Hacem Ould Lebat, ancien ministre des Affaires étrangères de Mauritanie

Groupes internationaux de contact

- Mauritanie** : depuis le 10 novembre 2008 (sous le terme de réunion consultative sur la situation en Mauritanie)
- Guinée** : depuis le 17 février 2009
- Madagascar** : depuis le 30 avril 2009

Missions exploratoires

- Comores** : mission d'évaluation des besoins électoraux dans la perspective du référendum constitutionnel et des élections des députés de l'Union (octobre 2009)
- Madagascar** : mission d'évaluation et d'étude de faisabilité des élections (16-20 novembre 2009)

Missions d'observation électorale

- Mauritanie** : élection présidentielle du 18 juillet 2009
- Guinée** : élection présidentielle du 27 juin 2010, 1^{er} tour

Missions d'information et de contact

- Guinée-Bissau** :
 - élections législatives du 16 novembre 2008
 - élection présidentielle anticipée des 28 juin et 26 juillet 2009
- Ghana** : élection présidentielle des 7 et 28 décembre 2008
- Ex-République yougoslave de Macédoine** : élections présidentielle et municipales des 22 mars et 5 avril 2009
- Comores** :
 - référendum constitutionnel du 17 mai 2009
 - mission d'information et de contact à l'occasion des élections des députés de l'Union et des conseillers des îles les 6 et 20 décembre 2009;
- Congo** : élection présidentielle du 18 juillet 2009
- Gabon** : élection présidentielle anticipée du 30 août 2009
- Togo** : élection présidentielle du 4 mars 2010
- Rwanda** : élection présidentielle du 9 août 2010

Pays ayant fait l'objet d'une mesure de sanction levée par la suite (alinéa 3 du chapitre V de la Déclaration de Bamako)

- Mauritanie** : du 26 août 2008 au 14 décembre 2009

Pays ayant fait l'objet de mesures spécifiques au titre de l'alinéa 3 du chapitre V de la Déclaration de Bamako

- Madagascar** : depuis le 2 avril 2009
- Guinée** : depuis le 14 décembre 2009

FoCUS

LA RÉFORME DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

Depuis la fin des années 1990, le processus de réforme des systèmes de sécurité (RSS) – qui incite à adopter une approche globale et coordonnée de l'ensemble des réformes engagées dans les différents secteurs (défense, police, justice, contrôle parlementaire et public des acteurs de sécurité, gestion transparente des budgets alloués, respect des droits de l'Homme dans l'exercice des fonctions) – s'est imposé comme une approche plus intégrée et plus globale vouée à promouvoir la démocratie, la paix et la stabilité.

Aujourd'hui, les principaux acteurs internationaux impliqués dans la RSS reconnaissent que les particularités de l'espace francophone n'ont pas été suffisamment prises en compte dans la définition initiale du concept de RSS ainsi que dans la mise en œuvre des politiques sur le terrain.

Conscients de l'importance fondamentale de cet enjeu, les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, par le point 18 de la Déclaration de Québec, se sont engagés à « [s']impliquer de façon concertée dans les débats menés au sein des Nations unies et des organisations régionales sur la réforme des systèmes de sécurité dans [les pays de la Francophonie], compte tenu du lien incontournable entre sécurité, paix, démocratie, développement et droits de l'Homme ».

Afin de donner corps à ce mandat, l'OIF a tout d'abord élaboré un document d'analyse et de réflexion – *Les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface et la problématique de la réforme des systèmes de sécurité (RSS)* – qui positionne clairement l'intervention de l'OIF comme une contribution à la gouvernance démocratique des systèmes de sécurité. Organisation civile par excellence, l'OIF ne vise pas par son intervention à influencer l'architecture et le format des forces de défense et de sécurité mais bien à soutenir le renforcement des mécanismes de contrôle démocratique exercés sur ces forces, dans le cadre des engagements de la Déclaration de Bamako.

Un séminaire portant sur « Les spécificités et enjeux de la réforme des secteurs de sécurité et de justice en Afrique francophone » a été organisé par le RASS à Lomé les 28 et 29 mai 2009 grâce au soutien de l'OIF et en partenariat avec le Centre des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique (Unrec). Un ouvrage de synthèse, enrichi de recommandations concrètes, a été publié par l'OIF en mars 2010.



En République centrafricaine, elle a lancé des programmes de soutien au processus de RSS et en a suivi l'état d'avancement, par le biais de missions d'expertise sur le terrain. En partenariat avec le Secrétariat technique permanent pour la RSS, mis en place par le gouvernement centrafricain, l'OIF a soutenu en septembre 2009 un séminaire visant à former les professionnels de l'information (notamment les membres du Haut Conseil de la communication) et les journalistes d'une quarantaine de médias au traitement des questions de RSS. L'OIF a aussi apporté son soutien à Radio NDeke Luka, afin que celle-ci diffuse régulièrement sur ses ondes des programmes radiophoniques consacrés à la RSS. En outre, en lien avec le Réseau international francophone de formation policière (Francopol), l'OIF apporte un soutien au renforcement des capacités de formation de l'École nationale de police centrafricaine.

En Guinée-Bissau, l'OIF a mené une mission d'évaluation des besoins en matière de RSS en octobre 2008 et envoyé deux représentants participer à la table ronde de Praia du 20 avril 2009, consacrée à cette problématique.

Par ailleurs, l'OIF a identifié puis envoyé un expert en audit sur la réforme de la police civile pour contribuer à la mission conjointe d'évaluation Cedeao/ONU/Union africaine élargie à l'OIF et à l'Union européenne, pour la réforme des secteurs de sécurité en Guinée.

Les partenaires traditionnels de l'OIF ont eux aussi été mobilisés pour contribuer à promouvoir la gouvernance démocratique des systèmes de sécurité. Un vivier d'experts francophones sur les questions de RSS a été constitué. En outre, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a accepté de soutenir le rôle fondamental que doivent jouer les parlements dans la supervision des forces de sécurité et a organisé, avec l'OIF, un séminaire de formation des députés de l'Assemblée nationale du Burkina Faso au contrôle parlementaire des systèmes de sécurité en juin 2010.

Enfin, l'OIF a pu largement compter aussi sur les réseaux institutionnels de la Francophonie, et plus spécifiquement sur Francopol. Instrument de soutien à la modernisation et au perfectionnement des dispositifs et de la qualité de la formation et des pratiques policières, Francopol est particulièrement adapté pour contribuer à la réforme des forces de police de certains États francophones, spécialement ceux en situation de post-conflit. Francopol s'investit, grâce au soutien de l'OIF, dans un projet de développement au profit de huit pays francophones du Sud (Bénin, Burkina Faso, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Niger, Liban, Tchad, Togo) : le Carrefour Francopol de l'information et du savoir est une plate-forme de formation numérique dont la vocation est de mettre les technologies de l'information et de la communication au service de la modernisation de la fonction policière.

SOUTENIR ET CONSOLIDER LA DÉMOCRATIE

L'Organisation internationale de la Francophonie contribue à l'ancrage de la démocratie et à la consolidation de l'État de droit, parce qu'il ne peut y avoir de paix durable sans gouvernance démocratique assumée. Il s'agit plus précisément de contribuer au renforcement de l'effectivité des institutions instaurées dans les secteurs de la gouvernance démocratique, des élections, de la justice et des médias, ainsi que de soutenir l'appropriation, par les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, des normes et engagements internationaux et francophones.

ENCOURAGER LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET UNE VIE POLITIQUE APAISÉE

Promouvoir les valeurs et les instruments de la démocratie, faciliter le bon fonctionnement des institutions publiques et soutenir l'action législative, tels sont les trois volets d'intervention de l'OIF afin d'approfondir la gouvernance démocratique et de promouvoir une vie politique apaisée. Pour ce faire, elle appuie notamment les activités menées par les réseaux institutionnels et par l'APF.

La promotion des valeurs et des instruments de la démocratie

La Francophonie a poursuivi les actions visant à assurer la promotion des valeurs et des instruments de la démocratie et, plus particulièrement, ceux inscrits dans la Déclaration de Bamako auprès de l'ensemble des institutions et des acteurs concourant à l'exercice de la vie démocratique dans l'espace francophone.

L'OIF a ainsi apporté son appui au 5^e congrès de l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF) sur « Les juridictions constitutionnelles et les crises » (Cotonou, 23-26 juin 2009) qui a rassemblé une centaine de participants. Lors de la cérémonie d'ouverture, en présence du président du Bénin, le Secrétaire général a notamment mis en exergue le rôle déterminant des cours et institutions similaires dans l'enracinement de l'État de droit au quotidien, l'élargissement et le respect des libertés, en appelant également l'ACCPUF à une mobilisation plus déterminée, aux côtés de tous les autres acteurs, en faveur de la prévention des crises et des conflits.

Afin d'appuyer les acteurs et les praticiens œuvrant à l'effectivité des règles du jeu démocratique, l'OIF a également soutenu plusieurs rencontres portées par des réseaux professionnels, académiques, ainsi que des acteurs de la société civile. On peut ainsi mentionner celles organisées par le Réseau des constitutionnalistes africains (Dakar, septembre 2008) et par le Réseau des chercheurs État de droit et paix de l'Université de Ouagadougou (décembre 2008), ainsi que les ateliers qui ont regroupé une centaine de jeunes de la société civile de l'Afrique de l'Ouest sur les thèmes « Femmes et sécurité humaine » (Accra, novembre 2009) et « L'appropriation de la Déclaration de Bamako » (Cotonou, novembre 2009).

Enfin, dans le cadre de la poursuite des concertations internationales sur les processus démocratiques, l'OIF a soutenu et participé à l'atelier sur « La promotion des transitions démocratiques pacifiques en Afrique » (Bamako, 24-26 novembre 2009) avec le Département des affaires politiques des Nations unies et le Mali. La centaine d'acteurs politiques, de la société civile et de chercheurs a ainsi pu traiter des questions relatives aux défis pour une meilleure gestion des transitions.



Un Rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone est établi par la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF à l'intention du Secrétaire général tous les deux ans. L'édition 2010 coïncide avec le 10^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration de Bamako. Il rend compte de l'état de la mise en œuvre progressive de ce texte qui encadre le volet politique de l'action de l'OIF ainsi que du contexte dans lequel cette mise en œuvre s'est déroulée tout au long de la décennie 2000-2010.



© Chris Bateau

FOCUS

AGIR AVEC LES RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE

Réunissant les professionnels du droit, de la justice, des droits de l'Homme, de la médiation et de la régulation, les quatorze réseaux institutionnels de la Francophonie poursuivent des objectifs convergents destinés à soutenir la consolidation de l'État de droit et la promotion des droits fondamentaux. Le partenariat original mené entre la Francophonie et ces réseaux a permis, par exemple, sur la période 2008-2010 :

- l'établissement, suite au séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010, d'un cadre prévisionnel d'action en faveur des institutions haïtiennes intégré au sein du plan d'action de la Francophonie pour Haïti. Quatre institutions haïtiennes participent en effet aux activités des réseaux : la Cour de cassation d'Haïti, la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif d'Haïti, l'Office de protection du citoyen d'Haïti, enfin le barreau de Port-au-Prince;

- le lancement d'une action conjointe des différents réseaux en faveur des droits

de l'enfant, suite à la résolution sur les droits de l'enfant adoptée par le Sommet de Québec;

- la tenue d'un séminaire organisé en étroite collaboration avec la Commission européenne (Bruxelles, juin 2009), consacré à l'accès aux financements européens dans le domaine de la démocratie et des droits de l'Homme;

- la contribution majeure des réseaux institutionnels au bilan de la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako, dix ans après son adoption. Les réseaux ont ainsi été sollicités dans le cadre de l'élaboration du *Rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone*, de même qu'à l'occasion des Journées des réseaux institutionnels (Paris, 18-19 mai 2010). Organisées sur le thème « Promouvoir et mettre en œuvre la Déclaration de Bamako, dix ans après son adoption : bilan et perspectives à la lumière de l'expérience développée par les réseaux institutionnels de la Francophonie », ces journées ont porté sur les enjeux de la garantie de l'universalité des droits de l'Homme, les évolutions de la justice nationale et internationale, l'évolution des modes de régulation, l'observation des pratiques et la prévention des crises et des conflits, ainsi que sur la gestion des crises et l'accompagnement des transitions.

Le renforcement des institutions de l'État de droit

Le développement des capacités des institutions concourant à l'État de droit et à une meilleure gouvernance publique par leurs actions en matière de régulation, de médiation et de contrôle, est soutenu par l'OIF. Depuis 2008, les projets déployés ont porté une attention particulière à la situation spécifique des institutions des pays en sortie de crise et en transition démocratique.

L'action des médiateurs et ombudsmans

La protection des droits fondamentaux ainsi que les mutations des sociétés ont conduit à l'adaptation des techniques d'action des institutions nationales de médiation, voire du développement de leurs missions.

Consciente de ces évolutions, l'OIF a soutenu les travaux de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie (AOMF) en contribuant à la tenue de son 6^e Congrès (Québec, septembre 2009), sur « Le médiateur, le politique et la justice : vers une accessibilité équitable aux droits ». La mobilisation de l'AOMF, dans le cadre du processus « Bamako + 10 », s'est traduite par l'organisation à Bamako, le 7 mai 2010, d'un séminaire régional africain des médiateurs et ombudsmans sur la contribution des institutions nationales de médiation à la gouvernance démocratique et à la protection des droits fondamentaux.

Par ailleurs, l'OIF a soutenu la présence francophone au sein de l'Association des ombudsmans de la Méditerranée (AOM), créée en décembre 2008, afin de consolider les liens de coopération entre les institutions de médiation du Bassin méditerranéen et de contribuer à la diffusion de la culture des droits de l'Homme.



© OIF

VI^e Congrès de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie (Québec, septembre 2009).

Les activités menées par le médiateur du Mali, à des fins d'information, de formation et de sensibilisation de la société civile sur le code des personnes et de la famille du Mali, ont bénéficié du soutien de l'OIF, à l'instar du colloque organisé par le Centre professionnel de médiation de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (Liban) sur le thème : « Médiateur de la république, protecteur du citoyen ».

La formation des personnels des institutions de la démocratie et de l'État de droit

L'OIF a poursuivi son intervention en faveur des programmes de formation, de diffusion et de partage des savoir-faire et des pratiques mis en place à l'initiative des réseaux institutionnels de la Francophonie. Elle a en particulier soutenu les sessions de formation sur le contrôle des délégations de service public de l'Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (Tunis, avril 2009) organisées à l'intention des membres et personnels des juridictions financières et institutions supérieures de contrôle des finances publiques.

Elle a également soutenu les activités du Centre de formation en médiation mis en place par le diwan Al Madhalim du Maroc en liaison avec l'AOMF à l'intention des collaborateurs des ombudsmans et médiateurs sur les techniques de médiation ainsi que sur le rôle du médiateur dans la réforme de l'administration (Rabat, novembre 2008, mai et novembre 2009, mai 2010). Parallèlement, l'OIF a contribué à la mise en œuvre du programme de formation à la médiation de l'Institut de formation à la médiation et à la négociation (Dakar, 15-20 décembre 2008).

La modernisation de l'action législative

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Outre les missions d'information et de bons offices et sa participation à des missions d'observation des élections, elle a développé une série d'outils qui favorisent le dialogue et lui permettent de jouer son rôle de vigie et d'accompagnement de la démocratie parlementaire.

Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités de gestion et de diffusion de l'information législative interne (Noria), l'APF renforce les capacités humaines et structurelles des parlements francophones.

Un appui « généralisé » favorisant la production, la diffusion et la conservation de l'information législative francophone (réseaux informatiques, Intranet et Internet) a été apporté en 2009 aux parlements du Burundi, du Bénin, du Gabon et du Togo.



© APF

Ouverture de la 35^e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (Paris, 5 juillet 2009).

Un appui « spécial » destiné aux parlements où l'usage du français est modérément répandu, et permettant la diffusion de la production législative en langue française par la traduction des sites Internet et par un apport en documentation francophone, a été déployé en faveur de l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, de l'Assemblée nationale de l'Ex-République yougoslave de Macédoine, du parlement du Cambodge et de l'Assemblée nationale du Laos.

L'appui « réseau », relatif au développement des réseaux professionnels au sein et entre les parlements pour faciliter les échanges de savoir-faire, a soutenu un séminaire sur « Le rôle et la place de l'informatique dans les assemblées parlementaires » (Dakar, 23-24 mai 2009).

Le Réseau des femmes parlementaires de l'APF a souhaité appuyer en 2009 les femmes parlementaires de la République démocratique du Congo, pays qui n'avait pas encore bénéficié de ce programme de coopération et pour lequel le réseau se préoccupait des violences exercées sur la population civile, tout particulièrement les enfants et les femmes. Un séminaire a ainsi été organisé à Kinshasa (30-31 mars 2009) sur « La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes » et sur « Le rôle des femmes parlementaires dans la résolution des conflits ». Par ailleurs, le Réseau des femmes parlementaires a également assuré une formation informatique aux femmes parlementaires togolaises (décembre 2009).

L'APF organise également des séminaires d'information et d'échanges destinés aux parlementaires issus d'un parlement national ou d'une région particulière. Les thèmes à l'étude sont choisis par les parlements hôtes, selon les besoins exprimés par les parlementaires. En 2009, l'APF a ainsi organisé deux séminaires sur « Les pouvoirs de contrôle et d'information des parlements face à la mondialisation » (Bamako,

FOCUS

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est composée de parlements et de groupes de parlementaires partageant les valeurs de la Charte de la Francophonie.

Ils se constituent en sections. En 2010, soixante-dix-sept sections réparties sur les cinq continents composaient l'APF. Elles sont réparties en quatre régions : Afrique, Amérique, Asie-Pacifique et Europe.

En étroite collaboration avec l'OIF, l'APF engage et met en œuvre des actions dans les domaines de la coopération interparlementaire et du développement de la démocratie. Ses actions visent à renforcer la solidarité entre les institutions parlementaires et à promouvoir la démocratie et l'État de droit ; elles sont concentrées sur les parlements de pays en sortie de crise.

FOCUS

MODERNISER LA JUSTICE EN AFRIQUE FRANCOPHONE

Le Séminaire régional d'échange sur les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux de modernisation de la justice en Afrique francophone organisé à Lomé (17-18 juin 2009) a permis, à partir de l'expérience acquise par plusieurs pays francophones (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad et Togo), d'élaborer et de mettre en œuvre des plans et programmes nationaux de réforme judiciaire.

RENFORCER LES CAPACITÉS DES INSTITUTIONS EN HAÏTI

Depuis 2006, l'OIF apporte un appui au renforcement des capacités des institutions, dans le cadre du programme quadripartite d'appui à la justice qu'elle met en œuvre en partenariat avec les autorités haïtiennes et en vertu d'un financement de l'Union européenne et du Canada. Ce programme vise à aider au renforcement institutionnel des capacités de l'appareil judiciaire, c'est-à-dire du ministère, des juridictions et des acteurs judiciaires, afin de rapprocher véritablement et concrètement la justice des justiciables et de contribuer à la rendre plus rapide et indépendante.

Pour ce faire, trois grandes composantes d'intervention ont été identifiées :

- l'accès à la justice : appui aux juges de paix et aux auxiliaires de justice, soutien à l'assistance légale, implantation pilote de « relais de justice » dans quelques communes;

- l'indépendance du pouvoir judiciaire : soutien à la Cour de cassation et au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, aide au service de l'inspection judiciaire;

- la diffusion du droit : développement d'un site Internet de diffusion du droit, publication et édition de codes, manuels et ouvrages de droit, information et sensibilisation des citoyens sur leurs droits.

En 2008-2010, le programme est entré dans sa phase de pleine exécution.

À la suite de l'état des lieux du programme après le séisme du 12 janvier 2010, l'essentiel de ses activités restant d'actualité, elles ont été poursuivies ou redéployées en les adaptant à la situation d'urgence créée par les conséquences dramatiques du tremblement de terre et au regard du plan de travail 2010-2011 produit par le ministère de la Justice et de la Sécurité publique.

Parallèlement, et pour s'associer aux efforts de la communauté internationale en faveur de la reconstruction en Haïti, la Francophonie a pu procéder à l'élaboration d'un cadre prévisionnel d'action en faveur des institutions haïtiennes intégré au plan d'action de la Francophonie pour Haïti, présenté à la Conférence des donateurs à New York le 30 mars 2010.

25-26 septembre 2009) et sur « Les pouvoirs de contrôle et d'information des parlements en matière internationale, le financement des partis politiques, la fonction publique parlementaire et la communication parlementaire » (Bujumbura, 26-27 novembre 2009). L'APF a par ailleurs soutenu l'organisation de stages auprès de l'Assemblée nationale et du Sénat français, à l'intention de fonctionnaires des parlements du Cambodge, de Madagascar, du Niger et du Togo.

L'APF a organisé la 5^e session du Parlement francophone des jeunes (Paris, juillet 2009). Elle a également accompagné l'installation du Parlement national des jeunes du Burkina Faso, du Mali et du Sénégal.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU DROIT ET DE LA JUSTICE

Clé de voûte de l'État de droit, le droit et la justice s'inscrivent parmi les socles fondamentaux des démocraties : la primauté du droit, la reconnaissance et la protection des droits et des libertés, l'adhésion aux valeurs démocratiques étant désormais assurées dans leur principe, il revient à l'OIF d'appuyer ses États membres dans leur mission de protection de l'État de droit et de garantie à la mise en œuvre effective des principes qui le sous-tendent.

Conformément aux recommandations de la Déclaration de Paris adoptée le 14 février 2008 par les ministres francophones de la Justice, l'OIF favorise le rapprochement des citoyens avec leur justice par la connaissance de leurs droits en appuyant les efforts entrepris sur les plans national et international pour donner aux praticiens du droit les moyens d'accéder à une information juridique fiable et actualisée, condition indispensable à la sécurité juridique et judiciaire des biens et des personnes.

Le renforcement des capacités juridiques et leur modernisation

Les institutions judiciaires

La Francophonie a fait porter son effort sur le soutien aux institutions judiciaires des États en sortie de crise ou ayant identifié la modernisation de la justice comme une priorité nationale. Elle favorise l'échange et la mise à disposition d'expertise de haut niveau, notamment par le recours aux réseaux institutionnels et professionnels.

C'est ainsi que des appuis ponctuels et adaptés en matériels informatiques ont pu être apportés aux ministères de la Justice du Niger (2008-2009) et du Togo (2009), et que des dotations combinées en documentation et matériels informatiques ont été affectées aux hautes juridictions membres de l'Asso-

ciation des hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (Ahjucaf). L'expertise francophone est également venue contribuer à l'élaboration du plan décennal de modernisation de la justice en République centrafricaine.

Ces actions ont été prolongées en 2010 en faveur des secteurs judiciaires de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Tchad et du Togo.

Les praticiens du droit

L'OIF a encouragé les initiatives de ses réseaux portant sur la formation (initiale, continue et spécialisée) des praticiens du droit (magistrats, avocats, greffiers, notaires, policiers). Elle a soutenu les sessions annuelles de formation internationales (Ahjucaf), régionales – Centre international de formation des avocats francophones, Association africaine des hautes juridictions francophones, École régionale supérieure de la magistrature, Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada), Maison du droit vietnamo-française... –, spécialisées (avocats, greffiers, notaires) et/ou sectorielles (droits d'auteur, propriété intellectuelle, Ohada), et ainsi contribué à former plus de deux cents bénéficiaires.

Parallèlement, le réseau des responsables nationaux de la formation judiciaire a pu être redynamisé en s'appuyant sur les initiatives et réseaux régionaux de formation juridique et judiciaire, et ce pour permettre l'échange et la mutualisation des moyens et informations en vue d'aider à la mise en place de politiques nationales de formation.

L'appui à la diffusion et à l'harmonisation du droit

L'accès à l'information juridique

Le soutien aux structures nationales de gestion et de diffusion du droit a été poursuivi et renforcé, notamment à l'occasion des assemblées générales du Réseau francophone de diffusion du droit (RF2D) qui se sont tenues à Abidjan (juillet 2009) et à Yaoundé (juillet 2010). Au cours de ces rencontres, les participants des huit pays membres du Réseau ont convenu de poursuivre son renforcement et son élargissement en vue d'améliorer le partage de l'information et de maîtriser les stratégies et techniques de préparation, d'acquisition et de publication des documents juridiques. L'OIF a également appuyé la création du site Internet du Réseau (<http://www.rf2d.org>) qui constitue un outil fédérateur, à l'instar du site portail du droit francophone (<http://droit.francophonie.org>) qui est désormais hébergé et alimenté par l'OIF.

La Francophonie s'est également attachée à améliorer le traitement et la gestion des banques de données juridiques et judiciaires en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, à Madagascar, au Mali et au Tchad.

L'harmonisation du droit

L'OIF a déployé divers projets de soutien aux initiatives des structures de coopération et d'intégration régionales en vue, notamment, de renforcer la sécurité juridique et judiciaire dans l'espace francophone.

À titre d'exemple, elle a coorganisé avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (Ompi) un séminaire de formation sur la protection du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des magistrats et auxiliaires de justice (Seychelles, octobre 2009). Elle a également soutenu un séminaire de vulgarisation des textes du droit communautaire des États de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac, Tchad, septembre 2009).

La promotion de la diversité des cultures juridiques

L'action de l'OIF en faveur de la promotion de la diversité et du dialogue des cultures juridiques s'est traduite par un soutien à la réflexion et à la recherche dans ce domaine, ainsi que par un appui régulier aux concertations entre praticiens du droit francophones.

Dans ce sens, l'OIF a organisé, en partenariat avec le Groupement de recherches comparatives en droit constitutionnel, administratif et politique de l'Université de Bordeaux-IV, un séminaire restreint à Bordeaux (décembre 2009) associant des universitaires et praticiens du droit afin de produire des conclusions opérationnelles en matière de diversité juridique. Cette initiative a été complétée par l'élaboration d'un premier annuaire des structures de recherche en droit comparé créées au sein des pays francophones ainsi que d'un document identifiant les principaux travaux des organisations internationales et régionales intéressant la diversité juridique.

Parallèlement, l'OIF a poursuivi son soutien aux activités des réseaux juridiques et judiciaires francophones : participation de professionnels du droit francophones aux congrès de l'Association internationale des procureurs et poursuivants (Singapour et Kiev); appui aux congrès de la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune (Bruxelles et Lomé) et de l'Ahjucaf (Ottawa); soutien aux assises de l'Association africaine des hautes juridictions francophones (N'Djamena) et travaux de l'Institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises (Le Caire).

FOCUS

HARMONISER LE DROIT DES AFFAIRES EN AFRIQUE

Dispositif d'intégration économique régional novateur et porteur de perspectives de développement pour le continent africain, l'Ohada est encouragée et soutenue par l'OIF depuis sa création en 1993.

L'OIF a appuyé la réflexion sur ce mécanisme majeur pour la sécurité juridique et judiciaire des transactions, des biens et des investissements, qui a conduit à la révision de son traité fondateur, en marge du Sommet de la Francophonie à Québec, marquant ainsi la volonté des seize États membres de l'Ohada (le processus d'adhésion de la République démocratique du Congo étant en cours) de moderniser et pérenniser ce dispositif. Parmi les perfectionnements apportés figurent notamment : l'institution de la Conférence des chefs d'État ainsi que le principe d'une réunion des principaux partenaires techniques et financiers.

L'OIF a ainsi assisté à la réunion des partenaires (septembre 2009) et à la 1^{re} Conférence des chefs d'État membres (N'Djamena, décembre 2009). L'archivage de la jurisprudence nationale de l'Ohada de 2003 à 2009 et la tenue d'une réunion d'experts des pays membres pour mieux structurer et systématiser le système de collecte de cette jurisprudence (Porto Novo, mars 2010) ont été financés par l'OIF.

CONTRIBUER À LA CONSOLIDATION DES ACQUIS DÉMOCRATIQUES PAR LES ÉLECTIONS

L'OIF accompagne depuis 1992 les processus électoraux de ses États membres par deux modes d'interventions interdépendantes que sont l'observation des élections et l'assistance électorale. Au cours de ces deux dernières années, l'OIF a poursuivi son appui aux pays en phase de consolidation de leurs processus démocratiques, de manière à renforcer leurs acquis en matière électorale. Il s'est essentiellement agi de former et de sensibiliser les acteurs nationaux sous la forme de mise à disposition d'expertises appropriées et de partage d'informations et de pratiques électorales positives.

L'appropriation des outils d'organisation et de contrôle des élections

La Francophonie encourage et soutient l'appropriation, par ses États membres, des outils d'organisation et de contrôle de la vie démocratique par la tenue d'élections libres, fiables et transparentes.

Le bilan des missions organisées depuis 2008 montre que plusieurs pays ont acquis, d'élection en election, un réel savoir-faire en matière de préparation et d'organisation des scrutins, au-delà de leurs besoins considérables dans ce domaine. Pour soutenir les efforts entrepris par ces pays depuis près de deux décennies, l'OIF a maintenu une présence utile par une assistance électorale orientée vers certains acteurs ou des secteurs spécifiques dans lesquels ces pays rencontrent encore des difficultés : listes électorales, sécurisation des résultats, fonctionnement des commissions électorales indépendantes, maîtrise des technologies, etc.

Aux **Comores**, par exemple, dans le cadre des élections des députés de l'Union et des conseillers des îles (décembre 2009), l'assistance juridique de l'OIF, à la demande de la Cour constitutionnelle, a été déterminante dans le traitement des contestations et des plaintes relatives à ces consultations.

De même, en **Guinée-Bissau**, dans le cadre des élections législatives (novembre 2008) et de la présidentielle anticipée (juin-juillet 2009), la Francophonie a contribué au renforcement des capacités matérielles et à la mise en œuvre des programmes de la Commission électorale nationale indépendante, relatifs à la formation des personnels électoraux et à la sensibilisation des électeurs.

Au **Congo**, l'OIF a appuyé la formation des observateurs nationaux, des agents électoraux et la sensibilisation des électeurs à l'occasion de l'élection présidentielle (juillet 2009).

Au **Rwanda**, l'OIF a répondu favorablement à la demande de la Commission électorale nationale indépendante de bénéficier, à nouveau, de son appui pour la mise en œuvre de ses programmes relatifs à la formation des agents électoraux, des représentants des partis politiques et à la sensibilisation des électeurs, dans le cadre de l'élection présidentielle d'août 2010.

En **Albanie**, enfin, la Commission électorale centrale a bénéficié d'une dotation en matériels informatiques et de la consultation d'un expert sur certains aspects techniques du nouveau code électoral, dans le cadre des élections législatives de juin 2009.

Le partage des informations et des expériences utiles en matière électorale

Au-delà de sa contribution à l'appropriation des outils d'organisation et de contrôle des élections, l'OIF a cherché à faire de ses interventions, notamment en matière électorale, un moment d'échange d'expériences et de pratiques positives.

C'est dans cet esprit qu'elle a déployé des missions d'information et de contact dans les pays se trouvant en phase de consolidation de leurs processus politiques. Ces missions, en tant que moyen d'évaluation efficace, et donnant, chaque fois, une occasion privilégiée à l'OIF de collecter des informations pertinentes non seulement sur l'élection elle-même, mais aussi sur l'ensemble des fondamentaux de la vie démocratique, se sont inscrites dans le cadre de la mise en œuvre du chapitre V de la Déclaration de Bamako.

À la demande de ses États membres, l'OIF a organisé des missions d'information et de contact à l'occasion de l'élection présidentielle au Ghana (décembre 2008), des élections présidentielle et municipales en Ex-République yougoslave de Macédoine (mars-avril 2009), des élections législatives au Liban (juin 2009), de l'élection présidentielle au Congo (juillet 2009), de l'élection présidentielle anticipée au Gabon (août 2009), de l'élection présidentielle au Togo (mars 2010) et de l'élection présidentielle au Rwanda (août 2010).

Dans le même esprit de partage des expériences, l'OIF a organisé deux séminaires internationaux. À Cotonou (décembre 2008), les travaux ont permis de faire un état des lieux des commissions nationales électorales mises en place en Afrique au début des années 1990, des dispositifs d'organisation des élections ainsi que des pratiques mises en œuvre sur le continent, de manière à dégager des perspectives d'avenir pour la tenue d'élections conformes à la Déclaration de Bamako.

À Bruxelles (9 décembre 2009), le séminaire d'information et de sensibilisation en matière d'accompagnement des processus électoraux, organisé en partenariat avec le Secrétariat du groupe des États d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique (ACP), la Commission européenne, le Parlement européen et le Secrétariat du Commonwealth, a permis à plus de quatre-vingts participants d'échanger sur les mécanismes de préparation, d'organisation, de supervision et de contrôle des élections, ainsi que sur la coopération des institutions internationales dans ce domaine.



Bureau de vote à l'occasion d'un scrutin électoral en Afrique francophone.

SOUTENIR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, LE PLURALISME ET LA RÉGULATION DES MÉDIAS

La liberté de la presse, consacrée par les grands textes de référence internationaux, est assurément l'une des conditions du bon fonctionnement de la démocratie. Acteurs du dialogue politique, les médias jouent en effet un rôle fondamental dans la diffusion des valeurs de liberté, de tolérance et de paix.

Les États et gouvernements membres de l'OIF ont pris l'engagement, dans la Déclaration de Bamako, de « veiller au respect effectif de la liberté de la presse et [d']assurer l'accès équitable des différentes forces politiques aux médias publics et privés, écrits et audiovisuels, selon un mode de régulation conforme aux principes démocratiques ». Dans la Déclaration de Saint-Boniface, ils ont « souligné le rôle fondamental des médias dans la diffusion des valeurs de liberté, de tolérance et de paix propres à pacifier la vie politique et à enraciner la culture démocratique ».

L'OIF intervient pour l'avènement et la consolidation de médias libres et pluriels en vue de pacifier la vie politique et d'enraciner la culture démocratique. Ses actions s'attachent à : promouvoir la liberté de la presse ; renforcer les capacités des institutions de régulation ; favoriser l'autorégulation et la déontologie des journalistes ; contribuer à la professionnalisation des médias.

La promotion de la liberté de la presse et du pluralisme des médias

Le premier et indispensable corollaire de la liberté d'expression est la liberté de la presse. L'OIF encourage donc ses pays membres à développer des cadres législatifs et réglementaires plus favorables à la liberté de la presse. C'est dans cet esprit qu'elle plaide dans l'espace francophone en faveur d'une généralisation de la dépénalisation des délits de presse et d'une meilleure protection des journalistes.

Par exemple, l'OIF a organisé à Sofia, fin 2008, un colloque sur le thème « Les médias face aux défis d'une démocratie retrouvée – état et évolution après la chute du mur de Berlin dans les pays d'Europe centrale et orientale », qui a réuni des représentants de la presse régionale et internationale. Elle a également soutenu la tenue de la VI^e édition des Universités africaines de la communication de Ouagadougou, qui a rassemblé en décembre 2009 les professionnels burkinabés du secteur (spécialistes, universitaires, chercheurs, praticiens et étudiants).

Avec le Prix francophone de la liberté de la presse (Prix RFI-RSF-OIF), l'OIF valorise chaque année les journalistes ayant effectué le meilleur reportage d'ac-



Focus

L'APPUI À RADIO NDEKE LUKA

Dans le cadre de son engagement en faveur de la consolidation de la paix en République centrafricaine, l'OIF mène une série d'actions afin, notamment, de renforcer les capacités des institutions de l'État de droit et de la démocratie. L'OIF soutient également depuis 2002 les activités de Radio Ndeke Luka, que la Fondation Hirondelle gère et anime en République centrafricaine. Radio Ndeke Luka offre, en français et en sango, à toute la population centrafricaine une information indépendante et des programmes radiophoniques de qualité qui contribuent tout à la fois à la paix, à la consolidation de la démocratie, à la promotion des droits humains, au pluralisme et à l'indépendance des médias.

En 2009-2010, l'OIF a soutenu les activités de Radio Ndeke Luka en faveur de la conception, la création et l'animation de programmes radiodiffusés, spécifiquement dédiés à la gouvernance démocratique des systèmes de sécurité ainsi qu'à la couverture du processus électoral.

tualité traitant des droits de l'Homme dans l'espace francophone. Ce prix a pour but de découvrir et d'encourager des talents journalistiques dans les pays francophones du Sud et d'Europe centrale et orientale et de les promouvoir sur le plan international.

En 2010, l'OIF a financé la réalisation du site Internet dédié au prix (www.prix-rfi-rsf-oif.org) à l'occasion de sa dixième édition. Le prix 2010 était ouvert aux candidatures du 10 mai au 15 septembre. Les lauréats des trois catégories (presse écrite et électronique, radio et dessin de presse) seront désignés au mois de novembre.



Le Prix francophone de la liberté de la presse 2009 a été décerné, le 12 novembre, au Centre d'accueil de la presse étrangère à Paris, à Chansophea Ung (Cambodge Soir) dans la catégorie « presse écrite » et à Gaby Saget (Radio Métropole, Haïti) dans la catégorie « radio ». Les lauréates ont été sélectionnées par un jury renouvelé et internationalisé, présidé par Patrick Poivre d'Anvor.

Le développement de la régulation et de l'autorégulation des médias

Sans instances de régulation des médias, la transparence des élections et l'égalité des candidats en termes d'accès et de temps de parole ne peuvent être assurées. La régulation est également nécessaire à la contenance de débordements médiatiques contraires aux principes déontologiques, au respect de la diversité culturelle et à la protection des enfants.

L'OIF appuie le renforcement des compétences des instances de régulation, notamment à l'occasion de la tenue d'élections. De plus, elle assiste certaines instances de régulation à surmonter leurs difficultés – principalement dues à leur création récente et à leur manque de moyens – afin qu'elles soient à la fois indépendantes, accessibles et transparentes.

Au Togo, dans le cadre de la tenue de l'élection présidentielle du 4 mars 2010, l'OIF a appuyé la Haute

Autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) dans ses actions relatives au suivi et au monitoring des médias à Lomé et dans les provinces, avec le recrutement de quarante-cinq correspondants locaux occasionnels.

Au Burundi, l'OIF a permis au Conseil national de la communication d'acquiescer du matériel pour le monitoring des médias. Cette intervention s'est effectuée dans le cadre du Plan d'action commun d'appui aux médias burundais, élaboré par tous les acteurs concernés.

Dans le même temps, l'OIF favorise le renforcement des liens réticulaires entre les instances de régulation francophones, principalement au sein du Réseau francophone des régulateurs des médias (Refram) créé en 2007.

En 2009-2010, l'OIF a apporté son soutien à la première Conférence des présidents d'instances de régulation francophones à Marrakech (novembre 2009) au cours de laquelle a été présentée l'étude de l'OIF sur l'état des lieux de la régulation des médias dans l'espace francophone, venue nourrir le plan d'action 2010-2011 du Refram adopté à l'issue des travaux. Six instances non membres – issues du Canada, du Liban, de la Guinée, de la Moldavie, du Niger et de la Roumanie – ayant assisté à la conférence ont rejoint le Refram, portant à vingt-six le nombre de ses membres.

La liberté de la presse exercée par les journalistes recouvre des droits, mais implique également des devoirs, d'autant plus en période électorale où l'indépendance éditoriale, l'intégrité et le professionnalisme sont les pierres angulaires d'une saine couverture médiatique. L'OIF accompagne les médias lors d'étapes particulièrement cruciales pour la construction démocratique : élections, crises, sorties de crise.

Plus précisément, l'OIF appuie le renforcement des compétences professionnelles des personnels des médias sur le plan éthique et déontologique, en encourageant par exemple la définition de codes d'éthique, tout en veillant à ce que les médias soient aussi associés aux débats sur l'élaboration de la réglementation à l'occasion de la couverture des élections. En 2010, l'OIF a ainsi permis la participation de 244 directeurs de publication et journalistes publics et privés togolais à trois sessions d'explication et d'appropriation des textes réglementaires relatifs au processus électoral au Togo (Lomé, 9-11 février).

Parallèlement, l'OIF agit en faveur des professionnels des médias afin qu'ils s'impliquent davantage dans l'autorégulation, notamment au sein des observatoires de la presse et de leurs réseaux, à l'instar du Réseau des instances africaines d'autorégulation des médias (RIAAM) créé au Bénin en 2000.



TÉMOIGNAGE

Ahmed Ghazali

Président de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle du Maroc, président en exercice du Refram

« La Francophonie, réunion libre et égale de pays ayant en partage, bien plus que la langue française, une même éthique du dialogue des civilisations, est le socle sur lequel s'est construit le Refram, dont la vocation première est de développer un modèle de régulation de l'audiovisuel au service du pluralisme, de la dignité humaine et de la cohésion sociale.

Construit autour des valeurs de solidarité, d'échange, de partage et de partenariat permanent entre les régulateurs francophones des médias ; fruit d'un processus initié dans la foulée de la Déclaration de Bamako, ce Réseau n'aurait pu passer du stade de la simple idée d'une union francophone des instances de communication à celui d'une réalité palpable à Ouagadougou en 2007, sans la détermination de ceux qui ont cru en ce projet et continuent encore à apporter leur pierre à cet édifice, notamment l'OIF, partenaire essentiel et membre observateur du Refram.

Espace d'échange entre régulateurs et lieu privilégié de solidarité et de partenariat permanent, le Refram, outre son objectif de soutien à la professionnalisation des médias dans les pays membres, a également pour vocation de constituer une plate-forme souple, réunissant des personnes et des institutions interconnectées, soucieuses de constituer ensemble une base commune de connaissances, et de se doter de moyens et d'outils à même de maintenir cette interconnexion, d'une part, et de donner plus de visibilité à ce réseau, d'autre part.

Nous souhaitons donc que ce jeune réseau puisse trouver toute sa place aux côtés des autres organisations internationales spécialisées en la matière et devenir à son tour un pôle majeur d'expertise, capable d'accompagner pleinement notre volonté commune de participation à la consolidation de l'État de droit et d'appui à la société francophone de l'information. »



À la demande de l'OIF, la Fédération internationale des journalistes a adapté en français, publié et diffusé l'ouvrage *Vous dire la vérité*. Ce dernier appelle l'attention des journalistes sur l'importance du respect de l'éthique et de la déontologie. Il vise également à garantir à la profession des normes à la fois qualitatives et éthiques.

PROMOUVOIR ET PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME

Au-delà des seuls cadres institutionnels et politiques, la Francophonie se préoccupe activement de l'ancrage des droits de l'Homme dans les sociétés, non seulement dans les textes mais surtout dans les mentalités et les pratiques. Cet axe majeur de l'exigence démocratique est fondamental en ce qu'il s'appuie sur les valeurs de solidarité et de diversité portées par la Francophonie et qu'il se tourne expressément vers les populations : les individus et les citoyens et, plus spécifiquement, les groupes les plus vulnérables, tels que les minorités et les migrants. L'Organisation veille également à intégrer, de manière transversale, la question du genre. Ce domaine d'engagement est aussi le plus large en ce qu'il se fonde sur l'universalité, l'indivisibilité et l'effectivité des droits de l'Homme, de tous les droits, civils et politiques, économiques sociaux et culturels, dont le respect scrupuleux et la pleine jouissance doivent être, pour la Francophonie, assortis de mécanismes de garantie. Dans cette optique, l'action de l'Organisation se situe dans un continuum qui va de la valorisation internationale des engagements francophones à la mise en œuvre des instruments internationaux dans l'espace francophone, en passant par l'intériorisation des normes internationales.

FAVORISER LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

L'OIF contribue à consolider les systèmes de protection internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'Homme dans le cadre de coopérations menées avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales actives dans le domaine. Elle intervient prioritairement en faveur des droits de l'enfant, des droits culturels et de la lutte contre l'impunité.

Le renforcement des partenariats avec les principaux acteurs

L'engagement de la Francophonie en faveur des droits de l'Homme prend une signification concrète dans les concertations francophones que favorise l'OIF au sein du Conseil des droits de l'Homme, dans les partenariats actifs établis avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH), le Conseil de l'Europe, le Commonwealth ou encore la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH). Avec l'appui de ses partenaires, l'OIF met en place des activités de sensibilisation à la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, ainsi qu'à leur transposition en droit interne et leur application effective.

Les organisations internationales et régionales

Des activités conjointes sont menées avec le HCDH, dans une dynamique de dialogue avec les pays concernés et les partenaires clés, tels que les institutions nationales des droits de l'Homme (INDH), les médias et les organisations de la société civile, ainsi que les institutions du système des Nations unies (Fonds des Nations unies pour l'enfance, Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés).



20^e session du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies à Genève (14 septembre-2 octobre 2009), à l'occasion duquel l'OIF a organisé une concertation francophone.

L'ensemble des pays francophones a ainsi pu bénéficier d'une trentaine d'activités de formation aux droits de l'Homme sur des thématiques adaptées à leurs besoins, notamment les processus de réconciliation nationale, la restauration de l'État de droit, la lutte contre l'impunité et l'accompagnement dans la mise en œuvre de l'examen périodique universel au sein du Conseil des droits de l'homme.

Le 60^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'Homme a aussi donné lieu, en 2008, à plusieurs manifestations très appréciées dans l'espace francophone, l'OIF ayant apporté son soutien à celles organisées en Haïti, au Sénégal et au Togo.

Le bilan des activités menées conformément à la feuille de route 2007-2009 a été accueilli positivement par les partenaires et les bénéficiaires. Il a également été salué par le Groupe des ambassadeurs francophones à Genève. Réunis en commission mixte le 7 octobre 2009 sous la présidence conjointe de leurs deux dirigeants, l'OIF et le HCDH ont convenu de renouveler leur coopération pour 2010-2011.

Dans le cadre du suivi de la Déclaration commune de coopération signée en mai 2009 par les secrétaires généraux de la Francophonie et du Conseil de l'Europe, l'OIF a assuré la participation, en tant qu'observateurs, d'une dizaine de représentants de la société civile de pays du Sud à la 4^e édition de l'Université d'été de la démocratie du Réseau des écoles politiques du Conseil de l'Europe sur « Les défis mondiaux de la démocratie » (Strasbourg, juillet 2009). Cette rencontre a notamment permis un échange d'expériences entre jeunes Européens et

jeunes Africains, ainsi qu'un échange d'informations sur la création de structures similaires dans les pays d'origine des participants francophones. À cette fin, une plate-forme africaine a été constituée. À l'occasion de la 5^e édition de l'Université d'été (Strasbourg, juin-juillet 2010), les jeunes francophones ont été invités en qualité de participants à part entière.

Depuis 2008, l'OIF a également consolidé sa coopération avec la Commission de Venise, organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions constitutionnelles, en appuyant la traduction et la publication en langue française, dans les *Bulletins sur la jurisprudence constitutionnelle* (éditions de mars 2008, janvier et février 2009), des résumés des décisions des Cours constitutionnelles et instances équivalentes de douze pays francophones.

Avec le Commonwealth, la coopération a été renforcée à l'occasion de réunions de travail tenues à Paris et à Londres. Parmi les pistes de coopération d'intérêt commun figurent : la sensibilisation et la mobilisation des pays membres en vue de la ratification et de la mise en œuvre des instruments internationaux régionaux relatifs aux droits de l'Homme ; les concertations dans le cadre de l'accompagnement des onze pays appartenant aux deux institutions dans le processus de la mise en œuvre de l'examen périodique universel ; les activités relatives à l'appui à la création et au renforcement des capacités des INDH ainsi que les activités concertées dans le cadre du Réseau régional africain de la démocratie.

L'OIF a participé, à l'invitation de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP), aux sessions annuelles de cette dernière qui se sont tenues à Abuja (novembre 2008) et à Banjul (mai 2009 et 2010). Créée en 1986, la CADHP a pour mission de veiller à la protection et la promotion des droits de l'Homme et des peuples ainsi qu'à l'interprétation de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples. L'OIF a notamment pris part au Forum des ONG, organisé en prélude à la session de 2010, et a réaffirmé devant les membres de la CADHP son attachement à la justice internationale et plus particulièrement au travail de la Cour pénale internationale (CPI).



TÉMOIGNAGE

Souhayr Belhassen

Présidente de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

Depuis de longues années, l'OIF et la FIDH cheminent ensemble afin d'agir pour un monde plus juste, plus respectueux des normes et valeurs universelles qu'incarnent nos organisations.

L'OIF a, depuis les premiers pas de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme en 1997, soutenu les défenseurs des droits de l'Homme et leur combat : alerter et dénoncer les violations des droits de l'Homme dès qu'elles sont perpétrées.

Ce système d'alerte précoce des violations contre les défenseurs des droits de l'Homme, la FIDH l'a mis en œuvre aussi pour les crimes les plus atroces, ceux relevant de la réprobation universelle et de la justice internationale. C'est cette expérience que la FIDH apporte dans la vie quotidienne de l'OIF comme dans ses moments les plus importants, à l'instar de Bamako en 2000 lors de l'adoption de la Déclaration.

Dix ans après, malgré la récurrence des crises et menaces lourdes pour les droits de l'Homme, des avancées réelles ont aussi été effectuées : certains États connaissent la stabilité, les coups d'État qui surgissent dans l'espace francophone n'ont certes pas disparu mais ils ne sont plus systématiquement impunis, et les pratiques évoluent. La FIDH a saisi le Secrétaire général de l'OIF sur de nombreuses situations de rupture de la démocratie au sein de la Francophonie. Son action de mobilisation est permanente.

Par l'action de ses réseaux tant thématiques que transversaux, par ses relations bi et multilatérales, par son soutien à la société civile ou encore par ses actions lors des crises et des conflits, l'OIF a les moyens de donner à la Francophonie une nouvelle impulsion politique basée sur les valeurs partagées d'universalisme, de justice, de paix et de respect des droits de l'Homme. La FIDH, au sein des institutions de l'OIF et par son soutien à l'action des défenseurs des droits de l'Homme et à la société civile, à la justice nationale et internationale, à la paix et à la bonne gouvernance notamment, est en mesure de poursuivre avec l'OIF ce chemin et de continuer à lui apporter la vision de ses 164 organisations membres basées dans plus de cent pays.

En tant que présidente de la FIDH, je peux témoigner que cette mobilisation, cette efficacité et cet engagement positif traduisent bien une histoire de valeurs partagées avec l'OIF, son Secrétaire général et toute son équipe. Cette histoire, la FIDH souhaite la poursuivre et relever ensemble les défis posés par la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako et des textes qui l'ont suivie : répondre au droit à la justice, surmonter les conflits et les défis de gouvernance, trouver les chemins de la paix, de la démocratie et, plus largement, du respect des valeurs universelles des droits de l'Homme dans l'espace francophone. »

Les organisations de la société civile

Dans le cadre d'un partenariat privilégié, l'OIF soutient les activités de la FIDH et plus particulièrement celles de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme mis en place par la FIDH et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), qui établit chaque année un rapport sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme dans le monde.

À l'invitation conjointe de cet Observatoire et de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH), la Francophonie a participé à la réunion de concertation qui s'est tenue à Washington (21-22 octobre 2009). Cette rencontre a permis de renforcer la complémentarité entre l'ensemble des institutions, mécanismes internationaux et régionaux de protection des défenseurs des droits de l'Homme. Elle a également contribué à améliorer l'interaction avec les ONG œuvrant pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme.

La Francophonie a appuyé activement la création du Forum permanent de dialogue arabo-africain sur la démocratie et les droits humains. Le Secrétaire général a participé, en qualité de président d'honneur, à la IV^e Conférence internationale du Caire et à la première édition du Forum sur le thème « Les migrations dans le monde arabo-africain » (Le Caire, décembre 2009).

À l'occasion du IV^e Congrès mondial contre la peine de mort organisé par la Coalition contre la peine de mort et Ensemble contre la peine de mort (Genève, 24 février 2010), le Secrétaire général a appelé à son abolition universelle. Sur les soixante-dix États et gouvernements membres, quarante-cinq États ont aboli la peine de mort. En ajoutant les douze États ayant suspendu les exécutions, on atteint le chiffre de cinquante-sept. Reste que la peine de mort est encore appliquée par des États membres, ou, à tout le moins, prévue dans leur code pénal. Une trentaine de délégués de pays francophones du Sud ont bénéficié d'un appui de l'OIF pour participer à ce congrès.



© Damien Buis

Focus

LA CONFÉRENCE DES OING/OSC, CADRE DU DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE FRANCOPHONE

La VII^e Conférence des OING et OSC s'est tenue à Genève (Suisse), du 23 au 25 juin 2010, sur « Le partenariat OIF-OING/OSC dix ans après la Déclaration de Bamako », en présence du Secrétaire général et de l'Administrateur de l'OIF. Elle a rassemblé une centaine de délégués membres des OING et OSC accrédités auprès des instances de la Francophonie, réparties en quatre collèges correspondant aux missions de la Francophonie. Cette conférence s'est inscrite dans la logique d'échanges,

de consultation régulière et d'implication des OING et OSC dans la promotion et la mise en œuvre des objectifs et des programmes de l'OIF. Elle a aussi été l'occasion d'élaborer, à l'intention des chefs d'État et de gouvernement, des avis et des recommandations sur les enjeux du XIII^e Sommet de la Francophonie mais aussi sur la mise en œuvre effective de la Déclaration de Bamako. La Conférence a élu son nouveau comité de suivi présidé par Charaf Eddine Fqih Berrada (vice-président de Cobaty International – président de Cobaty Maroc).

En mars 2010 à Paris, deux journées de concertation et de mobilisation ont rassemblé les OING autour du thème « Villes éducatrices et développement durable, quels enjeux et perspectives dix ans après la Déclaration de Bamako ? ». Les vingt OING présentes ont notamment rappelé leur mobilisation pour mettre en œuvre les dispositions de la Déclaration de Bamako relatives à la démocratie locale et aux dimensions sociale, économique et environnementale des

droits de l'Homme, en liaison notamment avec l'OIF et l'AIMF. Cette manifestation faisait suite à la participation d'OING accréditées et de l'OIF (via l'IEPF) à la Conférence mondiale sur l'éducation au développement organisée par l'Unesco en mars 2009, à Bonn. En 2010, le site Internet des OING/OSC francophones a été rénové avec le soutien de l'OIF : www.ong-francophonie.net

Les domaines d'intervention prioritaires en 2008-2010

Dans le domaine des droits de l'Homme, l'OIF intervient prioritairement en faveur des droits de l'enfant, des droits culturels et de la lutte contre l'impunité.

Les droits de l'enfant

Le Sommet de Québec (2008) a adopté une résolution sur les droits de l'enfant encourageant les États membres de l'OIF qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier et à mettre en application les protocoles additionnels à la Convention internationale sur les droits de l'enfant (Cide), tout en invitant la Francophonie à renforcer ses activités de sensibilisation et d'éducation visant à promouvoir les droits de l'enfant, en concertation avec les institutions internationales et régionales. La résolution encourage par ailleurs la Francophonie à s'associer à la célébration du vingtième anniversaire de la Cide. Les axes d'action prioritaires de l'OIF ont été définis, au regard des dispositions de la Convention internationale, autour de quatre objectifs principaux :

■ Stimuler la création d'institutions de défense des droits de l'enfant

Pour contribuer à faciliter et à enrichir les débats nationaux sur ces questions, l'OIF, le Bureau régional de l'Unicef pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et le Centre de recherches Innocenti de l'Unicef ont organisé à Bamako, en juin 2009, un atelier sous-régional portant sur « L'établissement d'institutions indépendantes de défense des droits de l'enfant : approches effectives pour trois pays d'Afrique francophone – Burkina Faso, Mali et Sénégal ». L'OIF a également soutenu l'Atelier national organisé à l'initiative du médiateur du Burkina Faso sur les processus de médiation dans la promotion et la protection des droits de l'enfant (Ouagadougou, 23-24 juillet 2009).

■ Diffuser les droits de l'enfant et approfondir la connaissance des situations sur l'état de l'enfance

Un concours a été apporté au programme d'édition et de diffusion des textes nationaux et internationaux sur les droits de l'enfant déployé par le RF2D en Côte d'Ivoire, au Tchad et en République démocratique du Congo. L'OIF a soutenu l'élaboration, en 2009, de plusieurs travaux sur l'état de l'enfance dans l'espace francophone ainsi que sur l'évaluation des dispositifs institutionnels nationaux de promotion et de protection des droits de l'enfant.

■ Informer et former les praticiens intervenant avec les enfants, notamment les magistrats et les policiers

Plusieurs sessions de formation sur les droits de l'enfant ont ainsi été organisées à l'intention de magistrats d'Afrique, d'Asie et d'Europe centrale et orientale, à l'initiative de l'Ahujuaf et de l'AAHJF, de

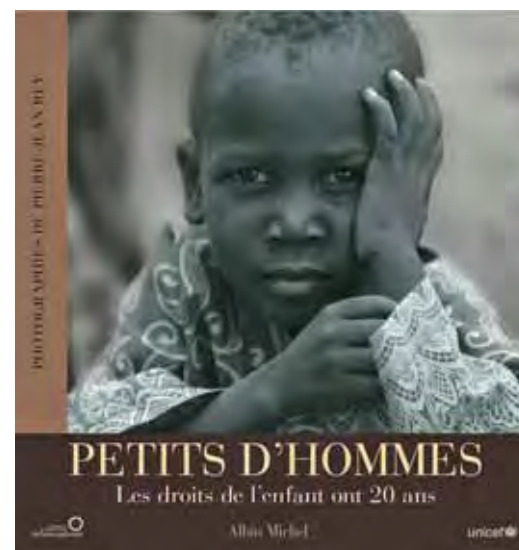
même qu'à l'intention des policiers dans le cadre d'un colloque organisé par Francopol à Ouagadougou, en novembre 2009.

■ Promouvoir les droits de l'enfant

Proposer des actions de sensibilisation, à l'instar de la contribution apportée par l'OIF à la publication de l'ouvrage *Petits d'Hommes – les droits de l'enfant ont 20 ans* puis à la réalisation d'une exposition de photographies consacrées aux enfances du monde présentée au Centre international des conférences de Genève (octobre 2009), à la Cité des sciences de Tunis (janvier 2010), puis au Parlement européen de Bruxelles (mars 2010).

Le 20 novembre 2009, journée anniversaire de la Cide, le Secrétaire général a rappelé aux pays francophones l'importance qu'il accorde à la signature, à la ratification et à la mise en œuvre des deux protocoles additionnels à la Cide concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ainsi que la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Les 24 et 25 novembre 2009, l'OIF et la Tunisie ont organisé conjointement à Tunis un séminaire international sur les droits de l'enfant.

Enfin, la Francophonie s'est associée à plusieurs événements internationaux : conférence « Dignité, développement, dialogue » organisée par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies et le HCDH (Genève, octobre 2009); colloque de lancement de l'Appel mondial à une nouvelle mobilisation pour l'enfance organisé par le Bureau international catholique de l'enfance; colloque international sur les droits de l'enfant (Dakar, mars 2010); 18^e congrès de l'Association internationale des magistrats de la jeunesse et de la famille (Tunis, avril 2010).



Les droits culturels

Compte tenu de la force et de l'impact de son engagement en faveur de la diversité culturelle, la Francophonie attache une importance prioritaire au renforcement de l'universalité des droits culturels dans le respect de la diversité. L'approche francophone des droits culturels – fondée sur ses textes normatifs dans les domaines de la paix, de la démocratie et de la diversité culturelle et linguistique – a pris toute sa signification dans ce nouveau contexte. La vocation de la Francophonie et, par conséquent, sa capacité d'intervention se situent à la jonction du national et de l'international, de l'universel et de l'identitaire, de l'unité et de la diversité.

Dans ce nouveau contexte, l'OIF et le HCDH, en partenariat avec l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), et en collaboration avec l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de l'Université de Fribourg, ont organisé un séminaire sur « La nature, les enjeux et les défis des droits culturels » (Palais des Nations de Genève, 1^{er}-2 février 2010), dont les principales recommandations ont porté sur l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits de l'Homme.

Enfin, l'OIF a soutenu la création d'un Centre interdisciplinaire sur les droits culturels au sein de la faculté des lettres de l'Université de Nouakchott, ainsi que le colloque « Droits culturels et réconciliation » (17-19 juin 2010), qui a contribué à la dynamique de réconciliation nationale mauritanienne, notamment en favorisant le dialogue entre les acteurs de toutes les communautés sur la persistance des pratiques esclavagistes.

La lutte contre l'impunité

La Francophonie s'est activement impliquée dans le renforcement du système de justice pénale internationale. Ainsi, dès la III^e Conférence des ministres francophones de la Justice, en novembre 1995, les États se sont engagés à « participer activement à la poursuite des travaux relatifs à la convention instituant une Cour criminelle internationale ». Plus récemment, en 2008, les ministres francophones de la Justice ont réaffirmé leurs engagements dans la Déclaration de Paris où ils ont exprimé leur volonté de porter une attention soutenue « à l'adoption de dispositions pour lutter efficacement contre l'impunité, en empêchant que les auteurs de crimes puissent trouver refuge sur le territoire de nos États et en veillant à une bonne coopération avec la justice internationale en matière de lutte contre le crime de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité ».

L'engagement de la Francophonie de ne pas cautionner la culture de l'impunité reste invariable. Quels que soient les processus de paix et les modes de régulation mis en œuvre, il faut offrir une justice aux victimes pour assurer une paix durable.

C'est dans cet esprit que l'OIF a appuyé le 37^e Congrès de la FIDH sur « Le droit à un recours effectif devant une juridiction indépendante dans la perspective des nouveaux défis » (Erevan, Arménie, avril 2010). À l'occasion de la séance d'ouverture, le Secrétaire général a rappelé la forte implication de l'OIF dans le renforcement du système de justice pénale internationale et ses engagements dans la lutte contre l'impunité.

AGIR EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME DANS LES PAYS FRANCOPHONES

Au niveau national, l'engagement de la Francophonie en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'Homme se traduit par un soutien aux pays francophones, aux réseaux institutionnels constitués et à la société civile.

L'appui aux États pour améliorer les droits de l'Homme

L'OIF encourage et soutient les États et gouvernements francophones à mettre œuvre les instruments et mécanismes internationaux et régionaux, de la ratification des textes à l'incorporation des normes, en passant par le respect de leurs obligations conventionnelles, en particulier pour l'élaboration et la présentation de rapports périodiques.

L'accompagnement des pays francophones dans le cadre de l'examen périodique universel

Dans le cadre de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, l'OIF accompagne les pays francophones dans les différentes phases du processus par la mise à disposition d'expertise.

En 2008-2010, elle a aussi développé, à la demande de ses pays membres, un programme d'accompagnement de l'examen périodique universel et est notamment intervenue, à leur demande, auprès du Burkina Faso, du Cameroun, de la République démocratique du Congo, du Mali et de la Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, un guide de référence sur l'examen périodique universel en langue française visant à guider les démarches de tous les acteurs, en particulier les administrations nationales concernées, a été

FOCUS

SOUTENIR LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

La Cour pénale internationale (CPI) se doit d'assurer une justice indépendante, transparente et impartiale. La volonté d'échange et de transparence a amené le bureau du procureur à partager publiquement sa politique en matière d'enquêtes et de poursuites pour les années 2009-2012.

La Francophonie approuve cette démarche d'échange et de communication. Le Secrétaire général a ainsi rencontré Luis Moreno Ocampo, procureur de la CPI, le 17 mai 2010 à Paris.

C'est également dans cet esprit que la Francophonie a participé à la Conférence de révision du Statut de Rome qui s'est tenue à Kampala (Ouganda, juin 2010) et a financé deux séminaires régionaux sur la mise en œuvre de la CPI à Dakar et à Yaoundé.

Le défi essentiel de la CPI reste celui du développement de la coopération internationale : inciter l'ensemble de ses partenaires à remplir leurs obligations de coopérer est vital pour l'efficacité de ses activités juridiques et judiciaires.

FoCUS

SÉMINAIRE FRANCOPHONE SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

Considérant les résultats du premier séminaire organisé en 2008 et le calendrier du processus de révision du Conseil des droits de l'Homme, l'OIF, le HCDH et le Maroc ont organisé, avec le soutien de la France, de la Suisse et de Monaco, un deuxième séminaire francophone sur l'examen périodique universel à Rabat, les 22 et 23 avril 2010.

Cette rencontre – qui s'est tenue au terme des deux premières années de la mise en œuvre du mécanisme et au moment où 128 États (dont 41 États francophones) ont été examinés – a permis de dresser un bilan à mi-parcours du 1^{er} cycle de l'examen périodique universel.

Les pratiques innovantes en termes de méthodologie et de structuration administratives ont ainsi été partagées.

Les débats ont porté, entre autres, sur l'importance du rôle des INDH et de la société civile lors des différentes phases du mécanisme ainsi que sur le suivi et la mise en œuvre des recommandations adoptées par les pays.

élaboré par l'OIF. Le site Internet dédié à ce guide (<http://democratie.francophonie.org/epu>) offre une mise à jour de toutes les activités d'accompagnement des pays francophones réalisées par l'OIF dans le cadre de l'examen périodique universel.

Dans le même esprit, l'OIF a soutenu l'Observatoire mondial des droits humains auprès du Centre de recherche en droit public de la faculté de droit de l'Université de Montréal qui consacre ses travaux à l'analyse des recommandations soumises aux pays examinés en vue de leur mise en œuvre : <http://upr-epu.org>

Les institutions nationales chargées des droits de l'Homme

L'OIF a poursuivi son action en faveur de la mise en place et/ou du renforcement des institutions de promotion et de protection des droits de l'Homme, en s'appuyant sur les réseaux francophones pertinents, qu'il s'agisse de l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH) ou de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP), dont les activités se sont intensifiées.

L'OIF a en particulier apporté son soutien à la tenue à Lomé (janvier 2009) du III^e Congrès de l'AFCNDH consacré aux droits de l'enfant. Cette réflexion, comme le cadre d'action adopté à l'issue des travaux, s'est inscrite dans le suivi de la mise en œuvre de la résolution de Québec sur les droits de l'enfant. Se sont ensuivies la réalisation d'un rapport d'expert sur « Les institutions nationales des droits de l'Homme de l'espace francophone et leur rôle dans la promotion et la protection des droits de l'enfant », ainsi que la mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation au Maroc (décembre 2009) et au Togo (novembre 2009), à l'initiative de la Commission nationale des droits de l'Homme.

En liaison avec l'OIF et le HCDH, l'AFCNDH a poursuivi ses activités en faveur du renforcement des capacités des INDH francophones en portant notamment un éclairage spécifique sur la réforme des textes constitutifs des commissions nationales des droits de l'Homme du Mali, ainsi qu'en soutenant la reconstruction des capacités de l'Office de protection du citoyen d'Haïti.

Parallèlement, l'OIF a apporté un appui à l'atelier organisé à Lomé (janvier 2009) qui a réuni les INDH de l'Afrique de l'Ouest et du Centre afin de préciser les priorités d'action en termes de renforcement des capacités de ces institutions, de même qu'à la VII^e Conférence des institutions africaines des droits de l'Homme (Maroc, novembre 2009).

L'OIF a pris part à la III^e Conférence des commissaires à la protection des données personnelles de la Francophonie (Madrid, 3 novembre 2009). Les travaux ont porté sur la problématique de la protection des données personnelles dans le contexte de la mondialisation, ainsi que sur le droit à la vie privée et à la protection des données personnelles des enfants et des jeunes. Une session conjointe entre le réseau francophone et le réseau ibéro-américain a été organisée afin de développer les échanges entre les deux espaces de coopération. L'AFAPDP a par ailleurs constitué, en liaison avec l'OIF, un groupe francophone de réflexion sur l'établissement d'un instrument international de protection des données personnelles.

De façon complémentaire, l'expertise des réseaux francophones a permis d'encourager la protection des droits des personnes handicapées et la promotion de la responsabilité sociale et sociétale des entreprises. L'OIF a ainsi soutenu deux forums internationaux sur la question du handicap (Burkina Faso, novembre 2008 et 2009). Elle a également organisé un séminaire sur « L'état des lieux des initiatives francophones en matière de responsabilité sociale des entreprises » (Genève, décembre 2008) à l'intention des ambassadeurs francophones et a réalisé des documents pédagogiques.

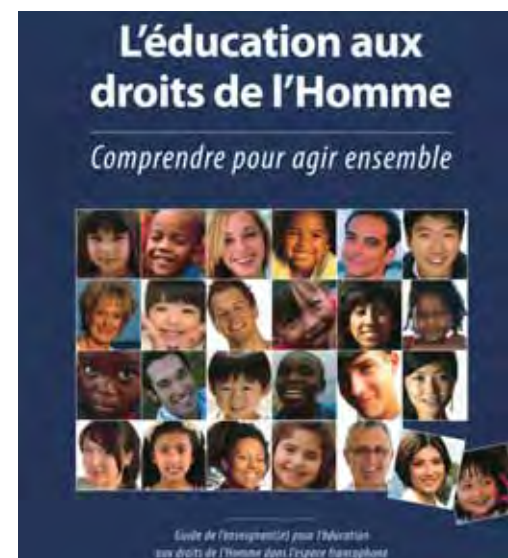
Le soutien à la société civile pour l'éducation aux droits de l'Homme

L'éducation et la formation aux droits de l'Homme, à la tolérance et à la citoyenneté, notamment des enfants et des jeunes, constituent une dimension importante de l'établissement durable de sociétés libres, tolérantes et démocratiques. C'est pourquoi l'OIF développe l'éducation aux droits de l'Homme et à la démocratie, à partir d'une triple approche : citoyenne, interculturelle et solidaire.

La formation et la sensibilisation

Les partenariats conclus avec des instituts d'études spécialisés (Académie de droit international de La Haye, Institut international des droits de l'Homme de Strasbourg, Institut international de droit humanitaire de San Remo...) permettent aux cadres administratifs, officiers, magistrats et responsables du mouvement associatif du Sud d'échanger et d'enrichir leurs expériences. Depuis octobre 2008, ces formations ont bénéficié à quatre-vingt-huit cadres provenant de l'ensemble de l'espace francophone.

Par ailleurs, l'OIF a soutenu la tenue de séminaires de formation organisés notamment avec le Réseau ouest-africain des défenseurs des droits de l'Homme (Lomé, mars 2009), Avocats sans frontières (Bamako, décembre 2009) ou Global Right (formation de six organisations de la société civile de la République démocratique du Congo, mars-septembre 2009).



L'AFCNDH et l'OIF ont publié en 2009 un guide de l'enseignant pour l'éducation aux droits de l'Homme dans l'espace francophone qui a été mis à la disposition des instituteurs bénéficiaires de l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres.

Le Fonds francophone d'initiatives pour la démocratie, les droits de l'Homme et la paix

Le FFIDDHOP apporte depuis 2005 un appui aux initiatives et projets de terrain développés pour la promotion de la culture des droits de l'Homme, de la démocratie et de la paix. Ce fonds vise en particulier à favoriser les efforts déployés en vue de la diffusion, de la vulgarisation et de l'enseignement des droits de l'Homme par des moyens diversifiés et adaptés aux réalités socioculturelles.

Le quatrième appel à propositions lancé en 2009 était centré sur les projets visant à la promotion et à la protection des droits des enfants. Treize projets multilatéraux ont été retenus, parmi les quatre-vingts présentés, par le comité de sélection du fonds le 7 juillet 2009. ■



TÉMOIGNAGE

Claire Houngan Ayemonna

Présidente de la fondation béninoise Regard d'amour

« Notre association a bénéficié en 2009 d'un financement du FFIDDHOP de l'OIF pour la mise en œuvre d'un projet visant à la promotion du droit à l'enregistrement des enfants à la naissance, à la lutte contre le travail et la traite des enfants. C'est un projet qui s'appuie à la fois sur la formation et sur la réalisation de manuels.

Nous allons ainsi renforcer les capacités d'action et d'intervention d'une centaine d'agents de santé, d'agents et d'officiers de l'état civil, d'officiers de police judiciaire, de techniciens de l'action sociale, de responsables d'ONG de défense des droits de l'enfant, sélectionnés sur le territoire béninois, pour améliorer le taux d'enregistrement des enfants à la naissance et lutter contre la traite des enfants.

Nous allons également publier deux manuels pratiques d'information et de formation. Il s'agira, pour le premier, de vulgariser les dispositions du code des personnes et de la famille sur l'état civil de telle sorte que le droit à l'enregistrement aussitôt après la naissance devienne une réalité pour tous. Le second manuel s'attachera à faire connaître la loi portant sur les conditions de déplacement des mineurs et la répression de la traite des enfants au Bénin. Dans le même sens, nous avons réalisé, dans le cadre de ce projet, des magazines et des émissions radiophoniques de sensibilisation sur ces thèmes. »

FoCUS

LUTTER CONTRE LA TORTURE

Les lignes directrices et les mesures pour l'interdiction et la prévention de la torture, et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en Afrique, appelées « Lignes directrices de Robben Island », constituent un instrument sans précédent de lutte contre la torture et les mauvais traitements en Afrique.

L'OIF participe à la mise en place d'un projet pilote de l'Association pour la prévention de la torture (ACAT) et de la Fédération internationale des ACAT, au Burkina Faso, pour améliorer les conditions de détention.

Ce projet s'inscrit dans un cadre plus général de renforcement des capacités des ACAT nationales de treize pays d'Afrique francophone dans la prévention de la torture et entend ainsi avoir un impact sur la culture des droits de l'Homme dans un pays où l'application des peines s'accompagne d'une stigmatisation des détenus par l'opinion publique.

3

ÉDUCATION, FORMATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

La Francophonie, forte de son expertise, de ses opérateurs et de ses réseaux, construit depuis quarante ans des ponts entre le Sud et le Nord. Mettant en avant ses valeurs originelles, elle agit avec détermination en faveur de l'éducation pour tous en collaboration étroite avec les partenaires internationaux concernés (Nations unies, Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, Union européenne, Union africaine, Commonwealth, etc.).

Pleinement consciente de la nécessité de favoriser l'insertion sociale par le biais du développement, elle entend œuvrer aux Objectifs éducatifs du millénaire tout en soutenant la formation professionnelle et technique car, en dépit des efforts importants consentis par les États, son savoir-faire et son expérience notoires demeurent plus que jamais incontournables dans le domaine éducatif.

La Francophonie se doit également de promouvoir une didactique de la langue française où l'apprenant occupe une place centrale, et où le français est considéré non seulement comme langue d'échange et de communication internationale, mais aussi comme langue d'enseignement et de recherche.

CONCOURIR À L'ÉDUCATION POUR TOUS

Les systèmes éducatifs et formatifs de nombreux pays francophones, notamment du Sud, demeurent en deçà des attentes et des besoins des populations. L'élaboration de systèmes éducatifs efficaces est un enjeu actuel de première importance, notamment par le renforcement des capacités nationales de planification, de mise en œuvre et de gestion de l'éducation de base. Pour contribuer à faire évoluer cet état de fait, la Francophonie aide ses États membres à concevoir et à appliquer des politiques éducatives pertinentes et efficaces. Celles-ci reposent principalement sur le principe de l'accroissement des capacités des acteurs de l'enseignement, la prise en considération du genre et l'optimisation des supports pédagogiques. L'action de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui s'inscrit dans la perspective des Objectifs du millénaire pour le développement, en particulier l'Objectif 2 visant l'éducation pour tous sans disparité entre les sexes, a été marquée par l'appui constant à ses États membres pour la mise en place de leurs plans nationaux en matière d'éducation pour tous et les modalités de mobilisation de financement.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES POLITIQUES NATIONALES DES ÉTATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

La concrétisation des objectifs de l'éducation pour tous (EPT) passe nécessairement par l'adoption de politiques éducatives plus efficaces. Lors de la X^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) en novembre 2004, la communauté francophone avait confirmé son engagement à apporter sa contribution à la réalisation des objectifs de l'éducation primaire universelle ainsi qu'à l'égalité des genres. L'atteinte de ces objectifs passe par l'existence d'un cadre global de référence permettant à chaque État de définir ses priorités en matière d'éducation et de mobiliser des moyens pour les réaliser. L'enjeu, pour les pays membres de la Francophonie, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne, est de promouvoir des systèmes éducatifs qui intègrent la prise en compte de la langue maternelle dans les stratégies d'apprentissage et favorisent la scolarisation de tous, particulièrement des filles.

Le volet non formel, plus spécialement l'alphabetisation, a été pris en compte. Ainsi, après avoir contribué fortement à la relance du Conseil régional pour l'éducation et l'alphabetisation en Afrique (CREAA), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a amené cet organisme régional regroupant seize États francophones, dans une approche « faire-faire », à adopter un plan d'action dont la mise en œuvre s'est consolidée en 2009.



Renforcer les systèmes éducatifs en luttant contre l'analphabétisme

L'émergence de sociétés du savoir rend l'alphabetisation plus essentielle que jamais auparavant. La généralisation de l'alphabetisme ne peut être obtenue que dans un contexte d'édification de sociétés alphabétisées qui incitent les individus à acquérir et à utiliser leurs capacités. Cela suppose, tout d'abord, de disposer d'un diagnostic précis de l'état des systèmes éducatifs dans les pays concernés, afin de pouvoir, dans une seconde étape, être en mesure d'engager des réformes appropriées.

Conformément aux orientations de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (Confémen) relatives à la priorité à accorder à l'éducation de base, l'OIF a su depuis deux ans mobiliser les partenaires nationaux, régionaux et internationaux impliqués dans la coopération éducative : les opérateurs directs de la Francophonie (Agence universitaire de la Francophonie, Université Senghor d'Alexandrie, TV5), les parrains du programme « Éducation pour tous » (Unesco, Banque mondiale, Programme des Nations unies pour le développement, Fonds des Nations unies pour l'enfance), les associations professionnelles du monde de l'éducation et de la recherche (Fédération internationale des professeurs de français – FIPF, Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires, Association francophone d'éducation comparée, Groupement des retraités éducateurs sans frontières, Groupe d'études pour l'éducation en Afrique, Fédération des associations des parents d'élèves)...

L'OIF a apporté son appui à la Coordination nationale des opérateurs en alphabetisation du Sénégal (CNOAS) dont le siège est situé à Dakar, pour un atelier sous-régional réunissant les organisations de la société civile actives en éducation non formelle. Il a réuni à Ouagadougou vingt-sept participants, en provenance de onze pays de la sous-région (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo).

La Coalition francophone ouest-africaine des organisations de la société civile actives en alphabetisation et en éducation non formelle (CFOA-AENF) a été mise en place à l'issue d'un atelier organisé par l'OIF en août 2008 à Bamako, qui avait réuni les associations travaillant dans le domaine de l'alphabetisation et de l'éducation non formelle du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Togo. L'atelier organisé à Ouagadougou en 2009 par la CNOAS a permis d'élaborer un plan d'activité triennal, de finaliser la Charte de la CFOA-AENF et de mettre en place les instances de gouvernance de celle-ci.



Focus

LA SCOLARISATION DES FILLES, UN ENJEU FONDAMENTAL DE DROIT ET DE DÉVELOPPEMENT

Environ un milliard d'individus dans le monde n'ont pas reçu d'éducation ou ont quitté l'école dans les quatre premières années de leur scolarité : presque deux tiers sont des filles et des femmes. On estime que 77 millions d'enfants, dont au moins 55 % de filles, ne reçoivent toujours pas d'éducation de quelle forme que ce soit. Même si des progrès notables sont constatés en matière d'expansion de l'éducation primaire dans le monde, les femmes et les filles sont encore trop nombreuses à être exclues de l'apprentissage.

L'égalité des genres constitue une ligne directrice de la programmation de l'OIF depuis l'adoption du Cadre stratégique décennal en 2004, tout particulièrement dans le domaine de l'éducation. La scolarisation et le maintien des jeunes

filles à l'école sont un enjeu crucial pour les intéressées mais également pour le succès des politiques de développement, et la scolarisation des petites filles demeure un défi en termes de sensibilisation, de dispositions juridiques, de programmes scolaires, de formation des enseignants, d'alphabetisation et d'apprentissage tout au long de la vie. L'élimination des disparités de genre dans l'éducation permet le renforcement des moyens d'existence, une meilleure santé et nutrition des familles ainsi qu'une responsabilité civique rehaussée.

Néanmoins, les contraintes à la scolarisation et au maintien des filles à l'école sont nombreuses : contraintes familiales et sociales, mariages précoces, harcèlement et violences sexuelles, fléau du VIH/sida, conflits armés et handicaps, besoin du travail des enfants, frais de scolarité plus ou moins élevés se conjuguent pour amoindrir leurs droits à l'éducation et se traduire en taux élevés d'abandon.

La réalisation de l'égalité entre filles et garçons à l'école ne s'arrête pas à l'égalité des chiffres : l'égalité des chances (la traduction de la réussite scolaire des filles dans la sphère sociale et économique), l'égalité de traitement (la lutte contre les préjugés socioculturels et les violences) et l'égalité des résultats dans l'éducation et la société sont des critères cruciaux des progrès accomplis en matière de scolarisation et de maintien des filles à l'école.

EN CHIFFRES

En 2009, le monde comptait **774 millions d'adultes analphabètes**, dont **64 % de femmes** (source : Institut statistique de l'Unesco).

EN CHIFFRES

60 % des francophones ont moins de 30 ans.
(source : Observatoire de la langue française de l'OIF).



À la demande du ministère des Affaires sociales de la République démocratique du Congo, l'OIF a organisé un atelier d'information sur l'éducation et la protection des enfants de la rue au profit d'une trentaine de chefs de service et représentants des ONG ayant en charge les enfants de la rue sur tout le territoire. À l'issue des travaux, un plan d'intervention a été adopté. Ce plan a été présenté aux ministères concernés (Éducation, Affaires sociales, Famille, Genre, Justice) et aux partenaires techniques et financiers au cours d'une table ronde tenue à Kinshasa au printemps 2009.

Encourager la formation professionnelle et technique pour l'emploi

Afin d'améliorer l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation des États francophones à l'insertion sociale et à l'emploi, l'OIF favorise la diffusion de l'expertise francophone en matière de formation professionnelle et technique (FPT).

Dans de nombreux pays de l'espace francophone, des réformes visant à la consolidation ou la refondation des systèmes de gestion de la FPT sont en cours. Elles s'appuient sur une pédagogie et une organisation centrées sur les compétences à intégrer dans la vie active et qui sont nécessaires pour exercer un métier, c'est-à-dire une approche par compétences. Au nombre de six, *Les Guides méthodologiques* édités par l'OIF en 2009 brossent un portrait de l'ingénierie pédagogique à travers des études de planification et l'élaboration de référentiels de métier-compétences, de formation et d'évaluation. Ils s'adressent aux gestionnaires des systèmes de formation professionnelle et aux spécialistes en développement de curriculum de formation.

L'OIF a également élaboré et publié en 2009 quatre ouvrages de référence sur la compétence, la gestion financière des centres de formation, la problématique de la formation des déscolarisés et, enfin, l'intégration de l'approche de programmes dans les politiques sectorielles de FPT. Traduits en neuf langues, ils offrent des outils et des méthodes aux acteurs de la FPT de tous les pays francophones en donnant des réponses concrètes pour mieux adapter l'offre de formation aux besoins en main-d'œuvre des entreprises.

Par ailleurs, l'OIF a adapté son appui aux contextes économiques particuliers de certaines régions. Ainsi, les pays d'Europe centrale et orientale et les pays de l'océan Indien, fortement tournés vers l'industrie du tourisme, ont bénéficié de formations continues pour leurs formateurs. En Europe de l'Est, sept lycées professionnels de tourisme implantés dans six pays de la région ont ouvert des classes bilingues dans des cours d'hôtellerie-tourisme avec des professeurs formés en français.

PROMOUVOIR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN CONTEXTE PLURILINGUE

L'enseignement et l'apprentissage du français constituent une priorité majeure de l'espace francophone, inscrite dans le plan d'action de la Conférence des ministres de la Culture de Cotonou (juin 2001) et dans celui adopté par les chefs d'État et de gouvernement à Beyrouth (octobre 2002). Lorsque le français est langue officielle sans pour autant être langue maternelle, il est souvent enseigné comme langue seconde dès l'école primaire. Dans ce contexte multilingue, l'OIF s'attache à développer l'enseignement du français dans le respect de la langue maternelle de l'élève, car il a été démontré de façon certaine que la maîtrise préalable de la langue maternelle conditionne toute réussite scolaire mais favorise également l'apprentissage du français. Les pratiques pédagogiques doivent toujours être contextualisées en fonction de l'environnement culturel ethnolinguistique; la didactique de la langue française reste toujours tributaire du statut que lui attribuent les pays, mais aussi des conditions générales de son usage.

L'OIF œuvre donc à renforcer les capacités pédagogiques des linguistes, des pédagogues, des formateurs, des instituteurs, des professeurs, des directeurs d'établissement, dans le cadre de plans d'action régionaux. De 2008 à 2010, elle s'est engagée dans la mise en place d'une approche pédagogique innovante dénommée « didactique convergente » pour laquelle ont été produits :

- des bi-grammaires (français et une langue africaine) rédigées dans la perspective d'un enseignement bilingue prenant appui sur les acquis culturels de l'élève;



- huit guides du maître sur l'adaptation de la didactique du français aux situations de créolophonie;
- cinq guides du formateur;
- un guide méthodologique de formation sur les méthodes actives en enseignement bilingue;
- un ouvrage sur les modalités d'optimisation du passage de L1 à L2 dans l'enseignement multilingue.

Renforcer les capacités des formateurs

Dans le domaine du renforcement des capacités des formateurs, l'OIF a formé une cinquantaine de cadres provenant de l'Afrique subsaharienne et du monde arabe à la didactique convergente autour de l'utilisation des guides réalisés. Une réunion tenue à Paris, au siège de l'OIF, au bénéfice des ministres de l'Afrique subsaharienne et du monde arabe visait à les informer et à les sensibiliser sur cette démarche innovante et à susciter leur adhésion. Le Burkina Faso, le Congo, la République démocratique du Congo, le Liban, le Mali, le Maroc et la Tunisie ont accepté de tester ces nouveaux outils didactiques. Compte tenu de la situation en Haïti suite au séisme de janvier 2010, la zone créolophone bénéficiera ultérieurement du même dispositif.

Le programme « Améliorer les capacités des formateurs des enseignements du français en didactique convergente ou adaptée » vise à mettre en place dans les zones arabophones, créolophones et en Afrique subsaharienne un plan d'action répondant aux besoins tant des enseignants que des formateurs et des gestionnaires.

La Francophonie entend contribuer ainsi à la qualité de l'enseignement du et en français dans un contexte multilingue et au développement des pratiques de formation et d'enseignement dans le domaine de la didactique du français dans ses rapports avec d'autres langues de l'espace francophone.

Rôle et action des centres régionaux francophones pour l'enseignement du et en français

Le Centre régional francophone d'Asie-Pacifique

Créé à Hô Chi Minh-Ville, au Vietnam, en 1993, le Créfap a progressivement élargi ses missions d'enseignement du français et en français à l'échange d'expériences et d'expertises mais aussi au conseil et à la réflexion. L'ensemble de ses activités s'adresse tout autant aux cadres de l'éducation qu'aux enseignants, chercheurs en matière d'enseignement du et en français et aux spécialistes de la FPT.

En 2009, le Créfap a mis en œuvre trois types d'activités :

- contribution à l'amélioration des systèmes éducatifs avec notamment la formation de chefs d'établissement;
- développement de l'ingénierie de la formation (élaboration de référentiels de compétences en trois langues et traduction des cahiers d'ingénierie de la FPT);
- opérationnalisation de la recherche et de son adéquation avec le terrain. Les partenariats avec les associations de professeurs de français et les médias ont été renforcés et de nouvelles opérations mises en place.

Durant la période 2008-2010, le Créfap s'est attaché, comme le Bureau régional Asie-Pacifique de l'OIF, à intégrer le Vanuatu et la Thaïlande à l'ensemble de ses actions. Son 10^e comité d'orientation s'est tenu en janvier 2010 à Port-Vila (Vanuatu).

Le Centre régional francophone d'Europe centrale et orientale

Établi en Bulgarie à Sofia, le Créfeco se veut un lieu de rencontre et de concertation entre tous les acteurs de la formation de formateurs dans le domaine de l'enseignement du français et en français, en même temps qu'un pôle de rayonnement de la Francophonie et de perfectionnement de haut niveau.

Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), l'enseignement en français de matières non littéraires, le français sur objectifs spécifiques font l'objet de sessions de formation à destination d'experts nationaux dont les acquis sont par la suite mutualisés dans leur pays, notamment en matière de formation de formateurs de l'enseignement bilingue et plurilingue.

En 2009, le Créfeco a organisé six sessions de formation (didactique de l'enseignement du français précoce; évaluation en conformité avec le CECRL; approches méthodologiques de la grammaire du français/enseigner la grammaire autrement; méthodologie de l'enseignement de la littérature française et francophone; compétences orales; synthèse de documents) et cofinancé deux formations externes (FPT hôtellerie/tourisme).

Par ailleurs, une réunion de formation des présidents des associations de professeurs de français dans la région Europe centrale et orientale a été organisée.



FOCUS

FORMATIONS D'ENSEIGNANTS DE FRANÇAIS AU GHANA

Le Ghana, où la demande est très forte pour la formation des professeurs de français, a bénéficié d'un soutien important de l'OIF en 2008-2010 : à titre d'exemple, l'Association des professeurs de français a organisé une initiation à une didactique minimale en « langue étrangère » pour deux cent cinquante professeurs et des initiations à l'utilisation d'outils pédagogiques innovants, démontrant ainsi ses capacités opérationnelles. Une tournée de conférences pédagogiques sur le CECRL a concerné huit cents formateurs.

PROGRAMME LINGUISTIQUE EN FAVEUR DES JEUNES HAÏTIENS

Le Groupe des ambassadeurs francophones à Washington a octroyé un Prix spécial de la Francophonie au programme linguistique « French Heritage/ Le français en héritage ». Créé en 2005 par les services culturels de l'ambassade de France et la Fondation Alfred et Jane Ross, ce programme propose deux à quatre heures de français par semaine à des élèves francophones qui viennent aux États-Unis, comme les élèves haïtiens arrivés à la suite du séisme qui a frappé leur pays. La remise du prix a eu lieu le 1^{er} mars 2010 dans la capitale américaine.

EN CHIFFRES

Au Ghana, le nombre d'apprenants en français est en constante augmentation dans le secondaire : plus de **850 mille** en 2008 contre près de **384 mille** en 2001 (source : Observatoire de la langue française de l'OIF).

80 000 professeurs membres de la FIPF sont répartis au sein de **172 associations** dans plus de **130 pays**.



TÉMOIGNAGE

Jean-Pierre Cuq

Président de la Fédération internationale des professeurs de français

“ Par la signature d'une convention lors de son dernier congrès, tenu à Québec en 2008, la Fédération internationale des professeurs de français est devenue un partenaire privilégié de l'OIF. Cette convention est venue officialiser la confiance que le Secrétaire général de la Francophonie accorde depuis toujours à la fédération et, à travers elle, aux professeurs de français du monde entier. Elle est aussi, pour la FIPF, un engagement à mettre encore plus concrètement ses forces au service de ceux qui sont en première ligne pour l'éducation de la jeunesse francophone.

L'OIF soutient résolument plusieurs actions de la FIPF. La première est la publication d'un supplément à la revue *Le français dans le monde, Francophonie du Sud*, qui, comme son nom l'indique, est entièrement consacré aux questions culturelles et pédagogiques intéressant plus particulièrement les professeurs de français des pays francophones du Sud. La deuxième est l'animation, conjointement avec le Centre international d'éducation pédagogique de Sèvres, du site *francparler.org* qui fournit une aide pédagogique en ligne à la communauté des professeurs de français. La troisième action, qui s'est déroulée en 2009, a consisté en un stage de formation de cadres associatifs de la même zone. Ce stage, qui a accueilli une vingtaine de participants, a connu un succès si vif qu'il a donné naissance à un projet de beaucoup plus grande ampleur. Il s'agit d'un plan quadriennal de formation de formateurs de français pour quarante-cinq associations appartenant à quarante pays de l'espace francophone. L'objectif est d'identifier au sein de chaque association une vingtaine d'enseignants qui seront formés à l'ingénierie de formation. Parmi eux, six deviendront des experts qui feront à leur tour profiter de leur savoir-faire le système éducatif de leur pays et de ceux de la région concernée.

Grâce à l'OIF, la FIPF va ainsi pouvoir mettre au service des pays francophones ses ressources pédagogiques les plus performantes. Par une aide financière et une participation au comité de pilotage, l'Institut de la Francophonie numérique contribue efficacement à la mise en place pour la fin de l'année 2010 d'une plate-forme interactive destinée entre autres à fournir à tous les professeurs associés une documentation pédagogique en français, une aide technique et des espaces de mutualisation de leurs travaux. Enfin, l'OIF a toujours soutenu la FIPF dans l'organisation de ses congrès régionaux et mondiaux, que le Secrétaire général a déjà honorés par deux fois de sa présence. Au-delà même des États membres de l'OIF, c'est l'ensemble des professeurs de français du monde entier qui s'est à chaque fois senti conforté dans sa mission éducatrice en français. ”

Développer l'enseignement du français langue étrangère

Au sein des pays membres de la Francophonie où le français n'a pas le statut de langue officielle, l'OIF s'emploie à développer un enseignement de qualité du et en français. L'Organisation agit sous des formes multiples afin de mieux répondre à la diversité des situations linguistiques et tend à cet égard à encourager le développement d'une coopération régionale active et harmonieuse.

Le Réseau des centres de français langue étrangère d'Afrique

Le Réseau des centres de français langue étrangère d'Afrique (Recflea) est né en 2006 de la volonté des directeurs de trois centres d'enseignement de français langue étrangère, situés dans le golfe du Bénin, d'unir leurs forces pour répondre à la forte demande de français des pays anglophones et lusophones de la sous-région.

Le Centre international de recherche et d'études de langues-Village du Togo, le Centre béninois des langues étrangères et le Village français du Nigeria, rejoints par le Réseau du Ghana, font vivre la convention de partenariat, qui prévoit la mise en commun des ressources, l'élaboration d'outils nécessaires à la création d'un réseau performant, le développement et la diversification de l'offre en français.

Faire rayonner le français en Asie du Sud-Est

Le programme Valorisation du français en Asie du Sud-Est (Valofrase), lancé en 2006, a pour objectif de contribuer au renforcement de la place du français au Cambodge, au Laos et au Vietnam.

Les années 2008 et 2009 ont permis d'achever la mise en œuvre de Valofrase. Les efforts de coordination des partenaires du programme — ministères de l'Éducation du Cambodge, du Laos et du Vietnam, OIF et Agence universitaire de la Francophonie (AUF), Canada-Québec, Communauté française de Belgique et France — ont permis de stabiliser et de relancer l'enseignement du français dans les systèmes éducatifs des pays bénéficiaires en renforçant les classes bilingues et son enseignement en deuxième langue (LV2).

Des résultats extrêmement encourageants sur la généralisation du français LV2 ont été enregistrés ces deux dernières années au Cambodge. Le nombre d'élèves a bondi de 52 000 inscrits en 2008 à 81 000 en 2009. En outre, les effectifs des classes bilingues dans ce pays ont été globalement stabilisés et recommencent à progresser.

Le comité régional de coordination du programme, tenu le 27 mai 2009, a recommandé que Valofrase soit poursuivi pour une seconde phase d'une année. Ce qui a permis la mise en place d'une évaluation externe en avril 2010 dont les résultats serviront de cadre au futur programme Valofrase 2.

D'une façon plus générale, de nombreuses mesures ont visé, dans les trois pays, à réformer progressivement les systèmes éducatifs et à donner une meilleure efficacité à l'enseignement des langues étrangères et plus particulièrement le français.

L'espace « Apprendre » de la radio Canal Académie

L'espace pédagogique de Canal Académie, la radio de l'Académie française sur Internet, est constitué d'un choix d'émissions réalisées avec des académiciens ou des spécialistes francophones de renom. L'espace « Apprendre » dont l'OIF est partenaire, offre un itinéraire d'écoute active et propose des activités de réflexion, d'échange et de recherche sur les sujets les plus divers. Il s'adresse particulièrement aux professeurs et aux élèves de français langue étrangère et aux enseignants de matières non linguistiques en français. Il constitue un dispositif ouvert d'autoformation à distance accessible gratuitement partout dans le monde.



Élèves de l'école normale de Paksé (Laos), bénéficiaires du programme Valofrase.



FOCUS

LA MAISON DES SAVOIRS DE HUÉ

Hué (Vietnam) est la première ville à accueillir le nouveau programme des Maisons des savoirs, décidé en 2006 au Sommet de la Francophonie de Bucarest, soit un an après le Sommet mondial sur la société de l'information.

Les Maisons des savoirs mobilisent l'expertise des différents opérateurs de la Francophonie : OIF, AIMF, AUF et TV5MONDE.

L'inauguration de la Maison des savoirs de Hué a eu lieu le 17 septembre 2009 en présence des vice-présidents du Comité populaire de la ville de Hué et de l'Association des villes du Vietnam, du directeur du bureau régional de l'OIF pour l'Asie-Pacifique, du directeur du bureau de l'AUF, du délégué Wallonie-Bruxelles, d'étudiants et de représentants d'établissements scolaires (lire page 29).

FAIRE RAYONNER L'ESPACE ÉDUCATIF FRANCOPHONE : INNOVER ET FORMER EN FRANÇAIS

« Renforcer la place du français dans nos systèmes éducatifs tout en développant un enseignement public et privé de qualité », tel était l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de la Francophonie à Québec. Pour les trente-deux États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie où le français est langue officielle, la maîtrise de la langue demeure une priorité, voire parfois un objectif à consolider en raison de l'état de faiblesse de certains systèmes éducatifs. Pour faire rayonner et accroître la vigueur de l'espace éducatif francophone, la Francophonie apporte son soutien et son expertise à ses États et gouvernements membres grâce à ses programmes, ses opérateurs directs et ses réseaux.



DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES PERSONNELS

Le développement des compétences des personnels éducatifs (enseignants et gestionnaires) s'inscrit dans le registre de l'amélioration de la qualité de l'éducation. À cet effet, la Francophonie a choisi d'agir non seulement au profit des enseignants mais aussi des gestionnaires du système éducatif.

Les gestionnaires des systèmes éducatifs

Les Assises francophones de la gestion scolaire organisées à Antananarivo en 2006 par l'OIF, la Confémén et le gouvernement de Madagascar ont abouti à l'élaboration d'un cadre d'action pour l'amélioration de la gestion des systèmes éducatifs, du ministère central jusqu'aux écoles les plus éloignées.

En 2009, l'OIF, la Confémén et l'Université Senghor ont décidé de mettre à disposition des pays une expertise internationale afin de finaliser une stratégie nationale de formation à la gestion scolaire, indiquant les composantes nécessaires à la bonne gestion du système éducatif, accompagnée d'un plan d'action pour la formation. Six États ont été retenus : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Congo et Tchad.

À cet effet, différentes activités ont été mises en œuvre en 2009, parmi lesquelles :

- La mise à disposition d'un document de stratégie nationale, de formation des gestionnaires du système éducatif, accompagné d'un plan d'action pour les six pays retenus.
- L'organisation d'un atelier de restitution du 17 au 19 décembre 2009 à Ouagadougou, sous l'égide du ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation du Burkina Faso, de l'OIF et de la Confémén. Réunissant près de cinquante participants en provenance des six pays bénéficiaires, il a répondu à l'objectif de partage et de capitalisation des stratégies nationales élaborées et de mise en réseau. Cet atelier constitue une étape clé dans le processus d'élaboration des stratégies nationales de formation des gestionnaires du système éducatif et de leurs plans de mise en œuvre.

Les actions de sensibilisation et de concertation

L'OIF a participé au 4^e congrès de la Fédération africaine des associations des parents d'élèves et d'étudiants à N'Djamena (19-21 novembre 2008), sur le thème « Renforcement du mouvement parental africain », en vue de réaliser l'éducation pour tous.

Elle a également apporté son appui à l'Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires (Afides) pour la participation de vingt-cinq chefs d'établissement en provenance de pays francophones du Sud à sa biennale à Ottawa (18-21 octobre 2009), dont le thème était « Le chef d'établissement d'aujourd'hui : gestionnaire du changement ».

De même, un appui a été apporté à l'Afides pour la publication de la *Revue des échanges* et sa diffusion gratuite dans les pays francophones du Sud.

Avec le centre international d'études pédagogiques (CIEP) de Sèvres, une étude sur les réformes curriculaires en Afrique a été réalisée et la participation de responsables éducatifs au séminaire sur l'entrée des enseignants dans le métier a été assurée en juin 2009.

Le développement d'outils pour la formation des enseignants

Le portail francophone destiné aux professeurs de français franc-parler.org a vu sa consultation augmenter et a modernisé sa charte graphique. Outre la production et la modération des ressources pédagogiques et du forum d'échanges, très fréquenté, le site forme l'internaute aux dernières techniques de la Toile.

La revue professionnelle *Le français dans le monde* a revu sa ligne éditoriale, faisant la part belle à la diversité des approches éducatives francophones. *Francophonies du Sud* reçoit toujours un appui important de l'OIF, et un numéro spécial sur le français en contexte arabophone a été publié.

Enfin, un ouvrage régional collectif sur la Francophonie et les cultures nationales, *Horizons francophones, des Balkans au Caucase*, a été publié au printemps 2010 à la suite du colloque organisé par le Créfeco sur ce thème.

L'édition scolaire

Les livres, dictionnaires et manuels scolaires font souvent cruellement défaut dans les pays du Sud. L'OIF, forte de son expertise dans le domaine de l'édition scolaire, a choisi de favoriser la production régionale de manuels et d'ouvrages scolaires tout en maintenant son appui aux pays ne disposant pas des structures éditoriales nécessaires. Cette approche complémentaire et ciblée de l'OIF contribue à réduire les coûts des ouvrages et par voie de conséquence en a démocratisé l'accès. À titre d'exemple, pour la



À l'occasion de l'inauguration de l'espace Ifadem à l'École normale supérieure d'Abomey au Bénin le 15 septembre 2009, le Secrétaire général de la Francophonie a remis le Dictionnaire Universel.

EN CHIFFRES

100 000 exemplaires du *Dictionnaire Universel* édité par Hachette ont été offerts par la Fondation Lagardère à la Francophonie qui les a distribués aux enseignants de français, prioritairement aux bénéficiaires de l'Ifadem.

période 2009-2010, trois manuels de français langue étrangère ont été produits pour les pays lusophones ; deux manuels d'apprentissage de la lecture ont été publiés par les éditions Alpha du Niger ; trois manuels sur l'éducation à la citoyenneté ont été produits par l'INDRAP du Congo ; un répertoire des professionnels africains a été édité.

L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION EN FRANÇAIS AVEC TV5MONDE

Dans le cadre de sa mission en faveur du rayonnement de la langue française, TV5MONDE a développé sur son portail Internet, autour de ses programmes, avec le soutien de l'OIF et de l'AUF, un vaste dispositif d'outils pédagogiques pour le français langue étrangère ou langue seconde. Plusieurs dizaines de milliers d'enseignants de français du monde entier et plusieurs millions d'apprenants utilisent aujourd'hui ce dispositif. Les établissements scolaires des pays francophones, les instituts culturels, les Alliances françaises sont de plus en plus nombreux à l'employer et à le recommander.

L'action de l'OIF et de TV5MONDE en faveur de l'apprentissage et de l'enseignement du français a connu, en 2009 et 2010, des développements significatifs.

Le dispositif multimédia *Apprendre et enseigner avec TV5MONDE*, s'appuyant sur les contenus de l'antenne et du site Internet de la chaîne, s'est enrichi de nombreuses collections thématiques, sur la bande dessinée, le théâtre, l'Europe, les richesses culturelles et les paysages de grandes métropoles et de régions françaises.

Des fiches consacrées à plusieurs émissions africaines ont été conçues par des enseignants du Centre béninois de langues étrangères et par la volontaire francophone envoyée par l'OIF au Bénin pour le compte de TV5MONDE. Un cours multilingue pour grands débutants, Première classe avec TV5MONDE,

permet dorénavant aux étudiants, aux fonctionnaires et professionnels de s'initier aux rudiments de la langue. Ce qui lui a valu d'être référencé par plusieurs sites professionnels dont les sites officiels du ministère de l'Éducation de la Communauté française de Belgique (www.enseignement.be), de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (www.ciip.ch) et du Centre collégial de développement et de matériel didactique du Québec (www.ccdmd.qc.ca).

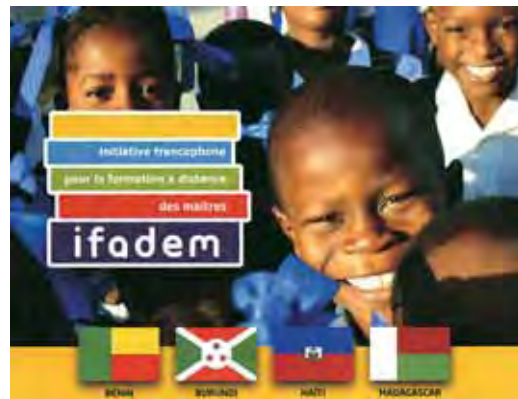
Apprendre et enseigner avec TV5MONDE fournit gratuitement aux enseignants de français langue étrangère et français langue seconde un ensemble d'outils, de services et de ressources pour exploiter les émissions de la chaîne et les documents en ligne sur tv5monde.com. L'originalité de cette approche tient au fait que TV5MONDE travaille en association avec des spécialistes de la pédagogie du français langue étrangère pour proposer aux enseignants de français langue étrangère des pistes d'activités appelées à introduire tous ces contenus de la manière la plus pertinente possible en classe. Ainsi, programmes et manuels sont enrichis par des documents « authentiques », vivants et éphémères.

Les sites Enseigner.TV et Apprendre.TV ont totalisé plus de 2 millions de visites en 2009, tandis que la rubrique « langue française » restait en tête des consultations avec 1,5 million de visites mensuelles, grâce notamment à son dictionnaire multifonction et à son émission *Merci, Professeur* animée par le recteur de l'AUF, Bernard Cerquiglini.

IFADEM OU LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU SERVICE DU SECTEUR ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL

Lors du Sommet de Bucarest en 2006, les chefs d'État et de gouvernement francophones ont manifesté leur volonté de répondre au défi de l'éducation pour tous en 2015, l'un des huit Objectifs du millénaire pour le développement des Nations unies. C'est ainsi qu'à la demande expresse du Secrétaire général de la Francophonie, l'OIF et l'AUF conçoivent l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (Ifadem). Au Sommet de Québec en octobre 2008, la Résolution finale sur la langue française sollicite « un renforcement des programmes de formation initiale et continue des enseignants, notamment en appuyant l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres ».

L'Ifadem a pour objectif principal l'amélioration des compétences des enseignants du primaire dans le domaine de l'enseignement du français, ultérieurement



EN CHIFFRES

L'Afrique a besoin de recruter plus de 2 millions d'enseignants d'ici à 2015, soit une augmentation de près de 70 % des recrutements (source : Institut de la statistique de l'Unesco).

dans les autres disciplines enseignées en français. Elle propose un dispositif de formation hybride, en grande partie à distance, rythmée par des regroupements, et qui intègre une importante composante de technologies de l'information et de la communication.

Copilotée et financée paritairement par l'OIF et l'AUF, soutenue par des contributions volontaires du Québec et de la Communauté française de Belgique, l'Ifadem est déployée dans quatre pays tests, le Bénin, le Burundi, Haïti et Madagascar.

En concertation avec chacun de ces pays et avec l'exigence d'une complémentarité avec les autres organismes internationaux ou les coopérations opérant localement dans le secteur de l'éducation, l'Ifadem concerne les enseignants bénéficiant d'une

Gouvernance de l'Ifadem à l'échelle des pays bénéficiaires

Les experts techniques internationaux forment les acteurs de terrain et accompagnent la mise en place du dispositif dans les pays au bénéfice des enseignants du et en français.

LES RÉDACTEURS DE CONTENUS

conçoivent le parcours de formation, produisent les contenus pédagogiques, forment les animateurs et tuteurs à l'utilisation des livrets.

LES EXPERTS CONTENUS INTERNET

déterminent les contenus à proposer sur le site national, collectent et conçoivent des ressources, et les scénarisent pour une utilisation interactive.

LE COMITÉ NATIONAL désigne et coordonne les acteurs de terrain.

LES ANIMATEURS

prennent en charge la formation des instituteurs pendant les regroupements.

LES TUTEURS

assurent l'encadrement pédagogique d'un groupe d'instituteurs pendant les périodes d'autoformation.

LES ANIMATEURS 3i

mettent en œuvre les ateliers d'initiation à l'informatique et à Internet.

formation professionnelle et pédagogique minimale et qui ont déjà la responsabilité de classes, prioritairement dans des zones rurales. L'initiative s'intègre par ailleurs dans les plans, actions et stratégies de professionnalisation des enseignants développés par les États.

Financée à hauteur de 1,5 million d'euros pendant la phase expérimentale, elle prévoit, selon les pays, entre 160 et 200 heures de formation étalées sur neuf mois. Ce parcours est rythmé par trois regroupements de deux ou trois jours : en début, au milieu et en fin de formation. Celle-ci se déroule essentiellement à distance mais elle est accompagnée par un tutorat de proximité qui permet d'encadrer le travail des enseignants.

Une typologie d'acteurs de terrain, intervenants du dispositif de formation, est établie : rédacteurs, animateurs, animateurs 3i, tuteurs et experts contenus Internet. La typologie est commune aux quatre pays, mais s'adapte à la réalité académique locale, le tuteur étant, selon les cas, un directeur d'école (Bénin), un inspecteur (Burundi, Haïti) ou un conseiller pédagogique (Madagascar).

Chaque enseignant reçoit une dotation pédagogique complète : dictionnaire, grammaire, ressources audio disponibles sur un lecteur mp3 ou un CD, et des modules de formation édités sous forme de livrets dont le nombre varie selon les pays.

Le dispositif intègre l'installation d'espaces numériques Ifadem, équipés d'ordinateurs portables connectés à Internet, choisis selon des critères de basse consommation énergétique. L'alimentation électrique de ces espaces est complétée par une production locale d'énergie de substitution grâce à des panneaux solaires couplés à des batteries spécialement installés dans des établissements de formation des maîtres. Sont organisés dans ces espaces numériques, pendant les regroupements, des ateliers d'initiation à l'informatique et à l'Internet. Les équipements peuvent également être utilisés pour présenter des ressources audiovisuelles et servent à la formation des élèves instituteurs hors du contexte Ifadem.

Cette complémentarité de compétences et d'expériences entre l'OIF et l'AUF a certainement été l'un des facteurs du succès de l'Initiative comme en atteste l'évaluation externe réalisée au printemps 2010 : « L'OIF dispose d'une légitimité politique forte et de la capacité à négocier avec les acteurs politiques et institutionnels locaux. L'AUF quant à elle bénéficie de relais locaux (campus numériques francophones) et la capacité à mobiliser des expertises scientifiques et technologiques. »



TÉMOIGNAGE

Victoire Nahimana

Directrice des Bureaux pédagogiques au ministère de l'Éducation primaire et secondaire du Burundi, présidente du Comité national Ifadem

Proposition en 2006 du Secrétaire général de la Francophonie en personne, le président Abdou Diouf, l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres est devenue en 2010 un projet national du Burundi.

Cette « initiative » de la Francophonie, nous l'avons traduite en actes. En trois ans, avec le concours d'experts internationaux, nous sommes parvenus à mettre en place avec succès un dispositif innovant – à la fois « en présence » et à distance – de formation continue des enseignant(e)s. Six cent vingt-sept instituteurs titulaires de 5^e année et leurs directeurs d'école de Bujumbura-Mairie et de Kayanza ont été les premiers à expérimenter l'Ifadem (180 heures de formation).

Les résultats de l'évaluation finale se passent de commentaires : 90,3 % de l'effectif initial ont en effet réussi les épreuves et bénéficieront dès lors d'un avancement sur la grille de la fonction publique burundaise.

En reconnaissant la formation Ifadem dans le parcours professionnel des maîtres, le Burundi s'est résolument engagé dans une politique de professionnalisation, donc d'amélioration des enseignements dispensés. Et, avec l'Ifadem, il fait le choix d'un enseignement de qualité, ouvert à tous les élèves, sans disparité entre garçons et filles, entre élèves des villes et des zones rurales.

Ce choix est celui des autorités. Il est également celui des enseignant(e)s. Nous en voulons pour preuve le taux de réussite précédemment cité, le nombre très réduit d'abandons et la très forte demande des enseignant(e)s à bénéficier, dans le cadre de leur formation Ifadem, d'une initiation à l'informatique et à Internet. Pour parler franchement, en créant des espaces numériques connectés à Internet grâce à des panneaux solaires et à une antenne satellite, nous avons le sentiment d'avoir contribué à mettre un terme au « désenclavement numérique » et ouvert nos collègues enseignant(e)s aux voies de la modernité. Sans parler de la documentation pédagogique que reçoit chacun de ces « espaces Ifadem » et des trente-trois mille dictionnaires offerts par la Francophonie : chaque maître burundais en a reçu un !

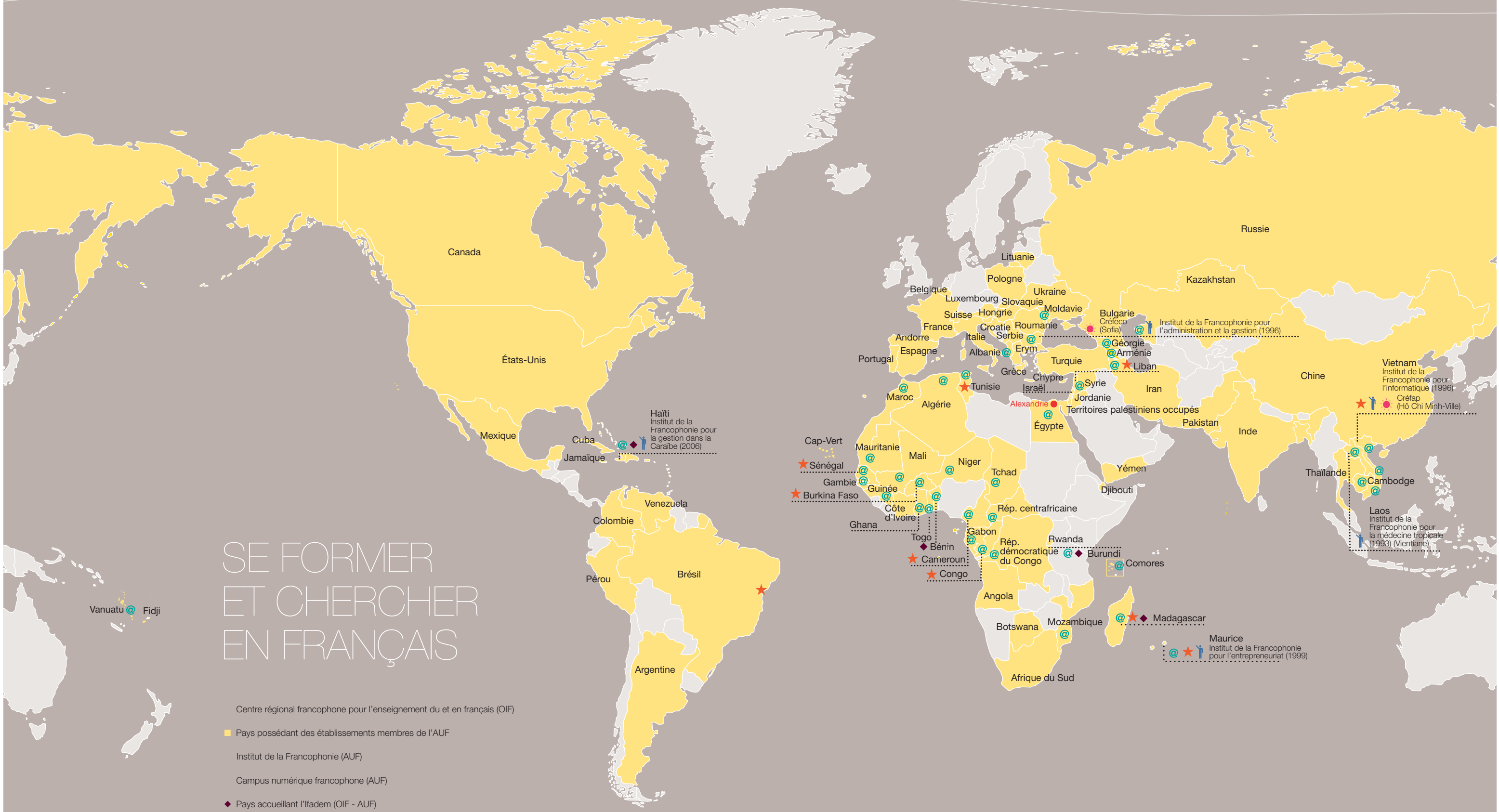
Mais autant que ce « désenclavement numérique », c'est une sorte de « désenclavement pédagogique » que nous connaissons grâce à l'Ifadem. Proposer une nouvelle didactique du français a en effet d'ores et déjà incité les maîtres à modifier leurs pratiques de classe, à améliorer notamment la correction phonétique et l'enseignement du vocabulaire et de la grammaire.

Au terme de cette expérimentation, nous voici donc « condamnés au progrès ». Dans les trois années à venir nous espérons que l'Ifadem, avec l'aide des partenaires techniques et financiers, couvrira l'ensemble de notre pays. Plus de sept mille instituteurs, directeurs d'école et formateurs seront formés ainsi que quatre mille élèves-instituteurs ; les élèves des lycées seront initiés à l'usage du numérique ; lycées et « espaces Ifadem » recevront enfin des dotations pédagogiques et celles-ci seront gérées par des personnels qualifiés.

Pour avoir été le premier des quatre pays test à avoir fait l'essai de cette Initiative et, dans le même temps, avoir montré à quel point celle-ci répondait exactement aux attentes et besoins des communautés enseignantes d'aujourd'hui, le Burundi se trouve en position de « pilote ». Il ouvre en quelque sorte « les chemins du futur » et peut servir d'exemple référent, croyons-nous, aux pays francophones qui ambitionnent de relever avec succès les défis des Objectifs du millénaire. »

SE FORMER ET CHERCHER EN FRANÇAIS

- Centre régional francophone pour l'enseignement du et en français (OIF)
- Pays possédant des établissements membres de l'AUF
- Institut de la Francophonie (AUF)
- Campus numérique francophone (AUF)
- ◆ Pays accueillant l'Ifadem (OIF - AUF)
- Université Senghor
- Pôle d'excellence AUF 2007-2010



Vanuatu @ Fidji

ENCOURAGER L'EXCELLENCE UNIVERSITAIRE ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE FRANCOPHONE

Depuis sa création en 1961, l'Agence universitaire de la Francophonie s'attache à offrir aux étudiants de l'espace francophone, mais aussi de pays non membres de la Francophonie, des formations de qualité en langue française, tant dans le cadre de formations ouvertes et à distance qu'au sein de filières universitaires d'excellence et d'instituts à la pointe de l'innovation. En outre, afin de perfectionner le cursus des étudiants, l'Agence met en place un important dispositif de bourse de mobilités Sud-Nord mais également Sud-Sud.

L'AUF DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE UNIVERSITAIRE FRANCOPHONE

L'AUF a bâti un vaste espace francophone de formation et de recherche. Il regroupe aujourd'hui 759 établissements universitaires dans 90 pays sur les cinq continents, des plus prestigieux aux établissements moins favorisés, dans des pays nécessitant une aide et un soutien. Cet ensemble impressionnant repose sur une conviction : le développement solidaire et durable doit prendre appui sur un enseignement supérieur structuré, moderne, relié au reste du monde et formant efficacement les générations futures.

Appuyer le renforcement de la gouvernance des universités

La Francophonie a engagé des actions de coopération au profit des universités du Sud, fondées sur le dialogue, l'échange d'expertise et l'accompagnement en matière de gouvernance universitaire. Ainsi, l'appui de l'AUF vise essentiellement à promouvoir, par un ensemble de séminaires et d'ateliers, la définition d'outils de gestion académique et stratégique, de gestion des biens et des services, qui prennent mieux en compte les spécificités et les contraintes propres aux universités du Sud, développant ainsi les conditions favorables au changement.

Les aspects administratif (aide à la formation et à la gestion universitaire) et institutionnel (aide à la mise en place de réformes, de conseil scientifique, évaluation de formations ou de projets, restructuration d'établissements) sont au cœur du dispositif. Les thèmes débattus traitent de la gestion et modernisation des universités, du développement d'une culture d'évaluation (évaluation des programmes, évaluation des unités d'enseignement et de recherche, procédures d'accréditation, évaluation des enseignants), de la formation des gestionnaires universitaires, de la formation de formateurs, du soutien à la pédagogie universitaire comprenant l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, du renforcement des activités de recherche, en particulier au travers de la formation doctorale et des cotutelles de thèses, et enfin de la recherche de nouvelles sources de financement universitaire.

Les actions déléguées sont le cadre opératoire de mandats confiés à l'AUF par des États ou organismes pour la mise en œuvre de tout ou partie de leurs propres programmes considérant sa nature multilatérale comme sa capacité à mobiliser ses propres compétences ou celles de ses réseaux d'experts. Dans ce cadre, l'AUF s'attache à identifier et mobiliser des experts principalement du Sud et, en tant qu'opérateur de terrain, anime la gestion de projets confiés par les partenaires sur leurs crédits.

Faciliter la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs

En dehors des mobilités existantes, l'AUF a voulu répondre à un besoin spécifique des universités, en particulier du Sud, confrontées au renouvellement du corps professoral en mettant en place le programme « Horizons francophones ».

L'objectif est de constituer un réseau d'universités favorisant des partenariats scientifiques sur une thématique donnée entre des institutions membres. Il s'agit, d'une part, de conduire au niveau doctoral les enseignants-chercheurs des universités membres du Sud puis, d'autre part, de faciliter leur retour dans leur université d'origine, tout en les intégrant dans des coopérations scientifiques à moyen et long terme. Deux projets ont été lancés en Afrique de l'Ouest en 2009-2010 : l'un sur les sciences de l'eau, l'autre en santé et productions animales.

L'action « Mobilité scientifique et universitaire » vise à faciliter la circulation des personnes afin de : développer le corps des enseignants et des chercheurs au Sud; renforcer les compétences scientifiques et universitaires des établissements du Sud; amplifier les échanges scientifiques et intellectuels; favoriser la mobilité des jeunes et des femmes; promouvoir la science en français sur la scène internationale; contribuer au développement et à la pluralité de l'espace universitaire. Les bourses de mobilités sont d'abord et avant tout attribuées dans l'intérêt des institutions universitaires. Les mobilités servent ainsi des stratégies universitaires ou scientifiques tout en favorisant des plans de carrière universitaire ou d'études.

Ce dispositif s'adresse en priorité aux institutions dotées des plus faibles moyens parce que sa vocation est de susciter et promouvoir les potentiels scientifiques francophones du Sud au niveau international. Les flux de mobilités régionales entre pays du Sud sont privilégiés afin de valoriser les compétences universitaires et de renforcer les réseaux entre les établissements du Sud. La politique du genre est fortement encouragée à qualité de candidature égale. Pour l'année universitaire 2009-2010, l'AUF a attribué 244 bourses de mobilités de niveau doctorat ou post-doctorat.

Promouvoir les réseaux scientifiques

L'AUF soutient la recherche scientifique francophone, laquelle, pour affirmer sa place dans le débat scientifique mondial, doit diffuser davantage, pour mieux valoriser, ses résultats et productions. Le portail « Savoirs en partage », qui verra le jour à la fin 2010, proposera une porte d'entrée unique pour tous les contenus existants produits par les réseaux de chercheurs et universités membres – recherches, ouvrages, revues, cours en ligne, sites web – et une méthodologie qui permettra la mutualisation des productions et le partage des savoirs.

Un campus numérique francophone est une implantation de l'AUF qu'elle cogère avec l'établissement qui l'accueille. C'est une appellation générique pour l'ensemble des structures qui promeuvent les technologies de l'information et de la communication.

Développer les campus numériques francophones

Le réseau des campus numériques francophones est ainsi à la fois un réseau humain de compétences et de partenaires; un réseau physique d'implantations; un réseau électronique d'échanges et un réseau de projets opérationnels et innovants.

Enfin, les « campus partenaires » ont été créés en décembre 2008 : neuf sont ouverts ou en cours d'installation à Libreville (Gabon), à Maputo (Mozambique), à Luganville (Vanuatu), à Fianarantsoa (Madagascar), à Banjul (Gambie), à Ouagadougou (Burkina Faso), à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), à Ngozi (Burundi), à Dakar (Sénégal). Deux autres campus partenaires devraient être ouverts avant la fin de l'année 2010 à Kunming (Chine) et à Gafsa (Tunisie). Créé au sein d'une institution membre de l'AUF par un partenariat « ouvert », ce campus « décentralisé » étend le maillage du réseau des campus numériques, tout en initiant d'autres actions prioritaires pour les institutions concernées. L'AUF en tant que partenaire fournit certains services et met son expertise à la disposition des acteurs.



FoCUS

L'INSTITUT PANAFRICAIN DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE

Créé en 2009 à l'initiative de l'AUF et l'Association des universités du Commonwealth, avec l'appui du ministère de l'Enseignement supérieur du Cameroun et sous l'égide de l'Unesco, l'Institut panafricain de la gouvernance universitaire, (Ipagu) se donne comme objectif d'améliorer l'ensemble des pratiques qui concourent au bon fonctionnement de l'enseignement supérieur en Afrique. Cet institut régional à vocation internationale est basé à l'Université de Yaoundé II, à Soa au Cameroun. En partenariat étroit avec l'Association des universités africaines, l'Unesco et l'Union africaine, l'Institut a pour projet de : identifier et partager les bonnes pratiques en matière de gouvernance universitaire issues du continent africain et/ou de l'international; renforcer les capacités des établissements et aider à la prise de décisions des dirigeants; développer des outils de veille sur la bonne gouvernance universitaire à travers un observatoire; concevoir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de formation à la gouvernance universitaire en développant une culture professionnelle; mettre en place des outils d'évaluation de la gouvernance des institutions d'enseignement supérieur et valables pour l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur.

EN CHIFFRES

En 2010, on dénombrait **45 campus numériques francophones à travers le monde.**

FOCUS

LES ÉCO-CAMPUS

L'évolution récente des équipements informatiques, celle des éco-technologies et l'apparition de volontés politiques d'utilisation plus rationnelle de l'énergie conduisent l'Agence à faire évoluer son modèle d'infrastructures vers une deuxième génération de campus, ou éco-campus, visant une meilleure efficacité énergétique. Les objectifs sont avant tout de proposer une économie articulée autour d'une forte baisse de la consommation d'énergie du plateau technique, voire du bâtiment, et de la production locale d'énergie de substitution (solaire, éolien, etc.). Six campus numériques d'Afrique de l'Ouest (Dakar, Saint-Louis, Conakry, Niamey, Ouagadougou et Cotonou) sont désormais équipés d'un système de secours électrique qui leur garantit une autonomie de fonctionnement variant de 6 à 12 heures.

Les formations ouvertes et à distance

L'expression « formations ouvertes et à distance » désigne des cursus suivis à distance (en ligne sur Internet) débouchant sur des diplômes d'État ou d'université. Les « nouvelles technologies éducatives » désignent quant à elles des cours et des ressources scientifiques utilisant les technologies de l'information et de la communication et utilisables en autoformation. Servant à réviser et approfondir les cours, ces ressources sont disponibles sur Internet ou sur cédérom. Les campus numériques francophones offrent les infrastructures techniques nécessaires au suivi de ces formations.

L'AUF propose plus de soixante-dix formations ouvertes et à distance et offre des allocations d'études afin de suivre ces licences et ces masters proposés par des universités en Belgique, au Burkina-Faso, au Cameroun, au Canada-Québec, en France, au Sénégal et en Tunisie.

Progression des candidatures et des formations diplômantes ouvertes et à distance de l'AUF

2008-2009

49 formations diplômantes

8 608 candidatures

2009-2010

62 formations diplômantes

10 444 candidatures

L'UNIVERSITÉ SENGHOR D'ALEXANDRIE, L'EXCELLENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Le projet de création d'une université francophone au service du développement africain a été présenté et adopté au Sommet de la Francophonie à Dakar (1989). En octobre 1990, l'Université Senghor, établissement privé de 3^e cycle reconnu d'utilité publique internationale, ouvrait ses portes. Opérateur direct de la Francophonie, elle a pour vocation d'être une université francophone internationale à finalité professionnelle, au service du développement africain.

Parier sur le développement et la solidarité

L'Université Senghor propose des formations pluridisciplinaires et pluri-thématiques consacrées au développement durable dans un contexte de mondialisation. Elle a pour vocation de former et de perfectionner des cadres et formateurs de haut niveau des secteurs public et privé et d'orienter leurs aptitudes vers l'exercice des responsabilités dans certains domaines prioritaires pour le développement. Tissant un réseau de compétences et d'expertises au moyen de la professionnalisation de ses auditeurs par le biais de formations continues et à distance, elle pilote des projets en matière de développement à travers les travaux de ses étudiants.

À travers ses quatre départements (administration-gestion, culture, environnement, santé), l'Université Senghor délivre un master professionnel en développement qui se décline en huit spécialités : Gestion de projets ; Gouvernance et management public ; Gestion du patrimoine culturel ; Gestion des industries culturelles ; Gestion de l'environnement ; Santé internationale ; Politiques nutritionnelles ; Gestion des systèmes éducatifs.

L'Université Senghor, tournée prioritairement vers les pays africains francophones, accueille aussi des étudiants en provenance d'Asie du Sud-Est francophone (Vietnam, Laos, Cambodge) et d'Haïti. Elle est désormais ouverte à tous les francophones intéressés par les questions de développement, et prépare aux métiers du développement durable dans la droite ligne des Sommets de la Francophonie de Ouagadougou (2004), de Bucarest (2006) et de Québec (2008). Elle accueille ainsi des étudiants du Nord, notamment de France et de Belgique.

Des diplômés internationalement reconnus à haute valeur ajoutée

La qualité de ses diplômés partout reconnue en Afrique contribue à la bonne notoriété de l'Université comme en témoigne le nombre croissant de candidats

inscrits chaque année (3 458 candidatures provenant de 52 pays en 2009), démontrant ainsi l'intérêt suscité par cette université originale à plus d'un titre :

- au regard de sa mission, unique en son genre en Afrique puisqu'elle est la seule à offrir une approche globale du développement durable ;
- par le public visé : elle est l'une des très rares universités à assurer la promotion en cours d'emploi. Les étudiants, de niveau licence, ont tous une expérience professionnelle de plusieurs années avant leur arrivée à Alexandrie ;
- par sa méthode pédagogique qui fait appel à des professeurs provenant de tout l'espace francophone : Canada, Europe, Afrique, offrant un brassage culturel supplémentaire, gage d'une plus grande ouverture d'esprit et d'une vision élargie de la société qui se mondialise.

Former les cadres africains de demain

Toujours attentive à l'évolution des besoins en matière de développement, l'Université Senghor, parallèlement à son master en développement, a développé un programme de formations continues de une à neuf semaines, se tenant soit à Alexandrie, soit dans un pays africain pour répondre à une demande locale ou à un besoin régional. La plupart de ces formations sont organisées en collaboration avec d'autres partenaires, tels l'OIF, l'AUF, l'AIMF, la Confém, le Programme des Nations unies pour le développement, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, etc.

Ces formations continues ont permis, ces dernières années, de former près de deux mille cadres africains. D'ici à 2013, elles vont profiter à trois mille autres.

Encourager et valoriser l'expertise au Sud

Le développement et la valorisation de l'expertise au Sud est un véritable enjeu du développement pour l'espace francophone et la planète. C'est en s'entourant de cadres locaux hautement compétents que les États, les gouvernements et les administrations des pays du Sud se donneront les moyens nécessaires pour assurer le plein développement de leurs territoires.

L'AIMF place cette valorisation de l'expertise francophone au cœur de ses programmes. Chaque projet mis en œuvre est pris comme une occasion de renforcer l'organisation des services locaux et de former les cadres à une gestion moderne, axée sur les résultats, en valorisant les transferts de savoir-faire Sud-Sud. ■



FOCUS

L'ASSOCIATION DES SENGHORIENS

Les diplômés de l'Université Senghor se sont regroupés en associations nationales, elles-mêmes réunies dans l'Association internationale des diplômés de l'Université Senghor. L'annuaire en ligne des Senghoriens, élite administrative et économique du continent africain, est consultable sur le site Internet de l'Université : www.usenghor-francophonie.org. Il met à la disposition des entreprises et des opérateurs de la Francophonie un réseau de responsables particulièrement utile.

RENFORCER LES LIENS AVEC LES UNIVERSITÉS

Les liens qui unissent les villes aux universités sont au cœur de la réflexion actuelle de l'AIMF, ce qu'a rappelé le colloque de Lausanne d'octobre 2009. Si la ville peut apporter beaucoup à l'université en termes d'environnement et d'attractivité, l'université est une source de savoir qui peut être mise au service du développement local. L'AIMF a conclu en décembre 2009 une convention avec l'Université Senghor d'Alexandrie, autour de trois axes de travail : l'animation d'un réseau sur la gouvernance urbaine ; la confection d'études sur la gouvernance urbaine ; l'échange de banques de données sur les savoirs et les métiers liés à l'urbain.

Une étude réalisée par des étudiants de l'Université Senghor a démontré l'originalité, le savoir-faire particulier des municipalités de Bamako, Casablanca, Cotonou, Douala, Ouagadougou, tant en matière de suivi des recettes que dans le fonctionnement de la chaîne fiscale. Le colloque organisé à Alexandrie en septembre 2010 sur « Fiscalité locale, moteur de progrès » en a fait le bilan.

4

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDARITÉ

La solidarité est pour la communauté francophone, qui accueille tout à la fois des pays parmi les plus riches mais aussi les plus pauvres de la planète, un principe fondateur qui détermine autant sa stratégie politique que ses actions de concertation et de coopération.

Depuis le X^e Sommet de Ouagadougou (2004) et l'adoption du Cadre stratégique décennal, l'Organisation internationale de la Francophonie agit en faveur d'un développement durable et solidaire fondé sur un progrès économique inclusif, un développement social équitable, une gestion maîtrisée des ressources naturelles, une prise en compte de la diversité culturelle et des garanties de démocratie et d'État de droit. À cette fin, elle œuvre au quotidien à l'intégration des pays francophones en développement dans l'économie mondiale en leur facilitant l'accès aux financements publics, en les aidant à participer pleinement aux négociations internationales et en renforçant les capacités des communautés locales à prendre part au processus de développement.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La protection de l'environnement, de la biodiversité et la maîtrise de l'énergie sont des conditions essentielles à un développement durable dans la mesure où les populations les plus pauvres sont aussi les plus dépendantes de leur milieu et les plus exposées à sa dégradation. C'est pourquoi la Francophonie aide ses États membres à développer une meilleure gestion et utilisation des ressources énergétiques et à améliorer l'intégration des problématiques environnementales au sein de leurs politiques nationales, tout en soutenant les concertations francophones lors de grandes conférences internationales. L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, dédié à la mise en œuvre de cette politique, déploie, outre ses actions de terrain, des programmes destinés à favoriser le renforcement des capacités et compétences professionnelles ainsi que la diffusion d'une information de qualité en français.

EN CHIFFRES

Les États et gouvernements membres de l'OIF représentent plus de 20 % du commerce mondial de marchandises (source : OMC).

L'ONU et l'Organisation internationale des migrations estiment entre 50 et 150 millions le nombre de personnes devant migrer d'ici à la fin du XXI^e siècle pour des causes environnementales et climatiques.

AGIR EN FAVEUR DES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renforcement et la consolidation des capacités et le développement des compétences professionnelles sont au cœur de l'activité de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), qui agit spécifiquement au niveau des stratégies nationales de développement durable, de l'économie de l'environnement et de l'évaluation environnementale, des politiques de l'énergie et de l'efficacité énergétique.

Accompagner les stratégies nationales

L'adoption des stratégies nationales de développement durable, relatives à la protection de l'environnement et à la réduction de la pauvreté, reste encore, malgré les efforts consentis par les pays en voie de développement francophones, un défi à relever. Tout comme celui du renforcement des capacités dans le domaine de la formulation des politiques nationales de gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles, et plus particulièrement de l'énergie et de l'eau. Les concertations francophones, à l'occasion des rencontres internationales sur les stratégies nationales de développement durable, ainsi que les sessions de perfectionnement à l'intention des acteurs directement concernés au niveau national et local montrent que des solutions à long terme exigent des initiatives locales, multiples, diverses, reflétant les cultures et les milieux naturels dans lesquels elles sont prises.



Renforcer les capacités pour une gestion durable des ressources naturelles

Depuis le Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002), tous les États doivent prendre des mesures pour accélérer la formation de leur stratégie nationale de développement durable (SNDD). C'est dans ce contexte que la Francophonie, à travers l'IEPF, appuie ses États membres, prioritairement ceux du Sud, dans leur processus d'élaboration et de mise en œuvre de ces stratégies. Cette tâche est au cœur de l'activité de l'IEPF du fait de l'insuffisance et parfois de l'absence de compétences nécessaires des acteurs des pays en voie de développement dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et du développement durable. Elle concerne spécifiquement l'élaboration de SNDD, la connaissance de l'économie de l'environnement, de l'évaluation environnementale et la maîtrise de l'efficacité énergétique et des politiques énergétiques. Depuis 2008, parmi les nombreuses activités réalisées par l'IEPF, on peut citer :

- La mise en œuvre d'un projet régional relatif aux stratégies pour le développement durable dans la Caraïbe francophone (Sainte-Lucie, Dominique, Haïti) qui met l'accent sur le renforcement des capacités pour les modes de consommation et de production durables. Un financement de 35 000 dollars US a été mobilisé auprès du Programme des Nations unies pour le développement pour lancer les activités de ce projet à Dominique et Sainte-Lucie. La recherche de financement à hauteur de 660 000 dollars US au profit d'Haïti est en cours de négociation auprès de la Banque caribéenne de développement.
- La réalisation en collaboration avec la Confémen, le Conseil syndical francophone de l'éducation et de la formation et la Fondation Monique-Fitz-Back d'un rapport sur la mise en œuvre de la Décennie de l'éducation pour le développement durable (DEDD, 2005-2014). Il a été présenté lors de la conférence internationale de l'Unesco sur le bilan à mi-parcours de la DEDD à Bonn au printemps 2009.
- La traduction et la diffusion du texte des négociations lors des travaux sur la norme ISO 26000, *Lignes directrices pour le développement durable*. Cette norme constitue actuellement un enjeu majeur en matière de développement durable, de responsabilité des organisations et pour les SNDD. Pour ce faire, les experts de seize pays ont été mobilisés pour la création d'un réseau sur la responsabilité sociétale. À cela s'ajoute l'appui de l'OIF au réseau « Normalisation et Francophonie ».
- La formation de 600 experts de pays de l'UEMOA pour l'élaboration des SNDD grâce au manuel méthodologique d'intégration des modes de production et de consommation durables : *Planifier le changement*.
- En partenariat avec le Programme des Nations unies pour l'environnement et l'Union européenne, la Francophonie a mis en œuvre un projet pilote de renforcement des capacités sur les achats publics durables au profit du Liban, de Maurice et de la Tunisie d'un montant de 1,2 million d'euros.
- L'intégration des dimensions environnementales et sociales dans le processus africain des réformes des marchés publics s'est renforcée en collaboration avec la Banque africaine de développement.
- La réalisation et la validation par les autorités nationales du rapport *L'État du développement durable en Côte d'Ivoire* dans le cadre de l'appui au processus d'élaboration de la SNDD de ce pays.
- La réalisation et la validation par les autorités nationales du rapport *Diagnostic sur les stratégies sectorielles* du Togo dans le cadre de l'appui à l'élaboration de sa SNDD.
- Le Niger a bénéficié d'appuis techniques et financiers pour préparer la revue par les pairs de sa SNDD. Un rapport d'évaluation a été préparé et partagé par plus de cinquante experts nationaux.



Marchande de fruits, Vietnam.

Focus

L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE DES AVANTAGES

L'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (APA) revêtent une importance particulière pour les pays en voie de développement, car, tout en étant les principaux dépositaires de la diversité biologique, ils n'en reçoivent, la plupart du temps, qu'une part réduite. L'objectif de la Francophonie est de permettre aux délégués des États de l'espace francophone d'avoir une meilleure compréhension des enjeux et des processus d'ensemble en matière d'APA afin de contribuer à l'instauration d'un développement durable et solidaire. Depuis 2008, l'OIF, par le biais de l'IEPF, est devenue un partenaire permanent de l'initiative de renforcement des capacités en matière d'APA en Afrique en organisant des ateliers de formation à l'intention des pays de l'Afrique de l'Ouest, du Maghreb et de l'océan Indien. Le *Manuel de vulgarisation sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages* a été publié.





ORGANISER ET DIFFUSER L'INFORMATION

La Francophonie, grâce à l'IEPF, dispose de trois outils de diffusion et d'information sur le développement durable : Médiaterre, *Liaison-énergie-francophonie* et *Objectif Terre*. Par ailleurs, des guides, des monographies ainsi que d'autres publications sur des thématiques spécifiques sont produits, pour répondre aux besoins des bénéficiaires. De même, des publications spécifiques aux grandes conférences internationales sont produites pour faciliter la participation des États francophones. Ainsi par exemple, un *Glossaire du climat* en version bilingue français-anglais a été mis à la disposition des délégués participant au Sommet de Copenhague sur les changements climatiques (COP-15), en décembre 2009.

FOCUS

LE PROJET INITIATIVE EAU

En marge du Sommet de Québec, l'OIF a signé une entente avec la Fondation Prince Albert II de Monaco pour le développement d'un projet pilote sur la gestion intégrée des ressources en eau.

Quatre pays de l'Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal) ont été retenus pour abriter des projets d'accès à l'eau potable et/ou d'assainissement dans des zones rurales ou périurbaines.

Huit projets, à raison de deux par pays, ont été exécutés courant 2010 avec des ONG locales sous la coordination technique du Centre régional d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à faible coût. L'objectif est de disposer d'eau et d'assainissement, accessibles et maîtrisables par les bénéficiaires.



« Liaison Énergie-Francophonie » et « Objectif Terre »

D'une parution trimestrielle, *Liaison Énergie-Francophonie* a consacré ses dernières livraisons aux thématiques suivantes :

- les transports face aux défis de l'énergie et du climat avec l'ONG Global Chance ;
- les forêts, l'énergie et le climat avec l'Association Silva (Réseau International Arbres Tropicaux, RIAT) ;
- l'énergie et l'évaluation environnementale avec le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) ;
- l'adaptation au changement climatique avec l'Institut de développement durable et des relations internationales ;
- l'énergie et les territoires avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Liaison Énergie-Francophonie est diffusé actuellement à 5 000 exemplaires.

Le bulletin trimestriel *Objectif Terre* fait le compte rendu des événements internationaux d'actualité tenus dans le cadre des conventions mondiales sur les changements climatiques et la biodiversité.

Médiaterre

Premier système d'information sur Internet sur le développement durable en français, Médiaterre compte 27 portails thématiques, régionaux ou d'acteurs. Il constitue un outil actif de connaissance et de veille pour les francophones. En 2009, une douzaine d'événements internationaux relatifs à l'énergie, à l'environnement et au développement durable (conférences des parties des conventions sur l'environnement, colloques, congrès...) ont été couverts par de jeunes reporters ou des professionnels expérimentés, en plus des actions d'animation régulières menées dans les vingt-sept portails thématiques et géographiques.

En 2009, Médiaterre, référencé par 17 000 sites, a connu en moyenne 5 000 visiteurs par jour, de plus de 100 pays. Deux millions de pages sont consultées chaque mois.



FACILITER L'INSERTION DES PAYS FRANCOPHONES AU SEIN DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

La crise alimentaire, énergétique, économique et financière de ces deux dernières années a aggravé les disparités existant déjà entre les pays riches et les pays pauvres. Il s'agit dès lors pour la Francophonie de soutenir les efforts visant l'insertion des pays francophones en développement dans un système économique mondial marqué par cette crise, accompagner leur intégration régionale, faciliter la diversification de leur économie par le développement d'entreprises créatrices d'emplois et de richesses, renforcer les capacités des communautés à participer au processus de développement local. Dans ce contexte, l'Organisation internationale de la Francophonie a choisi de concentrer ses interventions sur le renforcement des capacités, le transfert des connaissances et la pérennisation de l'expertise.

PARTICIPER AU RENFORCEMENT DES RELATIONS COMMERCIALES ET DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE FRANCOPHONE

Dans le cadre de la mondialisation, les négociations commerciales internationales sont de plus en plus complexes à appréhender. Le défi pour les pays francophones du Sud est de taille puisque leur développement actuel et futur dépend, en grande partie, de leur capacité à défendre leurs intérêts dans des enceintes multilatérales, comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Au final, c'est bien leur aptitude à s'insérer efficacement dans l'économie mondialisée qui est en jeu.

La Francophonie s'est donc engagée à porter sa contribution dans la formation des cadres du secteur public et des organisations économiques régionales en vue de renforcer leurs compétences techniques, conseiller au mieux les décideurs sur les politiques commerciales à adopter, mais aussi sur la manière de mener des négociations commerciales de haut niveau. L'objectif final de cet élan solidaire n'est pas l'assistance, mais le transfert durable de compétences au profit des pays membres de la Francophonie qui veulent accroître leur souveraineté économique.

EN CHIFFRES

On estimait, en 2010, à **1,5 milliard de travailleurs** en situation d'emploi vulnérable. (source : rapport 2010 du Bureau international du travail).



FoCUS

AVEC LES CHAMBRES DE COMMERCE, D'AGRICULTURE ET D'ARTISANAT

La Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones (CPCCAF) appuie les organisations intermédiaires que sont les chambres de commerce, d'agriculture ou d'artisanat.

La CPCCAF regroupe depuis sa création en 1973 les chambres de plus de trente pays francophones dont vingt-quatre en Afrique. Elle consolide leur rôle de médiateurs entre le public et le privé, et de structures autonomes pouvant organiser l'accès des entreprises aux services de veille, de documentation, d'appui financier et non financier.

La CPCCAF s'est investie avec l'OIF, dès octobre 2007, dans la définition et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des chambres africaines, puis, en 2008, avec la Chambre de commerce de Québec dans l'organisation de la Rencontre internationale de la Francophonie économique à Québec.

Par ailleurs, l'OIF et la CPCCAF ont travaillé à faire naître de nouvelles propositions d'actions, et, en novembre 2008, ont défini une feuille de route visant les grappes d'entreprises (systèmes productifs locaux, districts industriels, clusters, etc.).

en tant que nouveaux modes d'organisation du secteur privé structurant, pour les entreprises et les territoires et favorable à la croissance et à la diversification économique dans les pays francophones en développement.

Deux premières rencontres de sensibilisation et de réflexion sur la thématique ont d'ores et déjà été menées (www.cpccaf.org) et seront suivies d'un troisième volet, plus opérationnel, qui pourrait aboutir à la mise en place d'un mécanisme innovant de financement francophone de ce type spécifique de partenariat industriel et commercial que sont les « grappes d'entreprises ».



TÉMOIGNAGE

Pascal Lamy

Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce

“ Cette année consacre une double célébration : le quinzième anniversaire de l'Organisation mondiale du commerce et le quarantième anniversaire de l'Organisation internationale de la Francophonie. Nos deux institutions partagent une vision commune : celle d'un monde ouvert, mieux régulé, vivant au rythme des échanges, qu'ils soient commerciaux ou culturels. Cette vision commune se matérialise par le dialogue entre nos secrétariats et une étroite coopération en matière d'assistance technique. Le Programme de Doha pour le développement de l'OMC a introduit de nouveaux défis dans les négociations commerciales et a nécessité le renforcement, voire la création, au niveau des pays francophones en développement d'une masse critique de moyens humains et techniques aptes à optimiser la participation pleine et entière aux négociations et à renforcer le rôle et la place du commerce dans les stratégies nationales de développement. En réponse à ces préoccupations et pour optimiser l'efficacité de l'aide accordée aux pays, comme le recommande la Déclaration de Paris, l'OMC et l'OIF travaillent en étroite collaboration depuis 2003 afin de répondre aux besoins exprimés par les pays membres francophones d'Afrique, d'Asie ou d'Europe centrale et orientale.

Le partenariat entre les deux institutions porte sur des domaines aussi variés que le soutien au processus d'accession à l'OMC ; la formation des cadres en activité des secteurs publics et privés sur les accords commerciaux multilatéraux ; la formation et la mise à niveau des formateurs (professeurs d'université) ; le soutien à l'organisation et l'intégration des cursus sur les négociations dans les curricula des centres de formation partenaires ; l'établissement de centres de référence dans les pays et institutions sous-régionales francophones ; le renforcement des capacités des parlementaires francophones sur les questions du système de commerce multilatéral. Ce partenariat exemplaire, basé sur le partage des coûts, la mise à disposition d'experts, le recours aux réseaux de conseillers en politiques commerciales et l'échange d'informations, a déjà porté ses fruits : renforcement des liens interinstitutionnels entre l'OIF et l'OMC ; élargissement de notre partenariat à d'autres opérateurs de la Francophonie, tels que l'Agence universitaire de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ; amélioration du contenu des programmes de formation offerts ; et diversification des bénéficiaires, dont les parlementaires, la communauté académique et la formation des jeunes chercheurs, les opérateurs économiques, la société civile et les ONG.

Une centaine d'activités nationales et régionales ont été organisées au cours de ces deux dernières années. Plus de quatre mille personnes ont été sensibilisées et formées sur les questions de politiques commerciales. Je saisis donc cette opportunité qui m'est offerte pour saluer le dynamisme impulsé par S.E.M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, et par la même occasion féliciter nos deux institutions pour leurs efforts continus à servir nos pays membres francophones afin de les intégrer pleinement dans le système commercial multilatéral et de faire en sorte que le commerce international soit, concrètement, un vecteur de développement. ”

L'OIF mène à cet effet deux projets destinés à renforcer puis à rendre pérennes, d'une part, l'expertise francophone en négociation d'accords commerciaux (Rexpaco), d'autre part, les capacités des pays d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique (ACP) en formulation, négociation et mise en œuvre de politiques commerciales. Un troisième projet s'attache quant à lui à réduire les obstacles à l'intégration régionale.

Soutenir les experts et les négociateurs

À travers son projet Rexpaco, l'OIF, en association avec l'OMC, s'attache à former une masse critique d'experts francophones en négociation d'accords commerciaux. Afin de démultiplier et pérenniser le processus de formation, elle encourage l'émergence de pôles régionaux (Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord, Europe centrale et orientale et Asie-Pacifique) et s'est associée avec l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (Unitar) pour proposer des formations en ligne diplômantes aux cadres francophones.

En 2008-2009, le projet Rexpaco a permis, en collaboration avec l'Unitar, la formation de 337 cadres supérieurs de l'administration et des établissements bancaires et financiers des pays francophones en développement. En 2009, les séminaires régionaux de politiques commerciales, organisés en partenariat avec l'OMC et les ministères locaux du Commerce, ont rassemblé 189 participants. L'OIF apporte également son soutien aux organisations d'intégration régionale dans la formation de leurs experts et cadres – Cemac, UEMOA, Cedeao, Commission de l'océan Indien – dans la mesure où elles sont les chefs de file de la plupart des négociations commerciales internationales, et donc appelées à jouer un rôle moteur dans la réflexion stratégique, la coordination des positions nationales et la mise en œuvre des négociations commerciales. Elle apporte également un appui à leurs projets dans des domaines ciblés, tels que la réduction des obstacles à l'intégration régionale, le développement des échanges commerciaux intra et intercommunautaires et le renforcement du partenariat entre les espaces économiques francophones d'Afrique, d'Asie et de l'océan Indien. À cet effet, elle joue, en partenariat avec le Centre du commerce international, un rôle de facilitateur pour rapprocher les exportateurs et les importateurs de ces régions.

En 2008-2009, trois rencontres et 1037 tables de négociations commerciales bilatérales ont été organisées entre acheteurs et vendeurs, importateurs et exportateurs, de dix-sept pays francophones du Sud (quatorze des zones Cemac et UEMOA et trois de la zone Mékong). Celles-ci ont réuni 513 participants représentant plus de 371 entreprises. Au cours de ces rencontres, un contrat de vente de 35 500 tonnes de noix de cajou a été signé entre le Vietnam et la

Guinée-Bissau. Des contrats de vente de 70 000 tonnes de riz et des transactions commerciales d'un montant de 356 000 dollars US ont également été conclus, tout comme des contrats d'affaires pour un montant total estimé à 2,25 millions de dollars US en 2008 et à 27,696 millions en 2009.

CONCOURIR À UN MEILLEUR ACCÈS DES PAYS FRANCOPHONES AUX FINANCEMENTS POUR LE DÉVELOPPEMENT

La réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement nécessite que les pays francophones du Sud aient accès aux financements internationaux et en fassent un usage efficace. Afin d'aider ses membres à relever ces défis capitaux, l'OIF mobilise ses efforts prioritairement en direction du secteur privé, qu'elle accompagne dans son accès aux marchés de l'aide publique au développement, et du secteur public qu'elle aide dans sa gestion de la dette.

L'accès aux marchés de l'aide publique au développement

En vue de renforcer la capacité des secteurs privés locaux à se positionner sur les marchés financés par l'aide publique au développement, l'OIF avait mis en place le projet Amade en 2005 pour favoriser une meilleure connaissance des règles et procédures de passation des marchés publics, développer un service d'appui aux entreprises pour l'accès à ces marchés et participer à la transparence dans la gestion des ressources publiques.

Dix-neuf pays francophones du Sud et d'Europe centrale et orientale disposent actuellement d'un point focal qui, animé par des partenaires locaux, a pour mission d'assurer une veille stratégique, de dispenser



FoCUS

L'ACCÈS DES VILLES AUX FINANCEMENTS POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le financement du développement local constitue l'un des principaux problèmes auxquels font face les autorités locales. Depuis 2007, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) a entrepris un travail de fond autour de plusieurs axes :

- faire valoir auprès des bailleurs multilatéraux, notamment l'Union européenne, la pertinence de la collaboration directe avec les autorités locales ;
- apporter un appui technique et financier pour la présentation par les villes de demandes de financement auprès de ces bailleurs ;
- générer, autour d'une ville, la mise en place d'un cadre multipartenarial rassemblant, en plus de l'AIMF, d'autres partenaires et bailleurs (Union européenne, villes, agences de l'eau...).

L'AIMF a ainsi été un acteur facilitant le rapprochement entre les autorités locales et l'Union européenne. Ses membres ont non seulement participé au dialogue politique engagé avec ce partenaire, mais se sont également emparés des possibilités nouvelles de financement qui leur ont été ouvertes. Depuis 2008, ce sont vingt-deux collectivités locales (villes et régions), seize associations nationales, huit ONG, six universités, deux structures para-étatiques issues de quatorze pays qui ont bénéficié d'un financement européen avec le soutien de l'AIMF.

HARMONISER LE DROIT DES AFFAIRES EN AFRIQUE



La Francophonie participe aux activités de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada) chargée d'appliquer le traité, signé à Port Louis à Maurice en 1993 par seize pays africains et révisé au Sommet de Québec en 2008 pour créer un droit adapté aux particularismes des économies africaines, aux besoins réels des entreprises ainsi qu'à la sécurité des créanciers, des tiers et des investisseurs. Le traité de l'Ohada touche l'ensemble des activités économiques.

C'est pourquoi de nouveaux actes uniques sont en préparation, concernant les contrats, la consommation ou les organisations coopératives. Ce traité est fondé sur deux piliers : les actes uniformes, qui constituent le texte du droit, et la cour commune de justice et d'arbitrage, qui assure l'harmonisation des textes en dernier ressort et garantit ainsi l'unification de ce droit.

des conseils pour le montage et la soumission d'offres, de délivrer des formations sur les procédures de passation de marchés et de favoriser la recherche de sous-traitants et de partenaires.

En 2008-2009, les points focaux du projet Amade ont été renforcés dans leur capacité à réaliser une veille ciblée et efficace, à maîtriser les procédures des bailleurs de fonds et à identifier les entreprises à accompagner. Plus de 300 entreprises ont été ainsi identifiées et font l'objet d'un suivi particulier. 244 opportunités de marchés publics ont été identifiées pour ces entreprises, qui ont conduit à 28 soumissions d'offres.

De nombreuses activités ont par ailleurs été entreprises par les points focaux : actions de communication et de sensibilisation, formations et études nationales sur l'offre et la demande en matière de marchés publics.

Une meilleure gestion de la dette dans les pays pauvres très endettés

L'actuelle crise économique et financière internationale constitue un nouveau défi pour les pays pauvres très endettés, dont beaucoup étaient parvenus récemment à rétablir une certaine capacité d'endettement extérieur grâce à l'annulation et au rééchelonnement de leur dette. Ces pays doivent faire face à la fois à un ralentissement significatif de leur croissance économique et à une contraction importante de leurs ressources financières, et prendre des mesures pour que les populations les plus vulnérables ne retombent pas sous le seuil de pauvreté.

Les risques de nouveaux dérapages de la dette publique, déjà nombreux, se sont donc accrus. L'OIF a ainsi poursuivi l'accompagnement de vingt-deux États membres lourdement endettés dans leurs efforts pour mieux gérer leur endettement extérieur, mais aussi dans leurs initiatives de plaider pour la réévaluation de leur dette publique comme de leur accès aux financements de leurs programmes de développement.

L'OIF a poursuivi sa collaboration avec le Secrétariat du Commonwealth dans le domaine de la dette publique. Ils ont organisé en 2009 un forum ministériel conjoint sur la viabilité de la dette, au cours duquel les ministres des Finances (dont neuf francophones) ont pu échanger sur les moyens de limiter les retombées négatives du ralentissement économique sur leurs populations. L'OIF a soutenu l'organisation des 15^e et 16^e réunions du réseau ministériel du Programme de renforcement des pays pauvres très endettés. Par ailleurs, elle met à la disposition des gestionnaires nationaux de la dette une version française actualisée du logiciel CS-DRMS 2000+, élaboré par le Common-

wealth, tout en les formant à son utilisation. En 2009, le logiciel a été mis à la disposition de la Guinée équatoriale, portant à neuf le nombre de pays bénéficiant de cet outil.

De l'accompagnement des pays ACP au transfert durable des compétences

L'OIF et le Secrétariat du Commonwealth sont engagés depuis 2005 dans le projet Hub and Spokes de renforcement des capacités des pays ACP en formulation, négociation et mise en œuvre de politiques commerciales. Financé majoritairement par l'Union européenne, le projet Hub and Spokes a fourni pendant quatre ans aux États et aux organisations d'intégration régionale d'Afrique centrale et de l'Ouest une expertise qualitative (seize conseillers nationaux et trois conseillers régionaux) et quantitative (masse critique de personnes formées), afin de leur permettre de faire valoir leurs intérêts dans les négociations commerciales multilatérales et de disposer et d'appliquer des stratégies commerciales compétitives.

Majoritairement financée par le Fonds européen de développement, la partie du projet spécifiquement gérée par l'OIF est dotée d'un budget de 8,6 millions d'euros sur quatre ans (1,8 million pour l'OIF et 6,8 millions pour l'Union européenne), au bénéfice de vingt-trois pays d'Afrique du Centre et de l'Ouest et de leurs trois organisations économiques régionales (Cedeao, UEMOA, Cemac).

En 2008-2009, près de 9500 personnes (fonctionnaires étatiques, parlementaires, agents du secteur privé et de la société civile de vingt-trois pays d'Afrique centrale et de l'Ouest), dont plus de 1600 femmes, ont été sensibilisées et formées sur de nombreux sujets de politiques commerciales, dont les stratégies de négociation des accords de partenariat économique euro-ACP et du système commercial international. En outre, 225 notes techniques ou d'information portant sur les enjeux des accords de partenariat économique euro-ACP, le système commercial multilatéral, l'état de négociation dans le cadre du Cycle de Doha et l'analyse des recommandations relatives aux examens de politiques commerciales ont été rédigées par les conseillers mis à la disposition de seize pays ACP par l'OIF dans le cadre du projet Hub and Spokes. Fortes des résultats constatés, l'OIF et la Commission européenne ont convenu de proroger jusqu'au 31 décembre 2010 ce projet, qui devait initialement prendre fin le 28 février 2009.



TÉMOIGNAGE

Donald Kaberuka

Président de la Banque africaine de développement

Le groupe de la Banque africaine de développement (BAD) compte cinquante-trois États membres africains dont un grand nombre est également membre de l'Organisation internationale de la Francophonie. Au-delà de cette convergence géographique qui constitue un facteur fédérateur, les deux organisations poursuivent des objectifs communs pour bâtir et consolider un partenariat stratégique au service du développement durable en Afrique. La visite officielle effectuée par le Secrétaire général de l'OIF à la BAD en septembre 2007 a permis d'approfondir cette vision. Outre les discussions bilatérales, il convient de saluer la hauteur de vue dont le Président Abdou Diouf a fait preuve à l'occasion de la conférence magistrale qu'il a livrée sur le thème : « Les perspectives africaines dans le cadre de la mondialisation : le rôle de l'intégration régionale ». Le partenariat entre la BAD et l'OIF se positionne ainsi comme un enjeu capital, sur la base d'une vision commune et d'une ambition partagée. D'abord au regard de la prise de conscience accrue de l'Afrique de prendre en main son destin et de jouer le rôle et la place qui doivent être les siens dans la nouvelle géo-économie mondiale. Ensuite, en vertu de l'intérêt manifeste de la communauté internationale de mieux accompagner le continent dans ses efforts de lutte contre la pauvreté. La BAD et l'OIF ont vocation à poursuivre et renforcer leur coopération dans de nombreux domaines du développement en Afrique où chacune des deux organisations présente des avantages comparatifs complémentaires. Le renforcement de la bonne gouvernance économique et financière est un axe prioritaire de la BAD, en complémentarité des efforts déployés par l'OIF pour la consolidation de la gouvernance politique et l'enracinement de la démocratie. Nos deux institutions appuient le développement institutionnel des parlements, notamment le rôle de contrôle et de contrepoids que ceux-ci doivent jouer. La BAD apporte également un appui aux Cours des comptes. Aussi, le mandat de l'OIF pour la prévention des conflits et l'apaisement des crises, en particulier par la médiation politique et l'observation électorale, est complémentaire à celui de la BAD pour la reconstruction post-conflit et le renforcement institutionnel et économique des États dits fragiles. La BAD soutient les États fragiles à l'aide d'une « facilité fiduciaire spéciale » qu'elle a créée. La BAD a également adopté une stratégie en matière d'enseignement supérieur, de science et de technologie, de même que dans le domaine de l'éclosion des savoirs. L'OIF, quant à elle, a développé des expériences porteuses dans les domaines de l'éducation primaire et de la formation professionnelle et technique. Elle a mis en place les Centres de lecture et d'animation culturelle qui connaissent un réel engouement et permettent de renforcer les connaissances des élèves en dehors du cadre scolaire formel. Avec le développement continu des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les deux institutions peuvent plus facilement partager leurs expériences et favoriser ainsi l'émergence de capacités endogènes dans leurs pays membres. La promotion du secteur privé requiert un environnement des affaires et de gouvernance économique assaini et attractif. De surcroît, un droit des affaires harmonisé, stable et prévisible, est essentiel. Or, en dépit des progrès accomplis ces dix dernières années, des insuffisances persistent. La BAD et l'OIF pourraient conjuguer leurs efforts pour généraliser et approfondir la mise en œuvre des dispositions de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, et pour soutenir les mécanismes de dialogue entre les pouvoirs publics et le secteur privé, avec précision pour ambition d'instaurer un cadre des affaires efficace et un climat de confiance partagé. En raison, d'une part, de leurs convergences géographiques et de leurs politiques sectorielles, et, d'autre part, de leurs capacités à s'adapter à un environnement régional et international en constante mutation, la BAD et l'OIF ont vocation à renforcer et à approfondir davantage leur partenariat afin de mieux répondre aux aspirations des populations africaines. C'est en cela que je fonde l'espoir, qu'ensemble, nos deux organisations peuvent faire œuvre utile. La BAD, dont les gouverneurs viennent d'augmenter d'une manière significative le capital de 33 à 100 milliards de dollars US, s'honore à s'engager dans cette noble entreprise. »

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SOLIDAIRE

Dans le cadre de sa politique d'appui au développement local et solidaire, l'Organisation internationale de la Francophonie apporte son appui et son expertise aux acteurs économiques locaux en les accompagnant dans la réalisation d'actions démonstratives visant la mise en place de petites unités formelles. L'objectif global est de favoriser le développement et l'ancrage d'une économie solidaire de proximité efficace, c'est-à-dire un tissu économique local caractérisé par un nombre significatif de petites (ou très petites) entreprises, d'équipements artisanaux et commerciaux, et de services aux particuliers. L'action de la Francophonie en la matière s'inscrit dans la logique des Objectifs du millénaire pour le développement et plus particulièrement celui de réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015.

EN CHIFFRES

En 2009-2010, le monde comptait **1,7 milliard de pauvres** (source : Bureau international du travail).

Plus de 650 millions de travailleurs et leurs familles vivaient avec **moins de 1,25 dollar US par jour** en 2009 (source : rapport 2010 du Bureau international du travail).

IMPLIQUER LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Les stratégies de développement local constituent un levier essentiel pour favoriser la création d'un tissu économique dynamique, générateur de revenus et d'opportunités d'emplois pour et par des populations rurales souvent très démunies. Trois instruments de la Francophonie ont concouru à créer les conditions d'un développement local structuré et endogène : le Programme d'appui au développement local (PADL), le Programme spécial de développement (PSD) et le projet « Économie de proximité/microfinance ».



Pour donner corps à la stratégie francophone en matière de développement local tout en tirant profit de son expérience des milieux ruraux africains, capitalisée à travers son Programme spécial de développement, l'OIF expérimente depuis 2001 en Afrique francophone subsaharienne le Programme d'appui au développement local.

En 2008-2009, le PADL a été poursuivi dans cinq pays d'Afrique francophone : Bénin, Côte d'Ivoire, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Sénégal. Dans ces pays, quinze micro-réalisations à rayonnement local ont été financées dans quatorze localités, au profit de plus de 24 300 bénéficiaires, dont la moitié sont des femmes.

L'amélioration du suivi des micro-projets a été au cœur des activités de formation dispensées par les responsables de terrain (250 personnes formées). Le PADL a enfin permis d'élaborer (Sénégal) ou d'actualiser (Côte d'Ivoire, Congo) les plans de développement local, pour une meilleure approche structurante de l'économie de proximité.

Parallèlement, le PSD, alimenté par des contributions volontaires, a permis de soutenir les initiatives innovantes des communautés de base en finançant des projets liés aux besoins essentiels, tels que l'accès à l'eau ou la valorisation des ressources et des produits locaux, tout en proposant un dispositif d'accompagnement et de suivi de ces projets, notamment sous forme de sessions de formation de formateurs.

Sur la période 2008-2010, soixante et un micro-projets ont été financés dans le cadre des 20^e et 21^e appels à propositions du PSD. Ces micro-projets à rayonnement local ont touché environ quinze mille bénéficiaires dans trente pays francophones du Sud. L'année 2009 a été essentiellement consacrée à la pérennisation des réalisations du PSD, avec la mise en place d'un dispositif expérimental d'accompagnement et de suivi des projets du XXI^e appel au Cameroun, au Niger, au Sénégal et au Togo.

PROMOUVOIR ET STRUCTURER LES FILIÈRES ARTISANALES

Mieux exploiter le potentiel que représente l'artisanat pour le développement économique des pays africains (10 à 20 % du PIB selon les États) et promouvoir une culture d'entreprise à travers les filières de l'artisanat, tel est le défi que l'OIF se propose de relever, en partenariat avec les pays de la zone UEMOA et la Mauritanie déjà dotés d'un programme communautaire sur l'artisanat.



TÉMOIGNAGE

Soumaïla Cissé

Président de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine

« La coopération entre l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Union économique et monétaire ouest-africaine, engagée en 1999, s'inscrit harmonieusement dans les priorités de la stratégie d'intégration régionale adoptée par les États membres de l'Union. Elle porte sur des projets initiés dans différents secteurs, comme l'enseignement supérieur, avec la promotion de centres d'excellence, la mise en œuvre des stratégies régionales de réduction de la pauvreté avec la définition d'instruments et d'indicateurs. Autres volets de cette coopération, la définition d'une politique culturelle communautaire, la mise en œuvre d'un programme régional pour la production, la circulation et la conservation de l'image, le développement des activités et la formation des correspondants du site www.izf.net, comme à l'UEMOA et à la Cemap, la formation et la sensibilisation au droit communautaire et à la mise en œuvre de la politique commerciale de l'Union.

Au-delà de ces programmes et domaines d'intervention, je voudrais me réjouir de l'étroitesse et de la chaleur des relations entre le Secrétaire général de l'OIF et moi-même, qui constituent un des atouts formidables du raffermissement de la coopération entre nos deux institutions. C'est pourquoi il me plaît ici de le remercier très sincèrement et de féliciter tous ses collaborateurs pour leur engagement en faveur, non seulement, de la réalisation des objectifs propres de l'OIF, mais encore et surtout de la consolidation de l'intégration régionale à travers les programmes de l'UEMOA. Je suis convaincu que l'OIF n'aurait pas atteint les résultats éloquentes qui font d'elle aujourd'hui une organisation respectée, efficace et crédible, sans le dynamisme de l'équipe qui en assure la gestion et surtout sans le charisme, la pondération et le leadership de son Secrétaire général, le Président Abdou Diouf. Je voudrais l'en féliciter. C'est donc avec fierté que je réitère la volonté de la Commission et de l'ensemble des organes de l'UEMOA de renforcer notre coopération avec l'OIF, pour un partenariat toujours plus actif, basé sur le pragmatisme et le respect mutuel. Cette synergie permettra à chacune de nos deux institutions de contribuer au rayonnement, dans le monde entier, de notre langue commune de travail qu'est le français ! »

FOCUS

L'ENTREPRENEURIAT ET LA MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

L'entrepreneuriat, le fait de mobiliser des ressources humaines, financières et matérielles pour créer, développer et implanter des entreprises afin d'assurer le développement d'une collectivité territoriale, constitue un champ nouveau pour l'AIMF. Elle entend en la matière tirer profit de l'expérience québécoise, située au carrefour de la Francophonie et du monde anglo-saxon. C'est pourquoi une Commission permanente, présidée par la Ville de Québec, a été mise en place sur le thème « Développement local et entrepreneuriat » pour accompagner les maires dans :

- la mobilisation des ressources et des acteurs concernés par l'entrepreneuriat sur leur territoire ;
- la valorisation de l'entrepreneuriat et de la culture entrepreneuriale (concours, bourses, activités dans les écoles...) dans leurs communautés ;
- la simplification des processus administratifs qui touchent les entrepreneurs (accès au foncier, patentes, brevets...).

Par ailleurs, une formation à l'entrepreneuriat des élus et des cadres des villes togolaises a été organisée en avril 2010 en partenariat avec la Conféjes et l'Union des communes du Togo.

FoCUS

LE RÉSEAU NORMALISATION ET FRANCOPHONIE

Depuis sa réunion constitutive d'Ottawa en 2007, le Réseau s'est mobilisé sur quelques enjeux essentiels :

- Assurer une veille attentive et une information régulière sur les travaux et événements internationaux, régionaux et nationaux, ayant un impact technique et économique pour la communauté francophone de la normalisation.

- Contribuer au renforcement de l'influence et des capacités des organismes nationaux de normalisation des pays francophones, tout particulièrement ceux des pays africains en développement.

En 2008-2009, en plus de la Bibliothèque nationale du Québec et de l'Association française de normalisation, le Réseau a accueilli vingt-huit nouveaux membres, signataires de sa charte. Ces derniers se situent principalement en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

Par cette démarche, l'OIF entend réunir les conditions techniques pour promouvoir un développement significatif des activités artisanales, pourvoyeuses de revenus et créatrices d'emplois, et leur offrir un cadre structurel adapté. À cette fin, elle a réalisé une série d'études de faisabilité portant sur les conditions de conversion possible des activités artisanales informelles en petites entreprises dans les pays de la zone UEMOA (Sénégal, Niger, Bénin, Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Togo).

C'est dans ce contexte que l'OIF a initié plusieurs opérations pilotes, telles que :

- La récupération et la valorisation des déchets plastiques dans la capitale mauritanienne, Nouakchott, en partenariat avec le Groupe de recherche et d'échanges technologiques.
- En 2008, le Niger a été le troisième pays à bénéficier et à initier un projet de récupération et de valorisation des déchets à Niamey.



Le potentiel de croissance économique locale que représente l'artisanat est réel mais il ne peut être encouragé qu'à la faveur du passage d'un artisanat informel, au développement limité, à un artisanat de production organisé et structuré. La Francophonie souhaite ainsi aider à la promotion et à la structuration des filières artisanales génératrices de revenus pour les populations locales dans les pays concernés. C'est précisément l'objectif du projet « Économie de proximité », à destination des pays de la zone UEMOA, par le biais duquel l'OIF soutient des initiatives concrètes visant le passage d'une économie informelle à une économie formelle.

Ainsi, après avoir réalisé une série d'études de faisabilité portant sur les conditions de conversion possible des activités artisanales informelles en petites entreprises dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, l'OIF a initié une opération pilote sur la filière de récupération et de transformation de l'aluminium au Sénégal. Les conclusions tirées de cette expérience serviront de lignes directrices pour la mise en œuvre de projets analogues dans les autres pays de la zone.

ACCÉDER À LA MICROFINANCE

Le développement accéléré de la microfinance dans les pays du Sud engendre un besoin de professionnalisation des institutions chargées de fournir l'accès de ces services financiers aux populations les plus démunies. La Francophonie, consciente que le succès et la pérennisation de telles initiatives dépendent notamment d'un accès à des services bancaires et financiers adaptés, a décidé d'adosser un volet « microfinance » au projet « Économie de proximité », afin d'apporter un appui au développement du secteur de la microfinance en Afrique de l'Ouest.

Au cours de ces dernières années, cet appui s'est notamment traduit sur le terrain par deux partenariats stratégiques, l'un avec Développement international Desjardins (DID) du Québec, l'autre avec la Fédération des Caisses d'Épargne de France.

FRANCOPHONIE, UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET NUMÉRIQUE

Les industries culturelles peuvent constituer une source de développement économique durable pour tous les États francophones. Ces vingt dernières années, elles ont connu, dans certains pays, une croissance exponentielle, générant de nombreux emplois et participant activement à la création de richesses. L'OIF, à travers l'Institut de la Francophonie numérique (IFN), est engagée dans un processus d'aide à la structuration et à la professionnalisation des opérateurs, publics et privés, intervenant sur le marché des biens à contenu culturel des pays en développement de l'espace francophone.

L'OIF contribue par ailleurs à une gouvernance de l'Internet qui respecte la diversité géographique et culturelle et renforce la présence francophone dans les instances internationales de la société de l'information et de la communication. L'IFN fait partie des instances internationales spécialisées dans le domaine de la société de l'information, comme le Conseil stratégique de l'alliance globale des technologies de l'information et de la communication pour le développement dans le cadre des Nations unies. La Francophonie, en encourageant les logiciels libres, le choix de normes et de standards ouverts et la régulation multilatérale d'Internet, milite efficacement en faveur d'une solidarité numérique. ■



TÉMOIGNAGE

Anne Gaboury

PDG de Développement international Desjardins

“ En 2010, l'Organisation internationale de la Francophonie et Développement international Desjardins ont célébré leurs quarante ans de vie institutionnelle. Cet anniversaire commun est l'occasion idéale pour mettre en lumière les objectifs que nos deux organisations partagent et qui ont permis plusieurs collaborations fructueuses depuis de nombreuses années. Ce partenariat, fort de plus de quinze ans de réalisations, s'est traduit par la mise en œuvre de projets d'envergure, comme le Programme d'appui à la mobilisation de l'épargne francophone, dont l'objectif est de consolider les coopératives d'épargne et de crédit de certains pays francophones d'Afrique. Ce projet a connu un tel succès qu'il a été par la suite traduit en plusieurs langues et diffusé sur trois continents.

L'OIF et DID ont également contribué à appuyer la mise en place du Centre d'innovation financière en Afrique de l'Ouest dès 1998. Aujourd'hui devenue la Confédération des institutions financières, elle est un acteur éminemment crédible de la microfinance dans sa région, regroupant des réseaux issus de cinq pays et représentant 2,4 millions de membres.

Plus récemment, le projet Transfert et accompagnement national pour le développement d'une expertise en microfinance a permis à ce jour à plus de 210 cadres, dirigeants et techniciens provenant de 138 institutions de microfinance issues des huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine de profiter de services de formation et d'accompagnement et de développer leurs compétences pour la gestion stratégique d'une institution de microfinance. Un autre beau succès issu de la collaboration avec l'OIF !

Parmi les convictions qui ont animé DID, depuis toujours, on retrouve la certitude que l'accès aux services financiers et le développement de la solidarité au sein de la communauté francophone sont des vecteurs de développement importants pour celle-ci. Il ne fait aucun doute que l'appui de l'OIF a contribué au renforcement des capacités et à la professionnalisation des acteurs de la microfinance des pays de la Francophonie et a augmenté la synergie entre les différents acteurs de ce secteur dans le monde francophone. Cela permet de bien constater la grande diversité des champs d'intervention de l'OIF ainsi que l'apport certain de la Francophonie au développement international.

Au-delà de sa vocation première de renforcer l'usage de la langue française à travers le monde, l'OIF a su, au cours de ses quarante années d'existence, s'impliquer en matière de développement économique et de solidarité entre les pays francophones.

Cette implication souligne que la Francophonie peut être au service d'objectifs qui rayonnent bien au-delà de l'appartenance à une langue commune. ”

FoCUS

LE PROJET TANDEM

Depuis 2008, l'OIF s'est associée avec Développement international Desjardins, société québécoise spécialisée en appui technique et en investissement dans le secteur de la finance de proximité dans les pays en développement et en émergence, pour la mise en place du projet Transfert et accompagnement national pour le développement d'une expertise en microfinance (Tandem).

La finalité de ce projet est d'améliorer l'offre de services financiers auprès des populations pauvres, principalement celles des milieux ruraux, par la professionnalisation et le renforcement des capacités des institutions de microfinance.

À ce jour, dix-neuf pays d'Afrique francophone, membres de l'UEMOA, ont pu en bénéficier. Entre 2008 et 2009, une formation axée sur l'expertise en microfinance a été organisée au profit d'environ deux cents dirigeants et cadres d'institution de microfinance. En 2009, parallèlement aux réalisations du projet Tandem, l'OIF a réalisé sept séminaires de formation à la gestion et à la prévention du risque-crédit en partenariat d'excellence avec la Fédération nationale des Caisses d'Épargne de France. Près de 280 agents d'institution de microfinance de la zone UEMOA ont participé à cette formation.

Les objectifs du projet Tandem sont les suivants :

- réduire l'isolement des réseaux de microfinance de l'Afrique francophone en leur donnant accès à un programme de proximité pour le développement des compétences ainsi que des outils pour mieux réaliser leur mission auprès des populations pauvres de leur pays ;
- offrir l'opportunité aux institutions de microfinance d'atteindre une performance assurant leur pérennité en les appuyant dans les fonctions de gestion critique d'un réseau de microfinance ;
- instaurer un lieu d'échange et de concertation entre les partenaires/pays pour partager les expériences et améliorer l'offre de services financiers aux populations locales ;
- développer une expertise nationale dans les divers domaines clés de la microfinance, afin d'assurer un accompagnement à coût réduit tout en créant une autonomie qui profitera à tous les partenaires de la sous-région.

5

CONsolidER
Le PRÉSENT,
ÉCLAIRER
L'AVENIR

La Francophonie, véritable espace de diversité et de coopération, est un acteur international moderne décidé à relever au nom de ses idéaux les défis qu'affronte le monde globalisé.

Elle entreprend la création de programmes en faveur des populations fragilisées, les jeunes et les femmes en particulier, et incite à mobiliser les populations de ses États membres autour d'événements fédérateurs, tels que les Jeux de la Francophonie.

En consolidant ses partenariats, à la fois avec les autres organisations internationales ou régionales, la société civile mais aussi le secteur privé, elle renforce ses synergies et confirme son statut d'organisation moderne.

Forte de son plan de gestion stratégique, l'Organisation internationale de la Francophonie se restructure et renouvelle ses modalités d'action dans un souci d'efficacité maximum, consciente que son expertise et son expérience sont, dans certains domaines, la clé pour faire progresser de façon sensible les réponses apportées aux problèmes rencontrés par la communauté francophone, notamment en Haïti.

L'Organisation, présente hier et aujourd'hui, se veut, demain, mobilisée et vigilante au service de l'espace francophone et de la communauté internationale.

LA FRANCOPHONIE : UN ENSEMBLE INSTITUTIONNEL RÉNOVÉ ET INTÉGRÉ

- 2010 XIII^e Sommet
Montreux (Suisse)
- 2008 XII^e Sommet Québec
(Canada-Québec)
- 2006 XI^e Sommet Bucarest
(Roumanie)
- 2004 X^e Sommet
Ouagadougou
(Burkina Faso)
- 2002 IX^e Sommet Beyrouth
(Liban)
- 1999 VIII^e Sommet Moncton
(Canada Nouveau-
Brunswick)
- 1997 VII^e Sommet Hanoi
(Vietnam)
- 1995 VI^e Sommet Cotonou
(Bénin)
- 1993 V^e Sommet Grand-Baie
(Maurice)
- 1991 IV^e Sommet Paris
(France)
- 1989 III^e Sommet Dakar
(Sénégal)
- 1987 II^e Sommet Québec
(Canada-Québec)
- I^{er} Sommet Versailles
(France)



77^e session du Conseil permanent de la Francophonie, Paris, juillet 2010.

Après de nombreuses réformes, la Francophonie dispose désormais d'un système institutionnel intégré qui, tout en respectant les spécificités liées aux conditions de son histoire, lui permet de mieux remplir ses missions. Placée sous l'autorité d'un Secrétaire général, Abdou Diouf, l'Organisation internationale de la Francophonie développe son action dans le fil des orientations et des décisions politiques définies par les chefs d'État et de gouvernement réunis en Sommet, en synergie avec les opérateurs directs de la Francophonie et en partenariat avec la société civile.

LES INSTANCES ET LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

Trois instances sont reconnues par la Charte de la Francophonie : la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) et le Conseil permanent de la Francophonie (CPF). La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, généralement appelée « Sommet », se déroule tous les deux ans pour définir les orientations stratégiques de la Francophonie, prendre des positions sur les questions de politique internationale et des engagements sur un ou plusieurs enjeux mis à l'ordre du jour.

C'est ainsi que le Sommet de Beyrouth en 2002 a traité du dialogue des cultures, celui de Ouagadougou en 2004 de la solidarité et du développement durable, celui de Bucarest en 2006 des technologies de l'information et de la communication au service de l'éducation et celui de Québec en 2008 de plusieurs thématiques.

La CMF se réunit annuellement pour veiller à l'exécution des décisions adoptées par le Sommet et pour préparer le Sommet suivant. Enfin, le CPF, présidé par le Secrétaire général de la Francophonie, veille trimestriellement à l'exécution des décisions prises par la CMF, examine les propositions de répartition du Fonds multilatéral unique et exerce un rôle d'animateur, de coordonnateur et d'arbitre. Aussi souvent que nécessaire, le Secrétaire général le réunit en session extraordinaire ou convoque des comités *ad hoc* consultatifs restreints. Quatre commissions préparent les travaux du CPF : les commissions politique, économique, de coopération et de programmation, ainsi que la commission administrative et financière.

La Charte de la Francophonie reconnaît en outre deux Conférences ministérielles permanentes, qui sont aussi les plus anciennes institutions de la Francophonie, la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (Confémén) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (Conféjes).

La Confémén œuvre pour la promotion de l'éducation et de la formation professionnelle et technique, et

constitue l'instrument privilégié permettant aux États et gouvernements de conjuguer leurs efforts en vue de développer leurs systèmes éducatifs. Son rôle est d'orienter les politiques éducatives dans les pays membres à travers des décisions et des recommandations.

La Conféjes appuie les pays membres pour l'élaboration et/ou la mise en œuvre des politiques nationales de jeunesse et de sport. Elle met en place des programmes de formation en faveur de l'insertion sociale et économique des jeunes, ainsi qu'à destination des cadres et des sportifs.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) s'appuie, enfin, sur les travaux et les recommandations de conférences ministérielles thématiques.

LES ACTEURS DE LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE FRANCOPHONE

La coopération multilatérale francophone se déploie autour de quatre grandes missions :

- Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;
- Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Les chefs d'État et de gouvernement ont souhaité que ces missions s'inscrivent dans un cadre stratégique décennal afin de faciliter la définition d'objectifs généraux à long terme, et d'une programmation quadriennale resserrée afin de préciser les actions concourant à ces objectifs. Cette coopération est mise en œuvre par l'OIF et les quatre opérateurs directs de la Francophonie : l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5, l'Université Senghor d'Alexandrie et l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

Ce dispositif est enrichi par une assemblée consultative avec laquelle l'OIF entretient des liens constants : l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

Le Secrétaire général de la Francophonie est responsable de l'animation de la coopération multilatérale

	OIF	APF	OPÉRATEURS DIRECTS DE LA FRANCOPHONIE				
			AUF	TV5 TV5MONDE TV5 Québec Canada	Université Senghor	AIMF	
Statut	Organisation internationale créée en 1970 par le traité de Niamey	Assemblée consultative de la Francophonie depuis 1997 Association de droit français	Opérateur de la Francophonie pour l'enseignement supérieur et la recherche depuis 1989 Association de droit québécois	Opérateur de la Francophonie depuis 1991 Société de droit français	Opérateur de la Francophonie depuis 1991 Société de droit canadien	Opérateur de la Francophonie depuis 1989 Université de droit privé Association de droit belge	Opérateur de la Francophonie depuis 1995 Association de droit français
Membres	56 États et gouvernements membres et 14 observateurs	77 parlements ou organisations interparlementaires	759 établissements d'enseignement supérieur et de recherche répartis dans 90 pays	5 gouvernements partenaires et 6 radiodiffuseurs partenaires	6 radiodiffuseurs contribuant à la programmation		172 villes et 15 associations de villes issues de 46 pays
Création	1970	1967	1961	1984	1988	1989	1979
Siège	Paris	Paris	Montréal	Paris	Montréal	Alexandrie	Paris
Responsable	Secrétaire général de la Francophonie : Abdou Diouf Administrateur : Clément Duhaime	Président : Yvon Vallières Secrétaire général parlementaire : Jacques Legendre	Président : Yvon Fontaine Recteur : Bernard Cerquiglini	Président du CA : Alain de Pouzilhac Directrice générale : Marie-Christine Saragosse	Présidente-directrice générale : Suzanne Gouin	Président : Hassan Nadir Kheirallah Recteur : Albert Lourde	Président : Bertrand Delanoë Secrétaire permanent : Pierre Baillet

La programmation 2010-2013 de l'OIF correspond au second cycle de mise en œuvre du Cadre stratégique décennal de la Francophonie, adopté lors du Sommet de Ouagadougou en 2004, et qui fixe les objectifs prioritaires de l'action multilatérale francophone. L'élaboration de cette programmation tient également compte des cinq grands principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, notamment la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle. Par ailleurs, elle intègre les recommandations des instances de la Francophonie d'élaborer une programmation axée sur les résultats et recentrée sur des créneaux d'excellence; d'identifier dans des domaines d'intervention spécifiques de nouvelles approches (pactes linguistiques et prise en compte de la responsabilité sociétale...); et de mettre l'accent sur la synergie requise entre l'OIF et les opérateurs de la Francophonie, illustrée par les trois projets pilotes (Ifadem, Volontariat francophone et Maisons des savoirs) issus du Sommet de Bucarest en 2006.

Enfin, l'offre de programmation 2010-2013 est construite à la fois en considération des suggestions et/ou recommandations issues des rapports d'audit ou de bilan sur l'OIF (rapports du commissaire aux comptes de l'OIF, bilan institutionnel commandité par l'ACDI...) et de celles concernant spécifiquement des projets (rapports d'évaluation externes, bilans internes...).

francophone. Il veille à ce titre à l'harmonisation des programmes et des actions de l'ensemble des opérateurs. À cette fin, il préside un Conseil de coopération qui rassemble l'Administrateur de l'OIF, les représentants de l'APF et des opérateurs. Le Secrétaire général est également représenté dans les instances des opérateurs. Le Conseil de coopération assure de manière permanente la cohérence, la complémentarité et la synergie des programmes de coopération.

En 2008-2010, cette recherche de complémentarité et de synergie entre l'OIF et les opérateurs a notamment trouvé à s'exprimer dans la mise en place de trois projets pilotes : l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (Ifadem), les Maisons des savoirs et le Volontariat francophone.

LE RÔLE DE LA FRANCOPHONIE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

La coopération avec les Nations unies comme avec l'ensemble des organisations internationales et régionales est un des objectifs que la Charte de la Francophonie assigne à l'OIF. Cette préoccupation rejoint un mouvement de fond qui pousse les différentes organisations internationales à croiser leurs actions afin de répondre au mieux aux nouveaux enjeux mondiaux. L'ONU, la première d'entre elles, a particulièrement soutenu cette évolution en favorisant la décentralisation de son action en lien avec les organisations régionales spécifiques.

La coopération avec l'ONU et les autres organisations internationales

La coopération avec les organisations est particulièrement favorisée par la présence des membres de la Francophonie dans toutes les régions du monde et dans les principales organisations mondiales et régionales. Les pays qui rejoignent la Francophonie, année après année, lui ont ainsi permis d'élargir sa coopération Nord-Sud, Sud-Sud, Est-Ouest, mais aussi d'engager des collaborations toujours plus étroites avec les autres organisations. Durant ce biennium, la Francophonie a poursuivi une coopération nourrie et approfondie avec le Commonwealth. Les deux organisations ont été conviées, conjointement en amont du G-8 et du G-20 de Toronto en 2010, par le Premier ministre du Canada qui assumait la présidence de ces deux sommets, à faire valoir leurs propositions d'actions sur le financement du développement, les changements climatiques et la santé.



Réunion préparatoire au Sommet du G-8 et du G-20 entre Abdou Diouf, Kamalesh Sharma, Secrétaire général du Commonwealth, et Stephan Harper, Premier ministre du Canada, le 9 juin 2010.

L'OIF dispose de quatre représentations permanentes, établies à New York auprès des Nations unies, à Genève auprès de l'Office des Nations unies, à Bruxelles auprès de l'Union européenne et du groupe des pays d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique, et à Addis-Abeba auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU. Elles encouragent les échanges directs d'informations d'organisation à organisation, permettent le suivi des travaux des conférences, suscitent et appuient la concertation régulière des États membres de la Francophonie, ou encore apportent un appui au Groupe des ambassadeurs francophones. Elles veillent également au respect du multilinguisme dans le but de préserver la place du français comme langue officielle et/ou comme langue de travail.

Des accords de coopération formalisent ces relations entre organisations et sont autant d'outils pour leur mise en œuvre. Ils ont été signés avec plus de trente organismes intergouvernementaux, dont un nombre significatif appartient au Système des Nations unies.

La magistrature d'influence de la Francophonie

Si le nombre de pays de la Francophonie permet de formaliser les coopérations entre organisations, il lui assure également une influence toute particulière. Avec soixante-dix États et gouvernements, soit le tiers des États du monde, la Francophonie est non seulement présente dans la quasi-totalité des organisations internationales, mais également en mesure de faire entendre une voix propre et de peser sur les orientations et les grands enjeux, comme elle l'a démontré à l'Unesco, en contribuant activement à l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Cette voix est d'autant plus forte que le français est la langue officielle du Système des Nations unies, comme de très nombreuses autres organisations internationales, et que l'OIF organise des concertations en amont des grandes négociations et conférences internationales, comme en décembre 2009 sur le climat à Copenhague et en mars 2010 à New York sur le suivi de la Conférence des Nations unies sur les Femmes Pékin + 15.

Au-delà du nombre d'États et de l'audience de la langue française, les positions soutenues par la Francophonie dans les enceintes intergouvernementales sont d'autant plus légitimes que l'OIF est une organisation reflétant la diversité économique et politique du monde. Réunissant dans les pays du Nord et du Sud, d'Occident et d'Orient, à la fois des pays parmi les moins avancés, des pays en développement et des pays industrialisés parmi les plus riches de la planète, la Francophonie constitue un « laboratoire » pour la coopération internationale.

Un partenariat renoué avec la société civile

Depuis de nombreuses années, les organisations internationales non gouvernementales (OING) et autres organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires à part entière de la Francophonie. Par leur intermédiaire et avec celles-ci, l'OIF et les opérateurs directs développent des actions concrètes de coopération sur des sujets d'intérêt communs. En les associant à la mise en œuvre de certains de ses programmes de coopération, en les consultant régulièrement, la Francophonie s'enrichit de leurs expériences d'acteurs de terrain proches des préoccupations des populations.

Ce partenariat opérationnel prend corps au sein des divers programmes et projets déployés par la Francophonie. Par ailleurs, l'OIF et les opérateurs peuvent apporter leur appui aux OING et OSC œuvrant dans les domaines d'intervention prioritaires à leurs yeux. Le Secrétaire général de la Francophonie convoque tous les deux ans une conférence des OING et des OSC. Le président du comité de suivi, élu par la conférence des OING et des OSC, est admis, sur invitation du Secrétaire général, aux travaux du CPF portant sur les questions de la coopération en qualité d'observateur.

Focus

LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE DE PROGRAMMATION 2010-2013

Le premier cycle (2006-2009) de mise en œuvre du Cadre stratégique décennal avait déjà intégré la notion de résultats dans la programmation de l'OIF. Pour le second cycle (2010-2013) l'avancée a consisté, au-delà de l'affichage des résultats à atteindre, à appliquer l'approche de gestion axée sur les résultats dès la conception de la programmation.

Un recentrage a permis :

- l'abandon de certains projets (objectif atteint, résultats non concluants, résultats négatifs de l'évaluation ou du bilan...);
- des inflexions apportées aux projets existants afin d'atteindre les résultats escomptés;
- une meilleure définition du contenu des projets : précision des publics cibles, choix des zones d'intervention, prise en compte des modes d'intervention les plus pertinents.

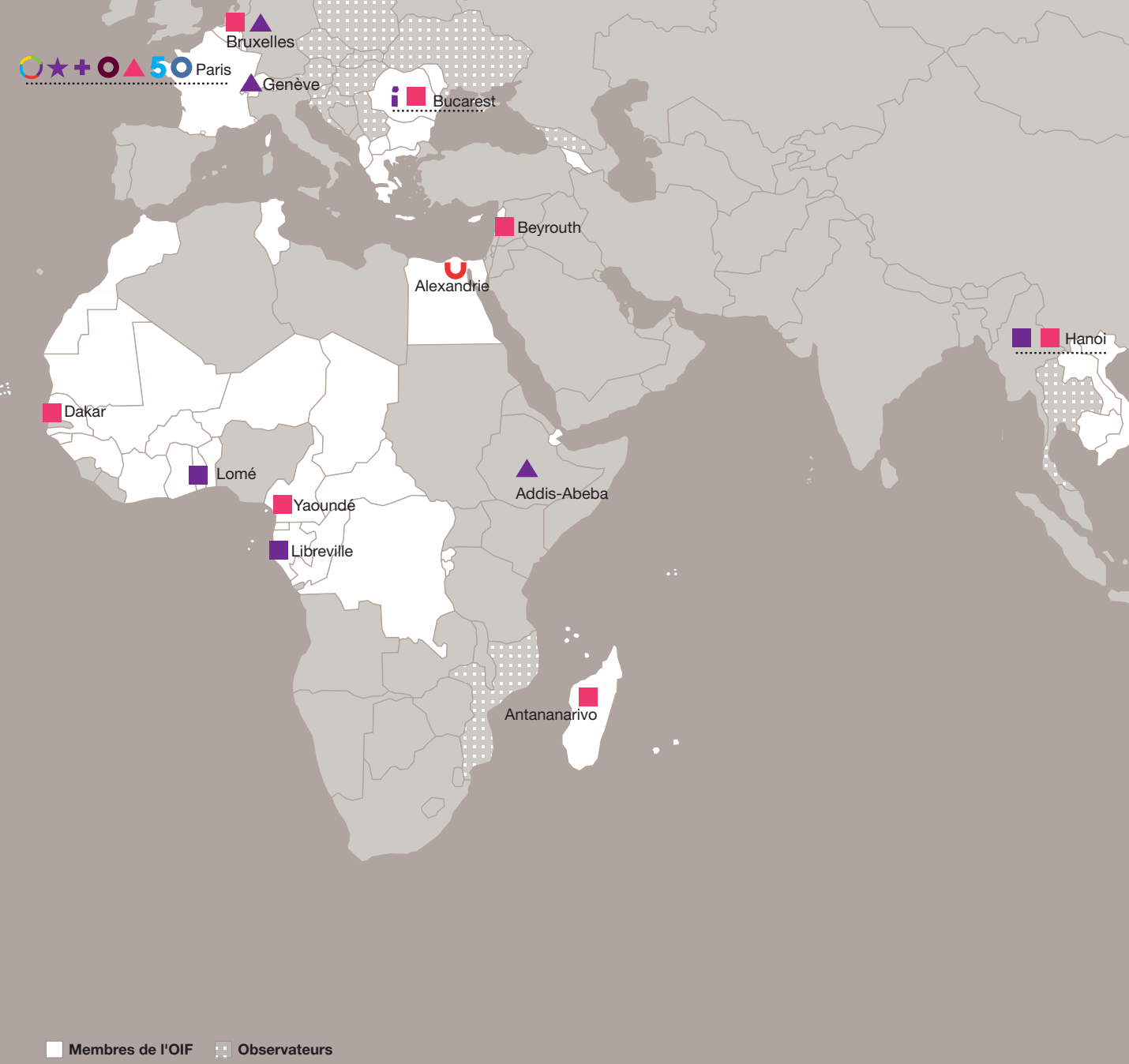
Du point de vue purement quantitatif, entre la programmation 2006-2009 et l'offre de programmation 2010-2013, l'Organisation est passée de vingt à onze axes d'intervention et de cinquante-six projets à quarante-deux.

Ce resserrage quantitatif s'accompagne également de l'accroissement de la cohérence interne des projets, de leur complémentarité et de leur lisibilité.

La synergie avec les opérateurs de la Francophonie (AUF, AIMF, TV5, Université Senghor), la complémentarité avec la Confémen (avec laquelle une Convention de partenariat *ad hoc* a été signée) et la Conféjes (travaux de concertation) sont renforcées. Il en est de même en ce qui concerne le partenariat avec les autres organisations internationales et les organismes de coopération.

LES IMPLANTATIONS DE LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE

- Organisation internationale de la Francophonie (siège)**
- représentation permanente
- bureau régional
- antenne régionale
- Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie
- Institut de la Francophonie numérique
- Comité international des Jeux de la Francophonie
- Assemblée parlementaire de la Francophonie**
- Agence universitaire de la Francophonie (rectorat, siège et bureau Amérique du Nord)**
- rectorat et services centraux
- bureau régional
- TV5**
- TV5MONDE
- TV5 Québec Canada
- Université Senghor d'Alexandrie**
- AIMF**



LES ACTIONS TRANSVERSALES

Les chefs d'État et de gouvernement ont tenu à préciser en préambule des quatre missions du Cadre stratégique décennal que la Francophonie devait tenir compte « de la place des femmes et des jeunes, acteurs clés sur lesquels s'appuyer pour optimiser les effets des actions entreprises ». Les actions déployées par l'Organisation internationale de la Francophonie et les opérateurs directs en direction de la jeunesse, de la société civile et en faveur de l'égalité hommes-femmes irriguent l'ensemble de leurs programmations.



L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

L'OIF a poursuivi ses efforts en vue d'une prise en compte pragmatique de l'objectif d'égalité hommes-femmes dans sa programmation. D'une part, un énoncé de politique en matière d'égalité hommes-femmes et une stratégie opérationnelle pour sa mise en œuvre ont été élaborés et parachevés courant 2010. D'autre part, et à titre expérimental, une dizaine de projets conçus dans le cadre de la programmation 2010-2013 ont été dotés de résultats et d'indicateurs sexospécifiques.

Appui aux actions de concertation francophone pour l'égalité hommes-femmes

Dans le cadre de la 54^e session de la Commission de la condition de la femme (1^{er}-12 mars 2010), pour l'examen et l'évaluation des quinze années de mise en œuvre de la plate-forme d'action de Pékin, l'OIF a organisé une concertation francophone de haut niveau en vue d'aboutir à un positionnement sur les violences faites aux femmes. La concertation a été présidée par le Canada, en sa qualité de président en exercice du Sommet, avec l'appui de la France qui assure la présidence du Groupe des ambassadeurs francophones auprès des Nations unies. Elle a été sanctionnée par l'adoption de la Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes.

Cette déclaration propose une définition élargie des violences faites aux femmes, des engagements clairs au niveau national et des recommandations à destination de l'OIF.

Dans le même esprit, l'OIF a activement soutenu la participation des organisations francophones de défense des droits des femmes au 11^e forum de l'Association pour les droits de la femme et le développement qui a eu lieu au Cap, en Afrique du Sud, en novembre 2008.

L'OIF a également mené en 2009 une action spécifique dans le Pacifique Sud, de forte appartenance anglophone, où les organisations de femmes francophones, jusqu'ici très isolées, sont en train de se mettre en réseau. L'objectif de cette opération est de permettre la représentation des femmes francophones de l'Océanie au sein des institutions régionales et internationales, l'accès à la prise de décision et aux financements, le renforcement de leurs capacités, et de développer globalement l'expertise dans les organisations de femmes francophones.

Soutien à des activités ciblées de terrain

Au cours de la période 2008-2010, l'OIF a appuyé la réalisation de nombreuses actions concrètes en faveur des groupes de femmes particulièrement vulnérables. C'est ainsi qu'en 2009 elle a initié un projet d'accompagnement des femmes et filles victimes de violences dans la province du Sud-Kivu en République démocratique du Congo, afin de leur fournir un appui global (médical, psychologique et juridique) et de sensibiliser les communautés et les familles pour leur réintégration sociale. Ces femmes sont en effet fortement marginalisées après les graves violences qu'elles ont subies. Ce projet a permis l'accompagnement de 818 femmes et filles victimes de violences sexuelles et 636 femmes et filles vulnérables dans le Sud-Kivu.

De plus amples informations sur les actions de l'OIF en faveur de la promotion de l'égalité hommes-femmes sont disponibles sur un site portail dédié (<http://genre.francophonie.org>). Ce site est un outil de communication tant pour le déploiement des projets et activités que pour la diffusion d'informations sur l'égalité des genres. On y trouve des textes de référence (lois et/ou règlements) du domaine de l'égalité des genres, tout comme les principales actualités nationales et/ou locales en la matière.

LA JEUNESSE

Donner la capacité aux jeunes de prendre la relève pour assurer leur avenir et les aider à mettre leurs forces au service du développement, tels sont les défis auxquels est confrontée la communauté internationale dans son ensemble, autant d'actions autour desquelles s'articule la programmation de l'OIF en faveur des jeunes. La création en 2010 d'une Direction jeunesse au sein de l'OIF témoigne de l'engagement résolu et volontariste de la Francophonie en faveur des nouvelles générations.

À l'instar de l'ONU, de ses institutions spécialisées et d'autres organisations internationales, l'action de la Francophonie s'oriente vers une approche stratégique ciblant les décideurs de la jeunesse, âgés de 18 à 30 ans, et incitant les gouvernements à des engagements envers la nouvelle génération.

L'OIF demeure convaincue que le message des jeunes est plus fort s'il est concentré et s'il émane d'un exercice démocratique, elle souhaite donc le consolider dans le fonctionnement des organisations nationales de la jeunesse.



TÉMOIGNAGE

Nouzha Skalli

Ministre du Développement social, de la Famille et de la Solidarité du Royaume du Maroc

« C'est un honneur pour moi, à l'occasion de ce témoignage, de saluer l'engagement du Secrétaire général de l'OIF dans la lutte contre la violence fondée sur le genre étroitement liée à la promotion de l'égalité des sexes. La 54^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies à New York, du 1^{er} au 12 mars 2010, consacrée à l'évaluation Beijing + 15 a été l'occasion de l'organisation d'une grande manifestation par l'OIF sur l'un des douze domaines critiques du plan d'action de Beijing : les violences faites aux femmes.

Une idée clé a émergé de cette rencontre : la forte nécessité de faire converger les cadres d'action concernant la mise en œuvre du plan d'action de Pékin, les OMDS et la mise en œuvre de la CEDAW...

L'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes sont indispensables pour atteindre un développement durable et inclusif, d'autant plus que les pauvres du monde sont en majorité des femmes. La dynamique de l'égalité est aujourd'hui dans toutes les sociétés facteur de performance, d'innovation, de progrès susceptibles de booster les économies dans le monde et de réaliser le développement humain au niveau de la planète.

La concertation de la Francophonie à New York a permis un échange entre les participantes et participants sans casques ni interprétation dans la diversité des expériences, des zones géographiques et des réalités, mais dans l'unité de la langue.

À la faveur de cette communication fluide, les oratrices et orateurs ont pu affiner et approfondir la réflexion, et la rencontre a abouti à l'adoption de la déclaration de la Francophonie en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Par ce texte, l'OIF s'est exprimée à la tribune des Nations unies pour dire sa pleine mobilisation, dans le cadre de la campagne lancée par le Secrétaire général de l'ONU en perspective de 2015, et l'engagement de ses pays membres en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et la promotion de l'égalité.

Si les législations et les politiques en la matière sont indispensables, un des défis majeurs est lié aux mentalités, ce qui nécessite la diffusion d'une culture de l'égalité des êtres humains, notamment par l'éducation et la sensibilisation.

Cette mobilisation de l'OIF s'inscrit dans le cadre de son action en faveur de l'égalité de genre, et constitue une continuité de l'action de la Francophonie par la traduction des recommandations de la Conférence de Luxembourg, en 2000, réitérées à d'autres occasions.

La promotion des droits des femmes et de l'égalité est la voie royale pour construire un monde plus juste, plus humain, plus solidaire.

À l'occasion de ce témoignage, permettez-moi d'émettre deux recommandations spécifiques à la Francophonie, sachant que la langue n'est pas neutre, mais porteuse de stéréotypes. Premièrement, il s'agit d'accepter la féminisation des fonctions prestigieuses comme « la ministre » ou « la secrétaire générale ». En second lieu, la question de l'égalité par l'importance de ses enjeux nécessite qu'une conférence ministérielle permanente lui soit consacrée au lieu d'une simple conférence thématique. »



© Francis Lecoq

En partenariat avec la Conféjes, l'OIF apporte un soutien aux États et gouvernements demandeurs pour l'élaboration de leur politique nationale de jeunesse et/ou pour la mise en place de conseils nationaux de la jeunesse.

En 2008-2009, l'OIF a accompagné le processus de mise en place de conseils nationaux de la jeunesse au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Vanuatu. Elle a aussi formé quatre-vingts jeunes leaders issus de structures nationales de dix-neuf pays. L'OIF avait déjà accompagné onze pays dans la création de structures de jeunes, dont le Bénin, le Cameroun, la Mauritanie, le Niger, la Roumanie et le Togo.

Autre mécanisme du dispositif francophone favorable à la participation des jeunes, le portail jeunesse de l'OIF constitue une véritable vitrine des actions de la Francophonie et de l'ensemble de ses opérateurs en faveur des jeunes, ainsi qu'un relais des interventions des autres organisations internationales et régionales. Le portail totalise près de 3 000 000 de visites par an et près de 50 000 lettres de diffusion ont été expédiées sur douze mois.

Les actions réalisées dans le cadre du programme jeunesse s'adressent principalement aux jeunes issus de la société civile et ont pour objectif de renforcer leur capacité, de mieux les structurer et de les mettre en réseau. Elles complètent celles déployées spécifiquement par d'autres projets au titre de chacune des quatre missions.

Par ailleurs, des partenariats ont été développés avec de nombreuses organisations, parmi lesquelles le Conseil de l'Europe, l'Alliance des civilisations, l'Unesco, etc.

Le Volontariat international de la Francophonie

Proposé par le Secrétaire général de la Francophonie, le projet pilote Volontariat francophone a été adopté lors du XI^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement à Bucarest en 2006.

Ce dispositif offre à de jeunes femmes et hommes âgés de 21 à 34 ans de valoriser leurs compétences tout en contribuant à des actions en faveur du développement.

La collaboration de l'OIF avec les opérateurs de la Francophonie, et particulièrement l'AUF, a permis à trente-sept jeunes volontaires originaires de quatorze pays de participer à l'avancement de projets francophones menés dans seize pays différents. Ces jeunes volontaires se sont engagés de manière désintéressée durant douze mois à mettre leur savoir, savoir-faire et savoir être, au service de la Francophonie.

Sur la base des résultats de l'évaluation externe ainsi que du suivi du projet basé sur la gestion axée sur les résultats, les États et gouvernements membres se sont prononcés, lors de la Conférence ministérielle de Paris (décembre 2009), en faveur de la poursuite et du développement de ce projet, dans le cadre de la programmation 2010-2013, qui devient le Volontariat international de la Francophonie. La pertinence et l'efficacité du projet ont été soulignées par les évaluateurs. Le projet pilote ayant atteint les objectifs qui lui étaient assignés :

- renforcement des capacités locales, les structures d'accueil ayant signalé leur grande satisfaction ;
- valorisation des savoirs, en offrant une expérience de développement personnel et professionnel à des jeunes issus surtout des pays du Sud ;
- renforcement des collaborations entre l'OIF et les autres opérateurs, objectif qui mérite d'être approfondi à l'avenir.

À l'issue de leur participation, 81 % des volontaires se disaient globalement satisfaits de leur expérience.

TÉMOIGNAGES DE JEUNES VOLONTAIRES

“ Mon mandat de volontariat, divers de par les cultures de chaque pays et très enrichissant en termes de valeurs socioculturelles, a su raviver en moi le sentiment et la conscience d'appartenir à une communauté, la communauté francophone. Je suis satisfait d'avoir échangé avec de jeunes Bulgares et d'autres nationalités intéressés par le projet de volontariat. ”
Théophile Ouangrawa, Burkinabé affecté à Sofia, Bulgarie.

“ Travailler dans un environnement multiculturel nous fait découvrir des réalités que nous n'avions pas l'habitude de voir. Cette expérience sera très bénéfique dans la recherche d'un futur emploi car elle permet de renforcer des compétences existantes mais aussi d'en acquérir de nouvelles. ”
Serge Konayao, Ivoirien affecté à Chisinau, Moldavie.

“ En m'engageant dans ce programme, j'avais la volonté d'aller dans un autre pays francophone, de partager mon savoir-faire avec d'autres jeunes et aussi d'apprendre d'eux. ”
Amadou Mihin, Burkinabé affecté à Niamey, Niger.

“ Dans un contexte culturel différent du nôtre, on est obligé d'oublier ce que l'on sait, de laisser tomber certaines de nos barrières pour laisser une nouvelle culture nous pénétrer. On n'en sort jamais indemne mais souvent grandi. ”
Caroline Sesboüe, Française affectée à Cotonou, Bénin.

“ Cette expérience est très enrichissante. Cela m'a permis de découvrir toutes les potentialités qui sommeillaient en moi et de mieux me connaître. Quitter son milieu de vie, c'est une aventure, on ne maîtrise pas complètement ce qui nous attend. ”
Tania Attiba, Béninoise affectée à Ouahigouya, Burkina Faso.

“ Sur le plan personnel, cela a été une formidable école de vie, au cours de laquelle nous avons mûri et grandi. Sur le plan professionnel, en termes de savoir et savoir-faire, nous avons pu développer des acquis qui sont déterminants pour la suite de notre carrière professionnelle. ”
Willy Kuicheu, Camerounais affecté à Phnom Penh, Cambodge.



FOCUS

L'ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION ONUSIDA-FRANCOPHONIE

Le 15 décembre 2009, en marge de la Conférence ministérielle permanente de la Francophonie, le directeur exécutif du programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (Onusida), Michel Sidibe, et le Secrétaire général de la Francophonie ont signé un accord-cadre de coopération.

Attachés au dialogue institutionnel entre les gouvernements, les partenaires, les différents acteurs de terrain et la société civile, l'OIF et l'Onusida renforcent ainsi leur collaboration au profit des populations de l'espace francophone, en particulier des plus vulnérables. En effet, la réponse au sida a pour objectif l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien. Cette approche intègre pleinement la dimension des droits de l'Homme pour ce qui touche à la discrimination et se veut plus solidaire, en particulier en ce qui concerne la situation des femmes et des victimes de crise et de conflit.

Dès l'année 2000, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a ainsi constitué un réseau partenaire de lutte contre le VIH en Afrique, dont les travaux ont notamment élaboré une loi-type dite de N'Djamena, qui constitue aujourd'hui la loi de référence francophone pour lutter contre la discrimination et la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH.

Les axes de cette coopération, identifiés avec le concours de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et des opérateurs, peuvent désormais faire l'objet de nouvelles conventions et de calendriers spécifiques, se réclamant de l'accord-cadre et s'articulant autour des thèmes suivants : la démocratie et les droits de l'Homme, incluant les aspects législatifs concernant le VIH ; l'éducation et la recherche, avec l'AUF et l'Université Senghor d'Alexandrie. L'AIMF sera partenaire pour les actions au niveau des centres urbains et des collectivités territoriales et TV5MONDE pour l'information et la sensibilisation.

L'Onusida avait contribué aux Jeux de la Francophonie à Beyrouth en 2009 par une campagne de sensibilisation au VIH.

Appui aux actions de concertation de jeunes francophones

Après sa première expérience d'école d'été des jeunes qui s'était déroulée à Casablanca, au Maroc, du 21 au 25 juillet 2008, sur les thématiques « Environnement et développement », l'OIF a organisé sa deuxième école d'été du 7 au 14 août 2009 à Ouagadougou, Burkina Faso, sur le thème « Droits de l'Homme, environnement, TICS et entrepreneuriat social ». Les participants à la thématique sur l'environnement ont livré leur contribution au projet de Déclaration pour la préservation d'un environnement durable, en prévision de la 15^e Conférence-cadre des Nations unies sur le changement climatique, tenue à Copenhague en décembre 2009.

Une troisième école d'été des jeunes de la Francophonie a été organisée à Tunis du 28 juillet au 6 août 2010 en partenariat avec l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (Isesco) et la Conféjes, avec l'appui du gouvernement tunisien. Elle a accueilli une centaine de jeunes issus de la société civile de quarante États et gouvernements francophones autour du thème « Jeunesse et diversité au service de la paix ». Cette activité s'inscrit dans le cadre d'un protocole d'accord de coopération entre l'Isesco et l'OIF d'un montant de 2 millions d'euros, qui avait été signé le 24 novembre 2008 à Tunis. Multisectorielle dans son approche, cette coopération concerne en priorité la jeunesse, la culture, le multilinguisme, la formation, le dialogue des civilisations...



Jeunes francophones à l'école d'été de Tunis (juillet 2010).

LE PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE : RÉFORMER POUR MIEUX SERVIR

À l'instar d'autres organisations internationales, l'Organisation internationale de la Francophonie s'engage résolument dans la modernisation de sa gestion et s'inscrit dans une démarche transparente et rigoureuse, en étroite relation avec ses instances et son personnel. En tenant compte du contexte de rareté des ressources et de la demande des États et gouvernements membres à concentrer son champ d'action, à intervenir en fonction de ses capacités réelles, à rendre compte des effets de son action et de l'utilisation des fonds publics qui lui sont consentis, l'Organisation se dote progressivement des meilleurs instruments de planification et de gestion afin de poursuivre efficacement son action.

LA MODERNISATION DE L'OIF EST EN MARCHÉ

Le mouvement de changement a déjà commencé, et plusieurs initiatives ont été réalisées depuis 2008. Toutefois, la cohérence recherchée dans ce changement d'envergure ne peut passer que par l'élaboration d'un plan de gestion stratégique à l'intérieur duquel les différentes actions sont ordonnées et coordonnées et qui met en œuvre les forces vives de l'Organisation de façon concertée. Ce plan ambitieux et réaliste devient le cahier des charges de l'Organisation pour les trois prochaines années.

En se dotant des instruments de gestion et de planification les plus performants, les objectifs de l'OIF sont : le recentrage de ses actions en fonction de ses créneaux d'excellence, l'adoption d'une structure organisationnelle et décisionnelle simplifiée, l'adaptation de la gestion des ressources humaines aux besoins de l'Organisation, la communication efficace et la mesure des effets des réalisations en toute transparence. L'ambition de ce plan est de doter l'OIF d'une image améliorée et d'une notoriété nouvelle.

Piloté par une gouvernance dynamique (comité de pilotage, comité de mise en œuvre, coordonnateur), le plan de gestion stratégique est ouvert à toutes les unités administratives et tous les métiers par l'intermédiaire de groupes de travail et par un site intranet interactif dédié (<http://pgs.francophonie.org>) dans un esprit d'équipe et de clarté. Les objectifs du plan de gestion stratégique, constituant chacun un point d'approche de la modernisation, se décomposent en axes et en actions qui constituent les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Tenant compte du contexte mondial de crise, le plan de gestion stratégique s'inscrit pleinement dans les principes érigés en 2005 par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

FoCUS

LES SIX OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE

1. Recentrer les actions selon les créneaux d'excellence de l'OIF : concentrer les efforts là où l'Organisation dessert le mieux les populations ciblées, concentrer les forces par l'élimination des chevauchements intersectoriels et concentrer les moyens sur des actions porteuses de valeur ajoutée.

2. Adopter une structure organisationnelle et décisionnelle simplifiée : identifier les risques de chevauchements structurels et les impacts, clarifier les niveaux d'autorité et les périmètres de responsabilité à tous les niveaux de l'Organisation.

3. Adapter la gestion des ressources humaines aux besoins et aux exigences de l'Organisation : doter l'Organisation d'un profil de ressources cohérent avec son évolution, offrir un encadrement favorisant à la fois la réalisation des mandats confiés à l'Organisation, le développement des compétences des ressources humaines, de même qu'un milieu de travail stimulant et de qualité. Pour y parvenir, l'Organisation a décidé de se faire accompagner par un bureau d'expertise.

4. Améliorer les instruments de gestion : faciliter la prise de décision et son harmonisation par la révision, l'actualisation et

l'optimisation des outils de gestion et de suivi, de même que les modes d'intervention de l'Organisation en matière financière, budgétaire et administrative. Cela passe par la refondation du système informatique et notamment du système d'information et de gestion (SIG).

5. Communiquer efficacement : adopter une stratégie de communication qui permette à l'institution de construire et maîtriser son image et de renforcer sa visibilité auprès des opinions publiques et de ses interlocuteurs. Renforcer l'impact des programmes de coopération et promouvoir les actions réalisées, leurs effets, leur visibilité, leur valeur ajoutée.

6. Mesurer les effets des réalisations : apprécier les actions de l'Organisation, leur teneur et leur portée pour s'assurer qu'elles représentent la réponse adéquate aux besoins exprimés et que les mécanismes d'intervention sont les plus appropriés. Pour atteindre une meilleure efficacité, s'appuyer sur des instruments de suivi et d'évaluation adaptés qui permettent un ajustement régulier des actions.



TÉMOIGNAGE

Louise Fréchette

Ancienne vice-Secrétaire générale des Nations unies

“ Au moment où nous sommes confrontés à des défis qui mettent en péril le bien-être des habitants de cette planète – changements climatiques, pénurie alimentaire, écart croissant entre les riches et les pauvres –, nous avons besoin plus que jamais d'organisations internationales performantes et respectées.

Les initiatives de réforme et de modernisation administrative de l'OIF n'ont d'autre but que de faire en sorte qu'elle soit en mesure de mettre en œuvre, le plus efficacement possible, les mandats ambitieux qu'elle reçoit de ses États membres. Il s'agit avant tout de renforcer les éléments essentiels de bonne gouvernance qui sont la marque d'institutions publiques efficaces : mission claire, structures organisationnelles rationnelles, usage judicieux des ressources, ressources humaines qualifiées, gestionnaires responsables, leadership éclairé et visionnaire.

Il s'agit aussi de promouvoir le respect de valeurs fondamentales, telles que la transparence, la responsabilité et l'intégrité sur lesquelles se fonde la confiance mutuelle qui doit exister entre les fonctionnaires publics et les États et gouvernements membres. Le plan de gestion stratégique permettra à l'OIF de continuer à progresser dans cette voie. ”

UNE RÉPONSE GLOBALE ET INTÉGRÉE

Le plan de gestion stratégique est le résultat d'une analyse rigoureuse, il se structure en une démarche globale avec des priorités et des projets intégrés pour faire face aux dysfonctionnements avec méthode, rigueur et cohérence. Le plan de gestion stratégique constitue ainsi un véritable contrat d'objectifs et de moyens avec vingt-cinq projets complémentaires. Il concerne la gouvernance, la programmation, les moyens d'action, les outils de gestion, la communication et l'évaluation. C'est un contrat axé sur une démarche par projet qui inclut à chaque fois les objectifs, les indicateurs, les échéances, les moyens et les ressources humaines à mobiliser.



Journées du plan de gestion stratégique, Paris 2009.



TÉMOIGNAGE

Martin Dahinden

Directeur au ministère des Affaires étrangères de la Confédération suisse

“ Dès 2008, la Suisse s'est associée avec conviction au Canada pour soutenir le projet de « modernisation » de l'OIF. Nous croyons en effet qu'un effort tout particulier doit être entrepris par la communauté internationale pour simplifier et rationaliser l'architecture multilatérale pour le développement – aujourd'hui beaucoup trop fragmentée – et pour améliorer l'efficacité des agences concernées, tout particulièrement au plan du terrain et pour les bénéficiaires de l'assistance fournie par ces agences.

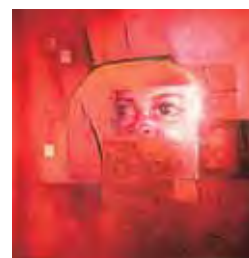
La modernisation de l'OIF a pour objectif de renforcer la pertinence et l'efficacité de son action. Cette modernisation comprend les principales composantes d'une réforme organisationnelle : amélioration des instruments de la gestion administrative et financière, mise en place d'une gestion des ressources humaines qui corresponde aux besoins réels de l'Organisation, clarification et recentrage de la programmation. Nous nous félicitons que l'OIF aborde cette modernisation de manière résolue et systématique.

Plus encore que des éléments techniques et administratifs, la modernisation de l'OIF implique un véritable changement de culture institutionnelle. L'Organisation et ses collaborateurs seront amenés à se diriger vers une concentration de leur travail, sur un nombre limité d'objectifs stratégiques et à travers la mise en place d'accords avec les pays partenaires et avec des organisations sur le terrain. Un changement de culture est toujours difficile à réaliser, et il conduit dans le cas de l'OIF à une approche plus exigeante du travail ; ce changement est un investissement important pour que l'Organisation produise des résultats durables au bénéfice des populations.

Pour la Francophonie, comme pour d'autres grandes organisations internationales, ces changements en profondeur réussissent mieux si l'on améliore aussi le fonctionnement des instances de gouvernance interne. Il s'agit de simplifier et de raccourcir les processus de consultation et de décision, de diminuer la fréquence des réunions et de les rendre plus efficaces. Certaines instances (commissions, conseils, etc.) pourraient se concentrer sur les grandes orientations stratégiques, sur la redevabilité de l'Organisation en matière de gestion ainsi que sur la mesure des résultats – les autres aspects de la gestion quotidienne étant alors traités par des unités opérationnelles.

C'est un vrai défi posé à la Francophonie. La rationalisation du fonctionnement des instances, tout en prenant en compte les intérêts de chaque pays, ainsi que la concentration de ses activités dans un nombre limité de domaines d'excellence donneront à la Francophonie un profil et une reconnaissance internationale au bénéfice de ses pays membres. Je suis convaincu que la solidarité francophone, valeur centrale de l'Organisation, permettra de relever ce défi avec succès. ”

VI^{es} JEUX DE LA FRANCOPHONIE : SOLIDARITÉ, DIVERSITÉ ET EXCELLENCE



Peinture du Cameroun

Plus de trois mille jeunes sportifs et artistes, ressortissants de quarante-quatre États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, ont participé aux VI^{es} Jeux de la Francophonie organisés à Beyrouth du 27 septembre au 6 octobre 2009. Cette Olympiade francophone, voulue par le 1^{er} Sommet de la Francophonie de Québec en 1987, a enregistré sa plus forte participation depuis la création des Jeux en 1989 à Rabat et à Casablanca.



Finalistes du judo (catégorie 60 kg), aux VI^{es} Jeux de la Francophonie de Beyrouth (Liban, 2009) : or - Sofian Milous (Fra), argent - Alaa Idrissi (Mar), bronze - Fradj Dhoubi (Tun) et Will Frazer (Can).



La compagnie Amizero (Rwanda), médaillée d'argent lors du concours de danse de création.

La grande originalité des Jeux de la Francophonie, qui se tiennent tous les quatre ans dans l'année post-olympique, est de mêler les deux langages universels du sport et de la culture. Aux côtés des sept disciplines sportives (athlétisme, basket-ball féminin, football junior, boxe, judo, tennis de table et volley-ball sur sable), sept épreuves culturelles (chanson, conte, danse de création, littérature, peinture, photographie et sculpture) sont au programme. Aux exploits des sportifs répondent donc le talent et la créativité des artistes. Le concept est d'autant plus novateur que les Jeux de la Francophonie se déroulent en alternance dans les pays du Sud et du Nord ; ils offrent aux jeunes francophones l'occasion de découvrir des modes de vie souvent éloignés de leur propre culture.

Ces Jeux sont organisés, sous l'égide de l'OIF, par le Comité international des Jeux de la Francophonie (organe subsidiaire de l'Organisation composé d'un conseil d'orientation, organe délibératif, et d'une direction, organe exécutif) et par le Comité national des Jeux de la Francophonie désigné par le gouvernement du pays hôte des Jeux. La VI^e édition a été placée sous les signes de la solidarité, de la diversité et de l'excellence. Outre les 2500 participants venus des cinq continents, ce sont plus de 200 000 spectateurs libanais qui ont assisté aux épreuves dans les différentes infrastructures (stades, théâtres, espaces d'exposition). Une large part de la jeunesse libanaise a été associée à cette grande fête francophone du sport et de la culture.

UNE LARGE MÉDIATISATION

Pour la première fois de son histoire, la cérémonie d'ouverture a été retransmise en direct et sur les cinq continents. Les Jeux de Beyrouth ont bénéficié d'une large couverture médiatique assurée par plusieurs télévisions, dont TV5MONDE, Canal France International, Africable, Orange Sport Event et TéléSud, ainsi que des radios d'audience mondiale : Radio France Internationale, les quatre stations jeunes des radios publiques francophones et Africa N° 1. Une couverture spéciale de la presse écrite a été assurée par l'Agence France Presse, l'Agence Panapress et le magazine international *Jeune Afrique*.



© Patrick Lacroix / OIF

Les Jeux de la Francophonie représentent le plus grand événement francophone dédié à la jeunesse. Ils sont une pépinière de talents, aussi bien sportifs qu'artistiques. Ainsi, des champions comme Marie-Josée Pérec, Hicham El Guerrouj, Donovan Bailey, Amy Mbacké Thiam et David Douillet s'y sont illustrés avant de devenir champions du monde et/ou champions olympiques...

Les prochains Jeux de la Francophonie se dérouleront à Nice en 2013 et porteront sur le thème du développement durable et de la modernité.



© Patrick Lacroix / OIF

Le Suisse Nicolas Fraissinet, médaille d'or du concours de chanson.



© Patrick Lacroix

TÉMOIGNAGE

Mathieu Lippé

Médaillé d'or, catégorie conte, des Jeux de la Francophonie de Beyrouth

« Je dirais d'abord, être invité aux Jeux de la Francophonie est déjà une réussite en soi. N'est-ce pas considérable d'avoir la chance de se retrouver parmi tous ces artistes et ces athlètes d'une exceptionnelle qualité ? D'être là dans ce bouillonnement interculturel pour connaître les histoires des autres : qu'est-ce que tu fais à Paris ? Le Congo, c'est comment ? Vous faites du Judo à Djibouti ? Quelle chance d'être là, dans cette atmosphère de paix et de fraternité pour échanger, se mesurer, s'amuser, concourir afin de faire ressortir de chacun de nous l'essentiel.

Oui, l'essence, la vie, l'âme, la vibrance qui habite le cœur de l'être humain. Qu'elle soit sportive ou artistique, cette essence brille quand elle est dans l'action et dans le partage. Et je ne répéterai jamais assez comment un tel événement est propice à voir s'illuminer l'essence des participants afin que jaillisse d'eux l'essentiel.

De surcroît, gagner aux Jeux de la Francophonie, puisque cela fut mon cas, est un honneur inestimable. De tels honneurs permettent l'apprentissage du soleil au zénith... Rayonner. Je m'explique, apprendre à rayonner pour nourrir les forêts et les paysages qui nous ont vus naître. Ainsi on revient chez soi, et on croit avoir gagné seul, puis on s'aperçoit qu'à travers nous c'est notre communauté qui se réjouit, et par conséquent notre rayonnement profite à tous ceux qui ont cru en nous. Et ça, c'est de l'or !

De mon côté, j'ai aussi eu l'honneur des honneurs, celui d'être un récipiendaire des bourses des lauréats. Si le bonheur d'être reconnu est important, la joie d'être soutenu est essentielle. Ces bourses permettent au sportif comme à l'artiste d'enraciner sa pratique dans les défis matériels du quotidien pour que les branches s'étendent plus largement dans le ciel des possibles. En cela, je ne peux que remercier et encourager la continuation d'une telle initiative.

Enfin, tout bon témoignage a une fin, alors pour terminer je dirai que je suis fier d'avoir gagné, mais je le suis d'autant plus de voir la Francophonie faire son œuvre et de voir les valeurs interculturelles de paix être portées par cette douce langue française. »

SOLIDARITÉ AVEC HAÏTI

Le séisme qui a touché Haïti le 12 janvier 2010 a tué des centaines de milliers de personnes, laissé plus d'un million d'êtres humains sans abri et provoqué des dégâts considérables à Port-au-Prince et dans le reste du pays. À l'annonce de la catastrophe, le Secrétaire général de la Francophonie a lancé un appel aux États et gouvernements francophones, lesquels se sont mobilisés pour apporter leur soutien au peuple haïtien.

L'antenne régionale de l'OIF en Haïti a été complètement détruite mais ne compte heureusement aucune victime parmi son personnel. Ce qui n'est malheureusement pas le cas de l'AUF qui déplore de nombreuses pertes humaines parmi les étudiants et enseignants de l'Institut de la Francophonie pour la gestion dans la Caraïbe.

Les propositions d'action de la Francophonie en appui à la reconstruction d'Haïti s'inscrivent dans le cadre des priorités déterminées par le gouvernement haïtien et d'une nécessaire complémentarité et coordination d'action avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux associés à la reconstruction et au développement du pays.

La République haïtienne compte parmi les membres fondateurs de l'OIF, présente depuis une vingtaine d'années sur le terrain, elle y agit de concert avec l'APF et les opérateurs spécialisés de la Francophonie : l'AUF également présente sur le terrain depuis plus de vingt ans, l'AIMF, TV5MONDE et l'Université Senghor. L'offre de la coopération multilatérale francophone en Haïti s'exerce principalement dans les domaines de la gouvernance et du renforcement des capacités des institutions de l'État de droit et des droits de l'Homme, de l'éducation, de la culture et du développement local. Les propositions d'action de la Francophonie en appui à la reconstruction et au développement donnent la priorité à deux domaines :

- contribution au renforcement des capacités des institutions ;
- refondation du système éducatif.

La contribution de la Francophonie au renforcement des capacités des institutions porte sur la reconstruction des secteurs de la justice, de l'intérieur, du pouvoir législatif ainsi que sur la gestion des collectivités locales. Il s'agira de capitaliser et de compléter l'expertise acquise par la Francophonie dans ce pays.

Pour ce qui est du système éducatif, clé de voûte du développement durable, la Francophonie souhaite accompagner le gouvernement haïtien en prenant en compte la reconstruction d'urgence et la nécessaire refondation de la maternelle à l'université. Une stratégie à moyen et long terme, qui place le français et le créole au cœur de cette refondation, sera développée.

Soucieuse d'apporter une valeur ajoutée et de se positionner sur son savoir-faire spécifique et son expertise reconnue, la Francophonie agit de manière concertée avec la communauté internationale à partir des projets déployés sur le terrain en application des décisions de la Conférence internationale des donateurs pour un nouvel avenir en Haïti (New York, 31 mars 2010), à laquelle l'Administrateur de l'OIF, Clément Duhaime, a participé.



TÉMOIGNAGE

René Préal

Président de la République de Haïti

« Dès son apparition sur la scène internationale dans les années 1970, la Francophonie institutionnelle a considéré Haïti comme un partenaire privilégié et a toujours su accompagner son peuple dans ses combats.

Cette solidarité francophone, déjà agissante par le passé, ne s'est point démentie à l'occasion de la catastrophe naturelle du 12 janvier 2010 qui a mis Haïti à genoux. Ce fut sans doute le plus grand désastre qu'a connu le pays en deux siècles d'existence. Trois cent mille morts, des milliers de blessés et un nombre incalculable de disparus, tel est le triste bilan de cette dramatique secousse sismique qui a ému toute la communauté internationale.

L'OIF a été l'une des premières à réagir après l'annonce du désastre. Messages de soutien et aides financières sont, une fois de plus, venus réconforter l'âme profondément meurtrie du peuple haïtien. D'autres manifestations tangibles de solidarité ont suivi, comme cette présence remarquable de l'Organisation à la conférence des bailleurs de fonds au siège des Nations unies à New York, le 31 mars 2010.

À ces importantes assises, capitales pour l'avenir de notre pays, l'OIF a présenté un véritable plan d'action de la Francophonie pour Haïti. Elle a réaffirmé sa détermination à participer activement, dans les domaines de ses compétences, aux efforts de reconstruction du pays en cohérence et complémentarité avec l'action de la communauté internationale.

À la tribune de l'Unesco, la Francophonie a encore plaidé avec force et détermination la cause d'Haïti. Elle a opportunément rappelé l'apport de notre pays à l'institution du français comme langue officielle de travail au sein des organisations internationales.

C'est un véritable plan de reconstruction que l'espace francophone propose pour Haïti. Les propositions d'action de l'OIF privilégient deux domaines essentiels : la contribution au renforcement des capacités des institutions et la refondation du système éducatif. C'est en effet sur ces deux bases solides que devra s'appuyer la reconstruction du pays.

Le gouvernement haïtien ne peut que se réjouir du fait que toute la Francophonie soit à pied d'œuvre sur le terrain. L'OIF, l'APF, l'AUF, TV5MONDE, l'Université Senghor d'Alexandrie et l'AIMF effectuent un travail remarquable à Port-au-Prince et dans le reste du pays.

L'implication de l'OIF dans le processus de relèvement national conforte les Haïtiens dans l'idée qu'ils ne sont pas seuls et que le miracle de la reconstruction est possible. C'est donc avec confiance et sérénité que nous pouvons d'ores et déjà envisager l'avenir, avec l'aide d'une Francophonie résolument active et proche des populations qui, de jour en jour, intensifie sa présence en Haïti. »



La troupe « Haïti en scène » lors du festival d'été de Québec le 8 juillet 2010.



Clément Duhaime, Administrateur de l'OIF, lors de sa visite de travail en Haïti en mai 2010 a rencontré Marie-Laure Jocelyn Lassègue, ministre haïtienne de la Culture.



FOCUS

UN CONCERT EN FAVEUR D'HAÏTI

« Slamophonie », concert dédié à Haïti, a eu lieu le lundi 12 avril 2010 à l'Européen à Paris, avec plusieurs slameurs et poètes haïtiens. À l'affiche : les slameurs Grand Corps Malade, Nèggus et John Banzaï, et les poètes haïtiens Jean Metellus, Maggy de Coster, Gérard Bloncourt et Jean Hérold Paul. À l'initiative de l'OIF, sous le haut patronage et en présence du Secrétaire général de la Francophonie, cette soirée « Slamophonie » participe des célébrations du 40^e anniversaire de l'OIF.



© Bureau du secrétaire du gouverneur général du Canada 2008 - G22008-0303-001 Sgt Serge Gouin, Fideau Hall - Reproduit avec la permission du Bureau du secrétaire du gouverneur général

TÉMOIGNAGE

Michaëlle Jean

Gouverneure générale du Canada (2005-2010)

« L'écrivain québécois et ami Dany Laferrière, qui était à Port-au-Prince au moment du séisme du 12 janvier dernier et de l'épouvante qui en a résulté, confiait, en une formule percutante : « *Un tremblement de terre, il n'y a qu'une façon de savoir si on s'en est sorti, c'est d'être vivant après.* » Après le désastre, si mortel qu'il soit et injustifié qu'il paraisse, la vie reprend son cours. Car la vie est toujours victorieuse, malgré l'oppression, la tyrannie, les cyclones ou les secousses d'une terre qu'on souhaiterait nourricière pour ses filles et ses fils.

Bien sûr, nous devons continuer à absorber le choc avec le même esprit manifeste de solidarité des premiers jours, mais le temps est maintenant venu, et je vous invite à être de ce temps, de contribuer à redresser un pays entier des décombres et, selon l'expression lumineuse du Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti, d'« *inverser la spirale de vulnérabilité* ».

Il m'apparaît crucial, sinon vital, qu'à cette vague initiale de solidarité internationale remarquable, à laquelle les Canadiennes et les Canadiens ont participé avec une générosité exemplaire, s'ajoute une vigilance de tous les instants et de toutes les instances engagées à aider l'un des pays les plus vulnérables des Amériques à se reconstruire sur des fondations plus solides.

Notre attention doit être sans défaillance, et il importe par-dessus tout de tenir compte des préoccupations, des perspectives, des initiatives et de la créativité du peuple haïtien dont l'apport aux efforts de reconstruction est un gage de réussite irréfutable.

Haïti ne peut plus continuer à être le laboratoire de toutes les formes d'assistance ou de stratégies lacunaires. Au contraire, il faut que la catastrophe sans précédent qui s'abat sur Haïti se transforme en une occasion de construire un cadre de développement qui mettra la dignité humaine au cœur de tous les systèmes, de toutes les stratégies d'intervention, de tous les efforts collectifs, et qui exigera que nous missions urgemment sur une éthique du partage.

Car la terre aura beau trembler, notre solidarité à nous, sœurs et frères du genre humain, restera inébranlable. C'est là que réside notre plus grand espoir, non seulement pour Haïti, mais pour cette planète entière que nous peuplons de nos désirs et de nos peurs, de nos fragilités et de nos forces, surtout de notre volonté commune d'inventer de nouvelles façons de célébrer ensemble, en ce moment de notre histoire, cette vie qui est nôtre.

Oui, Dany, tu as mille fois raison, être vivant, c'est reconnaître, parfois brutalement, toujours nécessairement, cette possibilité incroyable qu'est la vie en chacune et chacun de nous. »



TÉMOIGNAGE

Antoine Lyonel Trouillot

Écrivain, président du jury du Prix des cinq continents (2010)

« J'aurais pu témoigner des actions positives en faveur de la population haïtienne depuis le séisme du 12 janvier 2010. Remercier, au nom de cette population, États, individus et institutions ayant mené ces actions. Il a fallu, pour les mener, tenir compte des urgences de l'heure (satisfaire des besoins primaires, remettre en place les structures de base pour le fonctionnement de la société) et viser aussi le long terme : l'organisation permanente du vivre ensemble dans des termes acceptables pour tous.

Mais j'aurais pu aussi témoigner du manque de coordination de certaines actions, du surplace, des conditions extrêmes, inacceptables, dans lesquelles vivent encore et semblent devoir s'installer des êtres humains, mes concitoyens. Mais je ne veux pas parler de « la population », ni de « l'aide ». C'est de la société haïtienne dont je veux parler. Le séisme du 12 janvier n'a pas changé la société. Il a ajouté des problèmes ponctuels à des problèmes structurels, jeté du pire sur le pire dans une société marquée par trop de clivages et refusant les attributs élémentaires de la citoyenneté à un grand nombre de ses membres.

Ce témoignage s'inscrivant dans l'espace de la Francophonie institutionnelle, je veux témoigner de la situation linguistique haïtienne et exprimer un vœu. La situation linguistique haïtienne est telle que la langue

française est le privilège d'un petit groupe. Et le créole, langue de tous les Haïtiens, est encore dévalorisé. Cette situation produit du ressentiment et de l'inégalité.

Mon vœu, et je pense exprimer un souhait collectif, est que la Francophonie cesse d'être un privilège et que tous les Haïtiens deviennent francophones. Tout en assurant la promotion du créole, notre première langue. Mettre les générations à venir en situation d'égalité linguistique sera un grand pas vers la construction d'une citoyenneté haïtienne. Un pays peut-il demander aux victimes d'une inégalité honteuse et injustifiable (l'appropriation de la langue française par un petit groupe), victimes en même temps d'une violence symbolique et d'une exclusion de fait (le locuteur monolingue du créole est un citoyen de seconde zone, alors que le créole est le vecteur naturel de notre culture et un élément essentiel de cette culture), de se considérer comme des citoyens à part entière ?

Puisse l'OIF, par ses actions propres et son influence, contribuer à aider Haïti à mettre en place les politiques en faveur de cette égalité linguistique qui est une composante de l'égalité citoyenne. Cette égalité citoyenne nous faisait défaut avant le séisme du 12 janvier et continue de nous faire défaut. Transformer l'après-catastrophe en une occasion de déstructurer l'inacceptable et de poser les bases d'une société plus juste, tel est mon vœu de citoyen. »

LA FRANCOPHONIE EN HAÏTI



L'OIF, l'APF et les opérateurs, l'AUF, l'AIMF et TV5MONDE ont développé depuis de nombreuses années un partenariat de terrain avec les autorités haïtiennes.

La présence permanente de la Francophonie est assurée à Port-au-Prince par : l'Antenne régionale pour les pays de la Caraïbe de l'OIF et la délégation pour l'enseignement supérieur en Haïti de l'AUF.

Des programmes en matière de soutien à la justice, au système éducatif, à la culture et en faveur du développement des collectivités locales ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. L'AUF anime un campus numérique francophone et l'Institut de la Francophonie pour la gestion dans la Caraïbe.

Tous ces programmes pourront servir de point d'appui à la reconstruction d'Haïti.

Centre de lecture et d'animation culturelle

École fondamentale d'application - Centre d'appui pédagogique

Ifadem (OIF-AUF)

Campus numérique francophone

Programme quadripartite d'appui à la justice (Canada, Union européenne, OIF et ministère de la Justice et de la Sécurité publique)

Institut de la Francophonie pour la gestion de la Caraïbe - Aimé Césaire

Ville membre de l'AIMF

LE 40^e ANNIVERSAIRE DE L'OIF : UNE CÉLÉBRATION ÉCLATANTE



Campagne d'affichage du 40^e anniversaire de l'OIF dans les rues de Paris.

Les quarante ans de l'Organisation internationale de la Francophonie, autour de la date symbolique du 20 mars, ont été célébrés avec éclat au pays du siège de l'Organisation – la France – et dans l'ensemble des États et gouvernements membres, ainsi que par les unités hors siège de l'OIF et les réseaux de la Francophonie dans le monde.

Cette célébration qui s'est prolongée tout au long de l'année 2010, jusqu'à la tenue du XIII^e Sommet de la Francophonie à Montreux (Suisse) en octobre, a été d'une richesse exceptionnelle, tant par la qualité des événements organisés que par leur nombre, leur étendue géographique et leurs retombées médiatiques.

Elle donne la mesure du rang auquel s'est hissée l'OIF en quarante années d'existence et de la mobilisation grandissante des réseaux de la Francophonie dans le monde. En témoigne l'engagement fort du Président de la République française, délivré le 20 mars au palais de l'Élysée, en présence du Secrétaire général de la Francophonie, du Premier ministre, de membres du gouvernement français, du corps diplomatique, d'écrivains, d'artistes, d'intellectuels francophones et de quelque six cents dignitaires et représentants des réseaux de la Francophonie. « *Je tenais à vous recevoir ici, à l'Élysée, pour marquer mon attachement personnel à la Francophonie et la solidarité profonde qui lie la France à l'ensemble des membres de notre Organisation* », avait déclaré le Président Nicolas Sarkozy.

L'accueil chaleureux du maire de Paris, président de l'AIMF, à l'hôtel de ville le 19 mars et l'engagement de la Mairie de Paris dans un partenariat solidaire avec l'OIF ont constitué un moment de célébration conviviale et festive où Haïti a été mis à l'honneur. Une campagne d'affichage dans tous les quartiers de la capitale française invitant à l'engagement pour la Francophonie et, comme point d'orgue, un spectacle de pyrotechnie aux « Couleurs de la Francophonie »



© Christophe Bouquin / JCO

pour le feu d'artifice traditionnel du 14 juillet, auquel ont assisté pas moins de 300 000 personnes, ont offert à l'OIF une visibilité inégalée.

Le nombre d'événements organisés dans le monde, enregistrés sur le site www.20mars.francophonie.org, a dépassé les 1 100, dont 163 en Afrique et dans l'océan Indien, 129 en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, 664 en Europe, 79 en Asie-Pacifique et 98 en Amérique et dans la Caraïbe. Parmi eux, de nombreux événements organisés dans les pays hors de l'espace francophone institutionnel, à l'exemple du Mois de la Francophonie en Chine auquel s'est associée l'OIF.

Ses retombées médiatiques, de par leur volume, leur élargissement aux médias non francophones et la diversité des supports sont à relever. Y ont contribué le partenariat noué entre l'OIF et une douzaine de médias internationaux (presse écrite et audiovisuelle), et une campagne de communication lancée dès 2009. La labellisation de toutes les activités de l'OIF dans l'espace francophone a offert tout au long de l'année 2010 un rayonnement international.



1



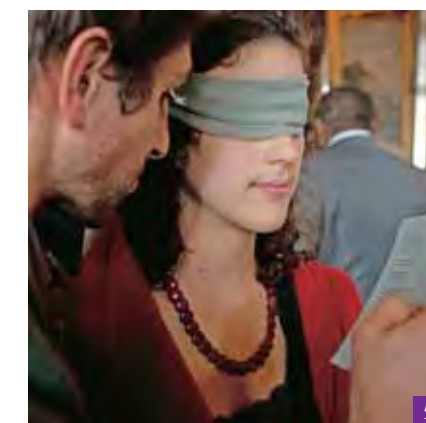
2



3



4



5



6



7



8



9

Le 20 mars 2010 au palais de l'Élysée : le Président Nicolas Sarkozy marque la solidarité de la France avec la Francophonie (1).

Le 14 juillet 2010 : feu d'artifice à Paris aux couleurs de la Francophonie (2).

Le 19 mars 2010, à l'Hôtel de Ville de Paris (8) : l'humoriste sénégalais Boucar Diouf (3) ; les Tambours de Brazza (4) ; chuchotement de poèmes par les Anjôleurs (5) ; le chanteur haïtien Belo (6) ; inauguration de l'exposition *Haïti, l'Orange immobile* d'Olivier Beytout avec Bertrand Delanoë (7) ; les Échasseurs de Namur (9).

© Patrick Lazić / OIF (photo 1 et 3 à 9)
© Christophe Bouquin / JCO (photo 2)

ANNEXES

PRINCIPAUX TEXTES DE RÉFÉRENCE DE LA FRANCOPHONIE

L'Organisation internationale de la Francophonie s'appuie sur des textes de référence adoptés par ses instances à l'occasion des Sommets de la Francophonie, des Conférences ministérielles générales ou thématiques.

Les textes de référence sont disponibles sur le site Internet de l'OIF à l'adresse suivante : www.francophonie.org/ressources/textes.cfm

Charte de la Francophonie

Support juridique de l'ensemble du cadre institutionnel francophone, la Charte de la Francophonie définit le rôle et les missions des institutions et opérateurs, notamment ceux du Secrétaire général, qui concourent à la réalisation des objectifs de la Francophonie (charte adoptée par la XXI^e Conférence ministérielle de la Francophonie à Antananarivo, le 23 novembre 2005).
www.francophonie.org/IMG/pdf/charte_francophonie.pdf

Cadre stratégique décennal de la Francophonie : 2005-2014

Adopté lors du X^e Sommet de la Francophonie (Ouagadougou, 26-27 novembre 2004), le Cadre stratégique décennal formule des orientations stratégiques et des principes directeurs qui s'imposent à la programmation de l'Organisation internationale de la Francophonie et des opérateurs directs et reconnus du Sommet.
www.francophonie.org/IMG/pdf/Cadre_strategik_10al.pdf

Déclaration du Sommet de Québec (2008)

Adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie à l'issue du XII^e Sommet de la Francophonie en 2008 à Québec.
www.francophonie.org/IMG/pdf/decl-quebec-2008-3.pdf

PRINCIPAUX SITES INTERNET DE LA FRANCOPHONIE

L'Organisation internationale de la Francophonie dispose d'un certain nombre de sites spécialisés qui s'inscrivent dans ses champs d'intervention. Le projet de site portail de la Francophonie permet depuis 2009 de fédérer l'ensemble des ressources Internet et de renforcer l'accessibilité tout en préservant la spécificité de chaque ressource.

Site principal de l'Organisation internationale de la Francophonie

www.francophonie.org

Promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique

Fonds francophone des inforoutes
www.inforoutes.francophonie.org

Jeux de la Francophonie
<http://jeux.francophonie.org>

Portail des professeurs de français
www.franc-parler.org

Réseau des médias francophones
www.mediaf.org

Promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme

Espace francophone des droits de l'Homme, de la démocratie et de la paix
www.democratie.francophonie.org

Portail du droit francophone
<http://droit.francophonie.org>

Appui à l'éducation et à la formation

Base des savoirs francophones en formation professionnelle et technique
www.fpt-francophonie.org

Bibliothécaires et documentalistes francophones
<http://bibliodoc.francophonie.org>

Ifadem
www.ifadem.org

Développement de la coopération au service du développement durable et de la solidarité

Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie
www.iepf.org

Système d'information mondial pour le développement durable
www.mediatere.org

Espace économique francophone
www.espace-economique-francophone.com

Portail de l'évaluation dans l'espace francophone
www.evaluation.francophonie.org

Portail de la jeunesse francophone
www.jeunesse.francophonie.org

Journée internationale de la Francophonie et 40^e anniversaire de la Francophonie

www.20mars.francophonie.org
www.francophonie.org/L-OIF-a-40-ans.html

Médiathèque de la Francophonie

<http://mediatheque.francophonie.org>

Assemblée consultative de la Francophonie

Assemblée parlementaire de la Francophonie
www.apf.francophonie.org

Opérateurs directs

Agence universitaire de la Francophonie

Site principal
www.auf.org

Infothèque francophone
www.infotheque.info

Espace chercheurs
www.chercheurs.auf.org

Formation ouverte à distance
www.auf.org/formation-distance

TV5

Site principal de TV5MONDE
www.tv5monde.com

Espace enseignants
www.enseigner.tv

Espace apprenants
www.apprendre.tv

Cités du monde
www.cites.tv

Site de TV5 Québec Canada
www.tv5.ca

Site de TV5+ Afrique
www.tv5mondeplusafrique.com/

Université Senghor

www.usenghor-francophonie.org

Association internationale des maires francophones

www.aimf.asso.fr

Conférences ministérielles permanentes

Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage
www.confemen.org

Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage
www.confejes.org

Autres sites

Carrefour des OING et OSC francophones
www.ong-francophonie.net



Assemblée parlementaire
de la Francophonie



Nous remercions chaleureusement
tous les agents de l'OIF, de l'APF,
de l'AUF, de TV5, de l'Université Senghor
d'Alexandrie, de l'AIMF, de la Confémén
et de la Conféjes pour leur contribution
à ce rapport

Ce rapport a été réalisé par Aurélien Yannic,
chargé de mission, sous l'autorité du Cabinet
du Secrétaire général de la Francophonie
et de son Directeur

Édition : Service de communication
de la Francophonie
Chef de service : Anissa Barrak
Chargée des publications : Nathalie Rostini

Conception graphique et maquette :
LUCIOLE, Paris
Correction d'édition : Réjane Crouzet

Ce document participe à la protection
de l'environnement. Il est imprimé sur du papier
certifié PEFC, issu des forêts gérées durablement,
avec des encres à base d'huile végétale.

© Organisation internationale
de la Francophonie, Paris, 2010.
Tous droits réservés

ISBN 978-92-9028-332-4

Imprimé en France par Burlet Graphics.



Opérateurs directs
et reconnus du Sommet



www.auf.org



www.tv5monde.com



www.usenghor-francophonie.org



www.aimf.asso.fr

ORGANISATION INTERNATIONALE
DE LA FRANCOOPHONIE
13, quai André-Citroën, 75015 Paris, France
Tél. +33 (0)1 44 37 33 00 - Télécopie +33 (0)1 45 79 14 98
www.francophonie.org

